

"Le Canada est une nation souveraine et ne peut être considérée comme une province de la Grande-Bretagne, ou des Etats-Unis ou de qui que ce soit d'autre. L'attitude qu'il lui faut prendre envers le monde est celle d'un pays libre et indépendant. Le Canada n'est pas une province du Commonwealth britannique des Nations, mais une nation souveraine et indépendante. Les Canadiens ne sont pas des sujets du roi, et ceux qui contestent cette vérité font à leur pays un mauvais service au Commonwealth."

"She is a sovereign nation and cannot take her attitude to the world from Britain or from the United States or from anybody else. A Canadian's first loyalty is not to the British Commonwealth of Nations but to Canada and to Canada's king and those who deny this are doing to my mind a great disservice to the Commonwealth."

(12-37)

Lord Tweedsmuir

LE DEVOIR

Montréal, mardi 16 juillet 1946

VOLUME XXXVII — No 161

REDACTION ET ADMINISTRATION
430 EST, NOTRE-DAME, MONTREAL

TELEPHONE : *BELAIR 3351

SOIRS, DIMANCHES ET FETES

Administration : BELAIR 3361

Rédaction : BELAIR 2984

Gérant : BELAIR 2239

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef : Omer HEROUX

Grève générale d'une journée en Palestine

Thomas Chapais

Notes et souvenirs

M. Chapais, par tempérament, était d'abord un orateur. Comme forme, lorsqu'il s'appliquait à préparer un grand discours ou une conférence, c'était un classique, qui utilisait largement la rhétorique traditionnelle: comme début, c'était la nature même, l'absolue spontanéité, l'élan qui n'obéissait à aucun dressage.

Pas plus dans son discours public que dans sa conversation, on ne sentait le plus léger apprêt, le moindre souci de l'effet. L'accent, le geste suivaient les inflexions de la pensée, la poussée du sentiment sans qu'il parût y songer ou s'en apercevoir. Orateur de grande classe, il n'avait rien du déclamateur, rien du diseur professionnel.

Il offrait cette particularité, rare chez nous, d'improviser avec toute la correction qu'il portait dans ses textes écrits et de pouvoir dire un discours soigneusement préparé avec la même ardeur, le même élan que s'il l'eût improvisé de toutes pièces et sur le moment. Nous pouvons évoquer là-dessus un souvenir topique.

En 1902, la Saint-Jean-Baptiste de Québec faisait son soixantième anniversaire. M. Chapais, président de la Société nationale, fut naturellement le grand orateur des fêtes, celui qui devait présenter et remercier les visiteurs, etc. C'est bien un peu pour cela, sans doute, qu'on l'avait choisi.

Au banquet de clôture particulièrement, ce fut un feu d'artifice. Chaque présentation d'orateur était un petit chef-d'œuvre. Finalement vint, il était près de onze heures, le grand discours du président: *Le jour que nous célébrons*. On eût dit que chaque phrase était attachée au cœur, à la pensée des auditeurs, qu'elle naissait sur place. Elle était dite avec un entrain, une vivacité tels qu'il semblait que l'orateur fût emporté par quelque mystérieux génie, dont il n'était plus que l'instrument et le porte-voix. — Quel prodige improvisateur! dit à ses voisins un journaliste de l'étranger. Or, les journalistes canadiens-français possédaient depuis quarante-huit heures ce texte qui paraissait ainsi créé sous les yeux de la foule et, serait-on tenté d'ajouter, par la foule elle-même.

Et c'est pourquoi, s'il reste de M. Chapais nombre de conférences et de discours qui révèlent son ample information et ses hautes pensées, ni les uns ni les autres ne donnent une juste idée de ce que fut vraiment, en ses beaux jours, cet étonnant orateur. L'écriture ne peut garder l'ardeur, la vivacité, la foule elle-même. — Et, franchement, c'est là qu'il me semble avoir le mieux parlé.

Tous ceux qui ont approché M. Chapais savent qu'il n'avait aucune vanité d'auteur. Spontanément, il ne parlait jamais de ses succès oratoires et, si on l'y contraignait, il le faisait avec le même détachement que s'il se fût agi d'un complet étranger. Un jour, à la tribune de la presse à Québec, l'un de ses jeunes confrères eut l'audace de lui demander: *Où avez-vous fait votre plus beau discours?* — Je crois que c'est dans une grange du comté de Wolfe, fit-il avec un sourire. Nous étions en pleine campagne électorale. Il n'y avait point dans la paroisse de salle publique. Nous dûmes nous contenter de cette grange... Et, franchement, c'est là qu'il me semble avoir le mieux parlé.

Chez cet homme — comme chez tel autre que nous pourrions nommer — le don de l'éloquence ardente, de l'image splendide, cohabitait d'ailleurs avec des goûts et des habitudes de chartiste. Il a employé une grande partie de sa vie à fouiller les archives. Il a revu page par page, non seulement les annales du régime français, mais ces documents — fort peu attrayants dans la forme, s'ils sont instructifs pour le fond — que sont les procès-verbaux et les débats de nos premières assemblées législatives. Ni cette sécheresse ni les maladroites de rédaction ne l'ont découragé parce que, derrière cette façade parfois grossière, il savait deviner les luttes ardentes et les nobles sentiments dont elle portait le témoignage.

C'est peut-être comme historien que M. Chapais vivra le plus longtemps. Il s'était d'abord, et très vivement, intéressé au régime français. Son *Montcalm*, son *Jean Talon* attestent la profondeur de cet intérêt. On peut ajouter que, dans ce domaine, il n'a réalisé qu'une partie de son rêve. *Jean Talon* n'était dans sa pensée que le fragment principal d'une œuvre d'ensemble qu'il comptait

consacrer aux intendants et qui aurait été l'histoire économique du régime français. Les circonstances l'ont éloigné de ce premier dessein et le cours d'histoire qu'il professa à Laval et qui a été publié en huit volumes fut tout entier consacré au régime britannique (1760-1867). — Il est évident que tout le monde ne peut envisager exactement sous le même angle une pareille période, mais tous les lecteurs, croyons-nous, ratifieront le jugement de l'un des hommes les mieux doués de la jeune génération: *On peut ne pas tirer des textes les mêmes conclusions que M. Chapais, on peut ne pas apprécier de la même façon les faits qu'il raconte, mais personne ne lui reprochera d'avoir faussé la réalité ou dissimulé un texte. Il met sous les yeux du lecteur tout son dossier. Son œuvre est celle d'un grand honnête homme.*

Et d'un artiste, cela va de soi.

M. Chapais a donné jadis dans la Presse, sous ce pseudonyme d'*Ignotus*, qui resta longtemps mystérieux mais qui paraît bien maintenant percé à jour, toute une série de chroniques d'histoire qu'il serait bien intéressant aujourd'hui de voir réunir et publier.

Nous avons l'impression qu'on les relirait avec grand plaisir et qu'elles apprendraient aux générations nouvelles beaucoup de choses.

M. Chapais était le doyen du journalisme canadien-français. Il n'était pas tout de suite venu à ce rude métier. Quand il entra au *Courrier du Canada*, bien qu'il avait à peine dépassé la vingt-cinquième année, il était déjà avocat et il s'était fait une belle réputation de conférencier. On rendait partout hommage, non seulement à sa dignité de vie, mais à son beau talent, à sa vaste information, à son insatiable curiosité d'esprit.

M. Chapais a fait dans la presse une assez longue carrière. Nous serions surpris qu'il ne se soit pas toujours considéré comme des nôtres. Il est évident, en tout cas, que peu d'hommes auront porté dans le journalisme canadien-français d'aussi belles aptitudes. Hélas! quel souvenir garde-t-on de l'œuvre du journaliste qui, quotidiennement, prodigue son talent! Quand, surtout, cette richesse est prodiguée sous le voile de l'anonymat...

Mais le talent et le travail n'en étaient pas moins là.

Fils d'un ancien ministre, d'un contemporain et d'un compagnon de sir John A. Macdonald, M. Chapais avait naturellement la politique dans le sang. C'était un conservateur de la grande et de la meilleure école et qui, sur, en un jour de crise, rappeller à ses compatriotes les principes doivent passer avant tout. Sa formation était du reste essentiellement française et, s'il s'intéressait d'abord à son pays, il n'était étranger à aucun des hauts débats qui passionnaient les grandes intelligences françaises.

Au cours de sa longue carrière, M. Chapais a surtout tenu un rôle de conseiller, de mentor. Il ne paraît avoir eu aucune ambition personnelle. Ce qu'il a fait pour les autres, le saura-t-on jamais? Combien de gens lui doivent, en plus des grandes campagnes de parole et de plume qui ont fait leur réputation!

Cet homme de grand talent, qui avait occupé de hautes fonctions et qui était sûrement l'une des plus belles intelligences de notre pays, était resté de l'allure la plus simple possible. Il traitait les jeunes avec une bienveillance paternelle. Il paraissait ignorer sa propre valeur et son passé chargé de travaux et d'honneurs.

C'était un aristocrate, au sens le plus élevé du mot. Et c'était, il n'en faisait ni montre ni cachette, un chrétien fervent. L'un de nos camarades nous disait tout à l'heure que la dernière fois qu'il l'aperçut, ce fut dans un coin de la petite chapelle des Ursulines, à Québec, tout absorbé dans sa méditation et sa prière.

Aussi bien le meilleur souvenir que puissent lui donner ceux qui l'ont aimé ou admiré, celui qu'il eût davantage souhaité, est-ce bien un simple appel à la miséricorde divine pour son âme immortelle.

Avverti que la fin était proche, le grand vieillard a voulu aller vivre ses dernières heures, il a voulu mourir dans la vieille maison de ses pères, dans sa petite patrie de Saint-Denis de la Boutillerie.

Cela aussi est un témoignage.

Omer HEROUX

Bloc-notes

Un discours de M. John Hackett

Le seul député conservateur de la province de Québec, M. John T. Hackett, a prononcé un discours, hier, à la Chambre des Communes d'Ottawa. Il a représenté le Québec comme une province déchirée et dupée (*torn and defamed*), victime depuis vingt-cinq ans de la campagne d'anticanotisation faite par le parti libéral à la seule fin d'en obtenir des avantages politiques.

Il s'agit manifestement là d'un lapsus de langue. M. Hackett est assez au courant de son histoire politique contemporaine pour savoir, comme beaucoup d'autres Canadiens, qu'après 1942, les libéraux, à la suite de leur grand chef, M. Mackenzie King, et de leurs autres chefs, ont prêté non pas l'anticanotisation mais la conscription, qu'ils ont même pratiqué, dès 1940, la conscription pour service au pays et, dès 1942, la conscription pour service outre-mer.

Ca n'est qu'antérieurement à la récente et deuxième grande guerre que M. Mackenzie King et ses libéraux ont prêté, parfois contre leur cœur, pourrait-on croire, une politique d'anticanotisation des Canadiens dans toutes les guerres de l'Angleterre et de l'Empire.

S'il faut en croire une déclaration faite par M. Mackenzie King lui-même, aux Communes, lors de la petite session conscriptionniste de novembre et décembre 1944, c'est au cours d'un voyage qu'il fit en Angleterre et en Allemagne, alors que l'occasion se présenta pour lui de faire part à Adolf Hitler de son vif sentiment de solidarité britannique et impériale, que notre premier ministre avait pris la décision, sans presser ni même son cabinet, sans avertir le Parlement et

(suite à la dernière page)

Le carnet du grincheux

Un journal anglophone d'Ontario, l'*Ottawa Citizen*, réclame l'annulation des 14,000 conscrits et soldats en rupture de bail avec l'autorité militaire. Mais le journal libéral officiel de Montréal estime qu'on doit les poursuivre et les punir sévèrement.

La Hongrie a décidé d'abolir sa monnaie, le pengoe, qui avait la guerre valait 30 sous de notre monnaie. Grâce à la bienheureuse inflation, n'ont pas encore réussi à la distinguer de la licence. Sous prétexte de liberté, on voit et on entend journaux, hommes publics réclamer le "droit" des communistes incendiaries à prêcher la révolte, la violence, etc.

Dit un journaliste ontarien qui ne manque pas d'humour: "Les autorités du baseball américain font emprisonner les spectateurs qui lancent des bouteilles aux joueurs ou aux arbitres. Voilà que ça recommence — on mûsse la critique."

Cela a l'air d'une gâlerie. C'est toutefois la façon dont une foule de gens, et des milliers d'intellectuels, se représentent la liberté. Ils n'ont pas encore réussi à la distinguer de la licence. Sous prétexte de liberté, on voit et on entend journaux, hommes publics réclamer le "droit" des communistes incendiaries à prêcher la révolte, la violence, etc.

Des ingénieurs chinois ont fabriqué une machine à écrire pour la langue chinoise littérale. Elle écrit en verticale ou en horizontale et comprend 5,400 caractères chinois sur un cylindre rotatif. Pour taper un caractère, il faut frapper diverses clefs suivant une série de combinaisons variées. Car pour diminuer le nombre de clefs il fallait établir des combinaisons. A part cela, c'est une machine fort simple!

Un journal libéral dit que l'*Union Jack* "incarne" le grand, l'imprescriptible bienfait de la liberté politique dont le Canada a joui depuis 185 ans au sortir d'une abjecte décadence. Cela est joliment flageolet, sauf que c'est contre les maîtres de l'*Union Jack* qu'il a fallu lutter pour obtenir ladite liberté. A part cela, comme dit la chanson, tout est correct.

Le Grincheux

Choses d'hier et d'aujourd'hui

Si nous ne nous flattions pas nous-mêmes, la flatterie des autres ne nous pourrait nuire.

LA BRUYERE

EN PAGE 2: Avec les compagnons du grand voyage — Le Manitoba vivra, par M. Dominique Beaudin.

Les Juifs veulent ainsi protester contre la lenteur des libérations — M. Byrnes met la Russie en demeure de choisir entre la collaboration et la paralysie économique de l'Allemagne — Il fait rapport au peuple américain — Le Siam demande au Conseil de Sécurité de régler son différend avec la France — Mihailovich sera exécuté, probablement demain

M. James F. Byrnes, secrétaire d'Etat américain, a averti hier la Russie qu'elle aura à choisir "dès cette semaine" entre "la coopération ou la paralysie économique en Allemagne".

M. Byrnes, qui présentait au peuple américain un rapport sur la conférence de Paris, a déclaré que le général Joseph T. McNarney, commandant américain à Francfort, recevra instruction de collaborer avec les pays d'occupation (France, Angleterre et Russie) qui le voudront, sur les matières suivantes: finances, transport, communications, commerce et industrie.

Les Etats-Unis veulent à tout prix que l'Allemagne, comme on l'a décidé à Potsdam, soit traitée comme une seule entité économique. Ils sont même prêts à risquer une querelle ouverte avec la Russie plutôt que d'endurer plus longtemps que l'Allemagne soit morcelée en zones à frontières fermées. Cette attitude américaine ne manque pas de sens pratique puisqu'il en coûte actuellement \$200,000,000 par année aux Etats-Unis en frais d'occupation!

"Nous allons, a dit hier soir M. Byrnes, établir des relations économiques entre les diverses zones ou imposer à qui la mérite la responsabilité de la violation des accords de Potsdam."

A la conférence des quatre, qui vient de s'ouvrir à Paris, la Russie a refusé tout compromis sur trois points capitaux pour le sort de l'Allemagne et la paix du monde: l'unification de l'Allemagne économique; le traité garantissant le désarmement de l'Allemagne pour les vingt-cinq prochaines années; la rédaction du traité de paix avec l'Autriche.

"Sur ces trois problèmes", dit M. Byrnes, "la conférence de Paris n'a fait aucun progrès" et il a catégoriquement blâmé la Russie pour cet échec.

"Je ne crois pas, dit-il, que les Soviétiques se rendent exactement compte des doutes et de la suspicion qu'ils ont fait naître dans l'esprit des étrangers qui voudraient être leurs amis, par l'attitude distante, la froideur et l'hostilité avec lesquelles ils ont accueilli cette suggestion d'assurer le désarmement de l'Allemagne."

Mais la conférence n'a pas eu que des résultats négatifs... M. Byrnes s'est déclaré très satisfait de certains compromis. Au nombre de ceux-ci il a mentionné la convocation, pour le 29 juillet, de la conférence de la paix, à Paris, et la rédaction préliminaire des traités de paix avec l'Italie et certains pays satellites de l'Allemagne.

"Il est permis d'espérer, dit-il, que ces traités seront tels qu'ils permettront aux peuples de cinq pays occupés de vivre et de respirer comme des peuples libres."

L'ALLEMAGNE

Selon M. Byrnes, le système de zone ne fonctionne pas très bien en Allemagne et, a-t-il dit, "cela n'est un secret pour personne". "A Potsdam, dit-il, on avait décidé que l'Allemagne serait administrée comme une seule entité économique. Contrairement à ces ententes formelles on l'a divisée en quatre "compartiments étanches" dont les frontières sont inviolables. Aussi l'Allemagne est-elle menacée d'inflation et de paralysie économique."

Le secrétaire d'Etat américain prétend que c'est en vain que l'on a tenté de régler cette question à Paris. "L'expérience démontre, a-t-il dit, qu'il est impossible de nous entendre, surtout avec nos amis soviétiques, sans avoir au préalable livré une véritable guerre de mots, qui ressuscite de vieux griefs, accentue des différends et provoque des crises."

M. Byrnes est prêt à admettre que les Russes ont probablement autant de difficulté à nous comprendre que nous en avons nous à comprendre les Russes, "mais je crois parfois, dit-il, que nos amis soviétiques craignent que nous ne les trouvions faibles et timorés s'ils allaient accepter sans mot dire une seule de nos propositions, même s'ils sont de notre avis. Cette bataille sans fin n'est cependant pas ce qu'il faut à un monde assoiffé de paix."

M. Byrnes, à la fin de son allocution, a reproché aux Russes de s'être opposés au traité de désarmement de l'Allemagne et il a prononcé cette phrase lourde de sens: "Est-ce que le militarisme allemand deviendra l'enjeu d'une guerre entre l'est et l'ouest et est-ce que le militarisme allemand aura encore une fois la chance de diviser et de conquérir?"

En lisant entre les lignes, on peut croire que M. Byrnes accuse la Russie de se rapprocher de l'Allemagne, de favoriser son réarmement pour s'en servir ensuite comme alliée dans une guerre contre l'Angleterre et les Etats-Unis.

Le président Truman a écouté le discours de M. Byrnes à la radio et immédiatement après il lui a téléphoné pour le féliciter.

Les journaux de Russie n'ont pas encore commenté le discours de M. Byrnes, mais on prévoit que la riposte sera dure, à la russe.

Aux Etats-Unis les commentaires vont bon train. En général on est très satisfait de l'attitude de plus en plus énergique de M. Byrnes. La Russie n'a pas actuellement bonne presse aux Etats-Unis et l'on voit d'un très bon oeil toute tentative pour restreindre son influence.

Un des commentateurs les plus lus aux Etats-Unis, Dewitt MacKenzie, de l'*Associated Press*, se demande si l'hostilité de la Russie à toute proposition de contrôle conjoint de l'Allemagne ne serait pas basée sur son désir d'augmenter son influence dans ce pays et d'imposer petit à petit l'idéologie communiste.

"Nous ne devons pas perdre de vue, dit-il, que le Reich était la pierre angulaire du système politico-économique de l'Europe continentale. Par conséquent pour la Russie, qui a toujours poussé plus à l'ouest sa zone d'influence, le contrôle de l'Allemagne voudrait

dire beaucoup. Les ambitions effrénées de la Russie sont cause d'une bonne part de la suspicion actuelle autour de ses tactiques et de sa stratégie."

PEARL HARBOR

L'enquête que le gouvernement américain avait instituée sur le désastre de Pearl Harbor vient de se terminer. Huit des dix membres du Congrès qui formaient le Comité d'enquête viennent de signer le rapport de l'enquête. Ils exonèrent le président Roosevelt de tout blâme, de même que l'ancien secrétaire d'Etat, M. Cordell Hull.

Pearl Harbor rappelle aux Américains un des plus terribles désastres de leur histoire. Le 7 décembre 1941, à l'aube, des bombardiers japonais avaient soudain fait irruption au-dessus de Pearl Harbor, où la flotte mouillait, et ils avaient bombardé les navires avec une violence sauvage, causant des dommages incalculables.

Une enquête a été instituée l'an dernier sur ce désastre pour en connaître les responsables, car au moment de l'attaque, les navires américains n'étaient pas sous vapeur et la plupart des matelots étaient en permission dans Pearl Harbor. On a aussi affirmé que des chefs d'Etat, dont Roosevelt et Hull, avaient intercepté plusieurs jours auparavant un message chiffré japonais et qu'ils connaissaient la date de l'attaque-surprise.

Le rapport de 112,000 mots exonère les deux chefs américains, mais il jette le poids du blâme sur les autorités militaires de Washington et les commandants de Pearl Harbor. On mentionne en particulier les noms du major général Walter Short et de l'amiral Husband E. Kimmel.

Le Comité d'enquête, dit-on, a fait des recommandations pour divers changements dans le personnel de l'armée et de la marine. Vingt-cinq officiers supérieurs seraient exposés à perdre ainsi leurs postes.

LE SIAM ET LA FRANCE

Le Royaume du Siam vient de soumettre au Conseil de sécurité des Nations unies le problème très compliqué de ses frontières. Il s'agit d'une dispute avec la France au sujet de cette partie de l'Indo-Chine dont le Siam s'est emparé avec l'aide des Japonais et la coopération du gouvernement de Vichy plusieurs mois avant l'attaque contre Pearl Harbor, en 1941.

Les frontières qui sont l'objet du différend forment un territoire de 20,000 carrés, qui, avant la guerre, faisait partie du Cambodge et du Laos, le long du fleuve Mekong, en Indochine.

Les chefs siamois prétendent que les territoires plus haut mentionnés sont historiquement les leurs et qu'ils font partie de la région qu'ils ont dû céder aux bâtisseurs d'empire français en 1907.

La requête du Siam a été formellement déposée entre les mains du secrétaire du Conseil de sécurité et elle sera étudiée à la prochaine réunion du conseil, qui devra être tenue au plus tard le 24 juillet.

Le Siam ne fait pas partie de l'Organisation des Nations unies, mais elle fait sa requête en invoquant cet article de la Charte des Nations unies qui dit qu'un état non membre peut demander au Conseil de sécurité de régler un différend qu'il a avec un autre pays, pourvu qu'il s'engage d'avance à souscrire à la décision du Conseil.

La Grande-Bretagne, les Etats-Unis et la Chine se sont prononcés en faveur d'une enquête complète dans cette affaire, et ils ont secondé, de même que les Indes, la demande d'affiliation du Siam à l'Organisation des Nations unies.

Une délégation siamoise doit arriver aux Etats-Unis sous peu pour tenter de prouver toutes les accusations que l'on a portées contre la France. On accuse particulièrement la France d'avoir violé la frontière du fleuve Mekong, de s'être emparé de territoires siamois, d'avoir ouvert le feu en territoire siamois et d'avoir provoqué des émeutes. Ces accusations ont été portées à deux reprises différentes en mai.

Hier on a déclaré que "ces troubles ininterrompus de frontières" menacent la paix entre la France et le Siam. Les autorités françaises ont maintes fois tenté de trouver un terrain d'entente avec le Siam, mais en vain. Aujourd'hui elles admettent qu'il existe "un état technique de guerre entre la France et le Siam".

MIHAILOVICH MOURRA

Comme on le prévoyait depuis hier, l'appel à la clémence du général Draja Mihailovich a été rejeté par le présidium du gouvernement yougoslave. On croit que l'ancien héros de la résistance, condamné par un tribunal à la solde de Moscou, sera exécuté à l'aube de demain matin.

EN PALESTINE

Le Conseil national juif a annoncé aujourd'hui qu'une grève générale aura lieu en Palestine demain, de 9 heures du matin jusqu'à minuit. C'est un geste de sympathie à l'endroit des 1,600 Juifs qui sont actuellement détenus au camp de concentration de Rafiah et qui ont entrepris, dit-on, une grève de la faim.

La police nie l'existence de cette grève de la faim en masse.

Personne ne travaillera dans les villes et les villages, si ce n'est les fonctionnaires municipaux et les employés préposés aux services essentiels, dit la nouvelle. Tous les services de transport seront suspendus.

Les restaurants juifs seront ouverts pendant deux heures aux heures des repas, mais tous les autres magasins et lieux d'amusement juifs seront fermés.

Les autorités juives affirment que la grève de la faim est commencée et qu'elle se poursuivra jusqu'à ce que les autorités anglaises consentent à hâter les libérations.

Pierre LAPORTE

Lettre d'Ottawa

La question du drapeau semble bel et bien enterrée

M. John-T. Hackett et les droits des provinces — La bataille du drapeau s'est gagnée dans la coulisse

par Pierre VIGEANT

Ottawa, 16. — La question du drapeau semble bel et bien enterrée pour la présente session. C'est l'impression qui se fortifie dans les cercles parlementaires fédéraux. Personne n'en parle plus.

La rumeur qui voulait vendredi soir que le rapport du comité du drapeau soit oublié après avoir été déposé semble bien se confirmer. On se demandait bien encore s'il ne serait pas question du fameux rapport à l'ouverture de la séance plénière, mais il n'en fut rien. Le premier ministre a déposé le rapport Taschereau-Kellock sur l'espionnage soviétique et le parti communiste au Canada et cette pièce sensationnelle a fait oublier tout le reste. Le débat sur le budget s'est en suite poursuivi paisiblement après un vain effort des conservateurs pour amorcer un débat extraordinaire sur la grève des acie-

ries. C'est M. Arthur Smith, député conservateur de Calgary-ouest, qui a présenté la motion qui devait engager le débat en invoquant l'urgence de la situation. Le président de la Chambre, M. le Dr Gaston Fautoux, a rejeté la motion en affirmant qu'il n'y avait pas d'urgence étant donné que les députés pouvaient fort bien discuter la grève au cours du débat sur le budget. Le chef de l'opposition, M. John Bracken, a voulu en appeler de la décision du président et il avait apparemment l'appui de toute la gauche, mais les spécialistes ministériels de la procédure parlementaire ont soutenu que cette décision du président était sans appel et l'affaire en est restée là.

Le débat sur le budget n'a pas présenté un intérêt particulier. Les discours les plus importants de la

(suite à la dernière page)

Notes outaouaises

La muette entrevue

Il suffit parfois d'un répit de la chaleur pour que le petit luitin de la chronique se fasse entendre comme un maringouin entêté, et qu'il n'y ait pas moyen de le faire taire. Surtout lorsqu'il s'y prend finement et nous suggère quelque voyage ou démarche pouvant faire naître l'envie, la démission ou le noir du papier. Ce n'est pas comme les courriers parlementaires, qui ont la chance, les heureux drôles, d'avoir chaque jour quelque chose à dire et peuvent écrire tant qu'ils veulent. Qui nous ramènera, hélas, aux beaux jours torrides de la première conscription, en 1917, où l'on siégeait principalement sur les pelouses du Musée Victoria, faisant alors office de Parlement depuis l'incendie de l'année précédente? Mais où sont les bonnes guerres d'antan?

Lepenaant et touttoirs, comme dirait le notaire Le Potteiron, ce n'est pas de cela que nous voulons parler, et c'est dans un tout autre milieu que nous a conduit le petit diable qui prépare les articles. Et si nous avons choisi le titre ci-haut pour cet entrefilet, c'est que "réellement... et véritablement" nous avons à écrire tel le récit d'une entrevue qui n'a pas eu lieu, d'une conversation qui, par conséquent,

(suite à la dernière page)

Avec les compagnons du grand voyage

Le Manitoba français vivra

(Par M. Dominique Beaudin, représentant particulier du "Devoir")

L'impression principale qui se dégage de l'assistance au congrès des Franco-Manitobains est d'une rapidité de visite en quelques-unes de leurs paroisses est réconfortante. Cette impression, c'est que le Manitoba français vivra. Ce n'est pas assez dire. Il y a certitude morale, basée sur les faits et sur la situation présente, que nos compatriotes de cette première province de l'Ouest résisteront à l'assimilation et contribueront largement au maintien comme à l'expansion des positions françaises au Canada. Aguerri par les luttes anciennes, justement fiers de leur passé et de leurs succès, ils se joignent déjà aux Acadiens, aux Québécois et aux Franco-Ontariens pour prêter main forte aux minorités plus lointaines et plus faibles. La raison essentielle et générale de cette vitalité, c'est que les Franco-Manitobains possèdent à peu près toute l'organisation religieuse et nationale qui garantit à un groupe sa survie. Ils sont déjà en état de prêter un appui moral à leurs compatriotes disséminés à travers les plaines jusqu'aux contreforts des montagnes Rocheuses. Ils représentent une minorité bien vivante, très attachée de cœur à la province-mère, pleine de courage, de fierté et d'allant.

La superficie du Manitoba est légèrement moindre que celle de la Saskatchewan et de l'Alberta. Par sa situation, les lacs très importants comme le lac Winnipeg et le lac Manitoba réduisent encore l'étendue des terres. La compensation est d'y pêcher le "goldeye", un poisson inconnu ailleurs, dit-on. La population de la plus ancienne province des Prairies, après le recensement de 1941, est de 729,744 habitants. Les races dites britanniques, — Anglais, Ecossais et Irlandais, — comptent pour 380,560, un peu moins de la moitié. Les Ukrainiens sont au nombre de 89,762. Les Allemands, les Néerlandais et les Polonais ont de fortes colonies.

Remerciements pour sympathie

Les enfants de Madame Henri Lesage, née Ouellet (Elisabeth), remercient cordialement tous les parents et amis qui ont bien voulu, à l'occasion du décès de leur bien-aimée mère, offrir des témoignages de sympathie pour des honneurs de messe, trésoirs spirituels, assistance aux funérailles, bouquets spirituels, offrandes de fleurs, télégrammes.

15 juillet 1946.

AVIS DE DÉCÈS

BARRETT. — A Montréal, le 14 juillet 1946, à l'âge de 55 ans, 6 mois, est décédé le Dr J.-Arthur Barrette, époux d'Antoinette Elhier, de Mont-Rolland, frère de Me Hermann Barrette, C.R., de St-Jérôme, ex-député de Terrebonne, et frère du Dr J.-Emile Barrette, de Montréal. Les funérailles auront lieu mercredi, le 17 courant, à 10 heures, à la chapelle de la paroisse de St-Joseph, 2102 rue Fullum, à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Saint-Stanislas de Kostka où le service sera célébré à 9 h. 15, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Ralliement à 1564 boul. St-Joseph est, à 9 heures.

Nécrologie

AUBIN. — A St-Benoît, le 13, à 83 ans, Alcide Aubin, époux d'Elisabeth Lachance.

AUBRY. — A Montréal, le 13, à 88 ans, M. Daniel Aubry, époux de Claudia Landry, à 6765 St-Denis.

BARRETT. — A Montréal, le 14, à 55 ans, 6 mois, Dr J.-Arthur Barrette, époux d'Antoinette Elhier, de Mont-Rolland.

CADORETTE. — A St-Yves, le 14, à 63 ans, M. Philias Cadorette, époux d'Aurore Guérin, 710, St-Rue des Cascades.

MELANCON. — A Montréal, le 14, à 74 ans, 11 mois, M. Adrien Melancon, époux de Louise Lambert, 4448 Delanauville.

METHOT. — A Montréal, le 15, à 41 ans, M. Roch Methot, époux de Jeannette Séguin, 1265-A, rue Bélanger.

MILLETTE. — A Montréal, le 14, à 66 ans, M. Joseph Millette, époux de Marie-Louise Duchesne.

PAQUETTE. — A Montréal, le 13, à 23 ans, M. Jean-Paul Paquette, fils de Pauline Dagenais.

PAUZE. — A Montréal, le 14, à 23 ans, Mlle Cécile Pauze, fille de M. Théophile Pauze et de Marie Lefrançois.

PLAMONDON. — A Montréal, le 15, à 63 ans, M. Joseph Plamondon, née Cordelia Lapierre, 14, rue St-Jacques.

POIRIER. — A Montréal, le 14, à 61 ans, Auguste Poirier, époux de Marie-Louise Desrochers.

SIMARD. — A Montréal, le 14, à 66 ans, M. Joseph Simard, née Donalds Denia, 6865 Boy.

TILION. — A Montréal, le 14, à 40 ans, M. Henri Tilion, née Germaine Bhamk, 1146 Ottawa.

GAGNON. — A Montréal, le 15, à 77 ans, 6 mois, M. Louis-Emery Gagnon, époux en deuxième noce, d'Éugénie Paquin et en troisième noce, d'Édith Boudreau.

GOYER. — A Côte-des-Neiges, le 15, à 59 ans, Napoléon Goyer, époux de Marie-Cornélie.

LEBEVRE. — A Montréal, le 15, à 74 ans, M. Joseph-Antoine Lebevre, née Marie-Louise Marchand, 1568, rue St-André.

LODGE-GAGNEAIS. — A St-Vincent de Paul, le 15, à 80 ans, M. Odilon Lodge, époux en première noce de Thérèse Dagenais, née Amélie Archambault.

A L'ÉTRANGER

New-York, 11 juillet. — A New-York, à 78 ans, est décédé Carlos Constantino Arosemena, patriote panaméen et ancien ministre de Panama aux États-Unis et en Belgique. Carlos Constantino Arosemena était le seul survivant du groupe des huit hommes à qui l'on attribue l'indépendance de Panama. Il était membre de la Junta de Independencia, qui s'occupa de l'arrangement du traité avec les États-Unis et qui leur donna la zone du Canal de Panama, en 1903.

Boston, 11 juillet. — A Boston, à 70 ans, est décédé le Dr Henry A. Charbonneau, dentiste de Newark, N.J., et de Monroe, N.Y. Il était docteur au collège St-Ignace de Detroit et étudiant à l'École de Médecine et d'Art dentaire de l'Université de Michigan.

Pelham Manor, N.Y., 11 juillet. — A Pelham Manor, à 60 ans, est décédé Francis Moore, pianiste de concert, professeur et compositeur. Né à El Paso, Tex., fils de Francis M. et Ann Wilson Moore, M. Moore commença l'étude de la musique à l'âge de 7 ans, élève de Ferdinand Dewey, de Philadelphie, qui visitait alors El Paso. Impressionné par le talent remarquable de l'enfant, M. Moore l'accompagna pendant la tournée de F. Kreiser, de Mischka Elman, de Maud Powell, de Johann Gadski et de plusieurs autres musiciens renommés. En 1922, il fit ses débuts comme pianiste de concert. Son dernier concert à New-York fut lieu à Town Hall, en 1938.

Atlanta, 11 juillet. — A Atlanta, à 56 ans, est décédé le Dr Grady E. Clark, la tête du département d'odontologie à l'Université Emory. Le Dr Grady était un spécialiste des yeux, très renommé.

Quant aux Canadiens de langue française, le recensement de 1941 fixait leur nombre à 52,996. Ils habitent surtout les plus belles régions rurales dans les vallées de l'Assiniboine et de la Rivière Rouge. Ceux qui sont passés à la ville sont principalement groupés à St-Boniface. La ville principale est la capitale, Winnipeg, qui occupe le troisième rang parmi les cités du Canada et dont la population est d'environ 300,000.

Le Manitoba, c'est déjà la grande plaine. La terre semble avoir été soigneusement nivelée. Cependant, les arbres croissent encore le long des rivières et on s'étonne même d'y trouver si fréquemment le chêne plutôt rare dans Québec. Dans la vallée de la rivière Rouge, où les villages sont assez éloignés les uns des autres, le Canadien français se sent chez lui. St-Boniface, coquette ville blanche, capitale du Manitoba français, semble empruntée aux bords du Richelieu ou de l'Yamaska. St-Jev-Baptiste, paroisse ancienne, est une transposition des Prairies d'une paroisse québécoise. Les noms français ont été semés dans la plaine et aucun vent ne les déracinera; c'est St-Norbert, Ste-Anne, Ste-Adèle, St-Adolphe, Letellier, St-Pierre et tant d'autres. Le Manitoba français n'est pas une exécution académique; c'est une réalité vivante.

Aucune province de l'Ouest, d'ailleurs, n'a un passé aussi mêlé à l'histoire de la Nouvelle-France. A proximité de ses rivières, sur la baie d'Hudson, D'Arville a remporté la plus glorieuse de ses victoires navales. Cherchant la route de l'Occident, Pierre Gaultier de La Vérendrye a établi son poste à la fin du XVIIIe siècle, à l'endroit où se trouvent aujourd'hui les ruines de la mission de St-Boniface. Plus loin, à l'est, un village situé à dix milles de la frontière américaine, on trouve un monument à la mémoire de La Jemmeray. Là passait la route des Roseaux suivie par les explorateurs. Après la conquête, les missionnaires ont repris les routes ouvertes par les illustres voyageurs. De même que le diocèse de Québec s'est étendu à toute l'Amérique, ainsi les limites du diocèse de St-Boniface se sont confondues avec l'Ouest et le nord-ouest canadiens. Le Manitoba français a derrière lui des siècles d'histoire et la Société historique de St-Boniface veille à ce que rien ne soit oublié. C'est l'une des forces de résistance de la minorité en cette province que de pouvoir se rattacher à ce grand passé pour en tirer des traditions et des habitudes de vie. Les Manitobains de langue française ne sont pas des déracinés; ils ont reformé la patrie.

On a dit de la paroisse canadienne-française qu'elle était le chef-d'œuvre de l'Église catholique en Amérique. On la retrouve au Manitoba adaptée aux exigences gouvernementales comme à la grandeur des fermes. C'est parce qu'il en est ainsi qu'on peut affirmer que le Manitoba français vivra. C'est aussi parce que la population française est aux quatre cinquièmes rurale et suffisamment groupée pour se défendre contre l'influence nivelatrice du milieu. Ceux qui ont pris et gardé la terre cherchent à ne pas être désemparés par les conquérants sans gloire, mais tout le peuple canadien-français profite encore de leur paisible victoire. Les paroisses rurales s'organisent pour vivre leur vie propre; elles ont leurs caisses populaires et leurs coopératives. Chacune d'elles est comme un bastion d'un puissant réseau de fortifications.

On appelle volontiers que la langue est gardienne de la foi. L'expérience canadienne a démontré dans les faits la vérité de cette assertion. Assez de statistiques ont été publiées sur ce sujet pour qu'il soit inutile d'y revenir. Mais si, d'un côté, les Canadiens français s'exposent moins à l'apostasie en conservant leur langue, de l'autre, comme par réciprocité de services, ils sont aidés dans la préservation de leur langue par l'unité de foi. Du point de vue national, dans les groupes minoritaires en particulier, ils ont contracté envers leur clergé une dette de gratitude qui ne s'effacera jamais. On vénéra toujours les noms des grands évêques de St-Boniface et on rappellera leur zèle apostolique. Mais les Provenciers, les Taché, les Langevin se sont élevés aussi au rang de nos plus dignes chefs nationaux. On cite encore et dans l'Ouest et dans l'Est l'énergique mot d'ordre de Son Excellence Monseigneur Béliveau: "Si nous voulons"

CALENDRIER

7e mois JULIET 31 jours

Demain: MERCREDI 17 JUILLET 1946

M. ALEXIS, confesseur.

Levier du soleil, 4 h. 27.

Coucher du soleil, 7 h. 43.

Levier de la lune, 10 h. 49.

Coucher de la lune, 7 h. 28.

Premier Quartier, le 6, à 6 h. 15 m. du mat.

Pleine Lune, le 14, à 4 h. 22 m. du mat.

Bernier Quartier, le 21, à 2 h. 32 m. du soir.

Nouvelle Lune, le 28, à 6 h. 53 m. du mat.

21 juillet

Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sab.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	PL. 14	DO 21	NL 28

Ce journal est imprimé au 20 430 rue Notre-Dame est, à Montréal, par l'imprimerie coopérative (à responsabilité limitée) "Le Devoir".

Le Canadien Press est seule autorisée à faire emploi pour réimpression de toutes les dépêches attribuées à "Le Devoir".

Press, à l'Associated Press ou à l'Agence Canadienne, ou de toutes les informations locales que le "Devoir" publie. Tous droits de reproduction des dépêches particulières du "Devoir" sont également réservés.

Autorisée comme envoi postal de la deuxième classe Ministère des Postes, Ottawa.

du français au Canada, c'est à nous d'en mettre.

Précisément l'une des raisons de croire en l'avenir du Manitoba français, c'est qu'il possède un clergé admirable, dévoué depuis le pasteur jusqu'au plus jeune de ses prêtres au relèvement des fidèles qui lui sont confiés. On lui doit l'organisation des paroisses. A lui et aux communautés religieuses, on doit encore la fondation et le maintien des maisons d'enseignement qui se sont évertuées à former une élite dans un groupe minoritaire et à contrebalancer l'actif travail d'anglicisation de l'école d'Etat et du milieu. Le Manitoba français a son collège classique dirigé par les Jésuites, ses couvents, ses institutions. La plupart des communautés religieuses de Québec s'y retrouvent et y poursuivent leur œuvre propre. Elles obtiennent de brillants succès de la jeunesse manitoibaine. Au congrès de l'Association d'Education qui s'est tenu les 3 et 4 juillet, on a décidé l'ouverture de l'automne prochain d'une école moyenne d'Agriculture. Les Clercs de Saint-Viateur qui possèdent une ferme de 650 acres à Otterburne en assureront la direction. La nouvelle institution, semblable à celle de Québec, adaptée, cependant, aux conditions agricoles de l'Ouest, aura pour tâche de former de jeunes agriculteurs compétents et des chefs ruraux. Ainsi d'année en année, le groupe manitoibain renforcé sa vie propre et se munira des organismes qui peuvent aider à son développement.

Grâce à son passé, grâce à ses maisons d'enseignement, le Manitoba français a pu se donner une élite et des chefs laïcs remarquables. Le président de l'Association d'Education est un vieux lutteur de la première heure. A 82 ans, M. J.-A. Marion bataille comme un jeune homme tandis que ceux qui ont son âge chez nous se reposent dans la grande nuit. Autour de lui, on retrouve des anciens du collège de St-Boniface et plusieurs membres de la première A.C.C.J.; tels les Purnier, les Bernier, les Léveillé. Plusieurs membres du clergé, plusieurs membres des professions, des lettres, des sciences, ont fait leurs études à St-Boniface et jouent un rôle brillant dans leur province d'origine ou dans les deux autres provinces de l'Ouest. Il s'en trouve aussi dans Québec et on nous fait parfois l'amical et juste reproche de les garder.

Le Manitoba français a donc organisé pour le mieux sa vie propre. Avec un courage et une énergie qui l'aideront toujours, il a réussi à traverser les plus sombres difficultés. Le point inquiétant est l'école. Mais à qui la faute? Les citoyens d'un pays bilingue ont le droit de compter sur leurs gouvernements pour les défendre. Il y a deux langues officielles. S'il existe une culture canadienne, elle est française aussi bien qu'anglaise. De qui nos minorités de l'Ouest ont-elles à se plaindre? Contre qui doivent-elles se protéger? Quel est leur principal ennemi? Tout irait pour le mieux si elles ne devaient résister aux entreprises d'assimilation hardies des gouvernements provinciaux dont elles devraient normalement attendre assistance et protection.

Ceci dit pour le passé en ce qui concerne le Manitoba. Le gouvernement actuel passe pour bien disposé à l'égard de la minorité française et montre de la bienveillance à son égard. Il reste, néanmoins, que l'école publique tend à l'uniformité et que l'enseignement et la conservation de la langue française ne sont qu'un mal toléré. Dans les provinces de l'Ouest, le bilinguisme prévaut dès l'enfance. Il conduit directement à l'unilinguisme et, en l'occurrence à l'anglicisation. Les Franco-Manitobains, comme leurs frères de l'Alberta et de la Saskatchewan, font de leur mieux pour parer aux dangers de cet enseignement. Ce n'est pas sans raison que leur société principale, l'Association d'Education, a pour but le soutien de l'école française, on trouve toutes les classes de la population. Au récent congrès, les cultivateurs venaient avec les religieuses, les membres du clergé, les instituteurs et autres chefs de file. A force de persévérance et d'énergie, les Franco-Manitobains se tirent d'affaires. Ce n'est qu'avec l'aide de leur fierté française et par les institutions déjà mentionnées.

La minorité à la base son journal, *La Liberté et le Patriote* est un bel hebdomadaire et porte des mois d'ordre dans toutes les parties françaises du Manitoba et de la Saskatchewan. Son œuvre est connue. Au journal, arme indispensable, s'ajoute maintenant la radio française. Car Radio Saint-Boniface existe. Il pénètre maintenant dans les foyers et il y verse les chants et les nouvelles de chez nous. Au Manitoba, on renoue présentement connaissance avec les vieux airs du folklore et on entend, parfois pour

CULTURE

REVUE TRIMESTRIELLE

Sommaire de juin 1946

ARTICLES

Dames POTVIN: Les Vikings de l'Histoire.

Gordon O. ROTHNEY: Bilingual Canada and the World.

Conrad MORIN, O.F.M.: Les Archives du Saint-Siège. Importantes sources de l'histoire politico-religieuse du Canada.

Jean BRUCHES: History and National Life.

BULLETIN

Benoit LACROIX, O.P.: La Philosophie au moyen âge.

CHRONIQUE

Ille-du-Prince-Édouard: Les Acadiens et l'Agriculture (J.-Edmond ARSENAULT).

Ontario: Vie française en Ontario (M. P.)

Québec: Arts (Marcel PLAMONDON).

Sciences sociales — Jubilé scientifique — Cours d'été.

CHRONIQUE

Manitoba: Education in Manitoba (H. G. L. STRANGE): The Veteran Student (Sylvia P. IRWIN).

Nova Scotia: Central Libraries in Nova Scotia (Mary Kinsley Ingraham).

Saskatchewan: A new curriculum for Saskatchewan High Schools (Albert Hays).

Comptes rendus: Les livres canadiens. Les livres étrangers: Répertoires bibliographiques.

Au comptoir: \$0.60

Par la poste: \$0.65

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

la première fois, des chansonnettes de Paris qui nous sont depuis longtemps familières. Il est impossible de dire au Québécois l'émotion collective qui a saisi le Manitoba français lorsque Radio-Saint-Boniface a exploré les ondes. Cela peut sembler incroyablement dans les foyers manitoibains, on a pleuré de joie. C'était une libération longtemps attendue, considérée comme impossible, et pourtant vraie. Les dollars du Québec ont payé des larmes de bonheur et, beaucoup plus et beaucoup mieux, ils ont mis et mettent tous les jours du français dans les familles. Aussi Son Eminence le Cardinal Villeneuve, présent au congrès du Manitoba, a-t-il qualifié la fondation de Radio-Saint-Boniface d'événement important dans la vie manitoibaine et de fait historique marquant. Quand tout l'entourage anglais et invite à l'uniformité, le foyer est l'une des dernières forteresses. La radio française dans l'Ouest devient la sentinelle devant laquelle on ne passe pas.

Sur l'avenir du groupe manitoibain, on peut être optimiste. En plus des points encourageants déjà notés, il faut ajouter encore que les Franco-Manitobains ont la fierté de leur origine, qu'ils aiment la province-mère, qu'ils ont la volonté bien arrêtée de vivre à la française. C'est une armée pas très nombreuse, peut-être, mais aguerrie et qui a du moral. Cela compte; ce n'est pas loin d'être l'essentiel. Le Manitoba français vivra!

Dominique BEAUDIN

Remerciements du comité Canada-France

Le Comité des relations Canada-France désire faire savoir à ses nombreux collaborateurs que l'envoi des 1000 lettres pour la France est complété. Ce comité a déjà reçu une lettre de la Croix-Rouge française du Calvados, récipiendaire d'un certain nombre de ces lettres, se lisant comme suit:

"La Croix-Rouge française du Calvados est l'heureuse bénéficiaire d'un certain nombre de lettres contenant des lettres et différents articles destinés aux enfants. J'apprends que nous devons ce don si généreux au comité Canada-France et je veux sans tarder vous exprimer toute notre profonde reconnaissance.

Naturellement quand les distributions seront terminées nous vous enverrons un compte rendu très exact, mais je tenais des maintenant à vous dire combien nous apprécions le geste du comité Canada-France et combien nous est utile le secours que vous avez eu la bonté de nous envoyer pour nos populations si éprouvées."

Signé: Marquis de Clermont-Tonnerre, président du conseil départemental de la Croix-Rouge française. Le comité des relations Canada-France remercie de tout cœur les personnes qui ont bien voulu contribuer en quelque sorte à la réalisation de ce projet.

Pèlerinage au Cap-de-la-Madeleine

Dimanche prochain, le 21 juillet, la fête missionnaire annuelle se déroulera au sanctuaire du Cap de la Madeleine, lieu du pèlerinage national à la Sainte Vierge au Canada. Une quarantaine de missionnaires, religieux et religieuses, prendront part à cette grande manifestation. Tous les messes de l'avant-midi au sanctuaire seront dites par des missionnaires partant cette année pour les missions lointaines.

La messe en plein air avec sermon de circonstance à la fin de l'avant-midi et la cérémonie du départ missionnaire à 3 h. de l'après-midi seront les principaux exercices de cette journée.

Bénédiction d'une église par S. E. Mgr Desranleau

Sherbrooke, 16. (D.N.C.) — Son Ex. Mgr Philippe Desranleau, évêque de Sherbrooke, a présidé hier après-midi, à la bénédiction de la petite église de la desserte de Saint-Charles-Garnier, sur le territoire des Pères Rédemptoristes ainsi qu'à la bénédiction d'une cloche et il a profité de la circonstance pour remercier les fidèles de ce diocèse de leur dévouement et de leurs sacrifices depuis les débuts de la desserte. Aujourd'hui les quelque quarante familles d'un quartier d'Orford ont une très belle église joliment décorée qui fait une tâche brune et blanche sur les prés verts des alentours.

EN VACANCES

Faites-vous suivre par

LE DEVOIR

Canada

1 semaine	20
2 semaines	35
3 semaines	50
1 mois	65
2 mois	1.15
3 mois	1.65

Etats-Unis

1 semaine	25
1 mois	75
3 mois	2.25

Strictement payable d'avance par mandat-poste ou chèque au pair, sinon ajouter 15 sous pour frais d'échange, au "Devoir". Boîte Postale 500, (Place d'Armes), Montréal.

Nul abonnement accepté par téléphone.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

M. King répond à M. Hart

Au sujet de la convocation d'une nouvelle conférence interprovinciale

Ottawa, 16. (D.N.C.) — Le premier ministre, M. Mackenzie King, a rendu publics hier un télégramme qu'il a adressé à M. T. C. Douglas, premier ministre C.C.F. de la Saskatchewan, et celui qu'il en avait reçu et où l'on demandait de convoquer une nouvelle conférence fédérale-provinciale afin d'arrêter les lignes d'un programme national de sécurité sociale.

Dans sa réponse à M. Douglas, M. King fait remarquer que s'il n'est pas actuellement question de mesures de sécurité dans les nouvelles propositions financières d'Ottawa aux provinces, lesquelles sont contenues dans le dernier discours du budget, le plan de sécurité sociale présenté en août dernier reste une partie essentielle du programme du gouvernement fédéral. "Sitôt, a ajouté le premier ministre, qu'il y aura un nombre suffisant de provinces qui auront accepté de signer une entente financière, nous serons prêts à étudier par le truchement d'une conférence générale ou d'autres façons la possibilité de préparer des accords mutuellement satisfaisants pour Ottawa et pour les provinces au sujet de toutes les mesures de sécurité que nous envisageons ou simplement d'une partie de ces mesures."

M. King a dit aussi que les accords du temps de guerre au sujet de la perception des impôts sur les revenus des individus et des corporations et des droits sur les successions expirant dans trois provinces dans quelques mois et ailleurs avant le printemps prochain, il est absolument nécessaire, si l'on veut éviter une situation "dangereuse et même chaotique, dans le domaine fiscal", de prendre certaines mesures essentielles immédiatement.

46,575,627 personnes à la gare Bonaventure

Cette nouvelle gare a été inaugurée il y a eu trois ans dimanche

D'après un rapport émis aujourd'hui par M. A. A. Gardiner, général du service des voyageurs du Canadien National, 46,575,627 personnes sont passées par la Gare Bonaventure (Centrale) depuis son inauguration il y a trois ans dimanche. De ce nombre, 19,075,627 ont voyagé dans 114,535 trains de voyageurs et les autres étaient venues à la gare soit pour y accueillir ou reconduire des parents ou amis, soit pour visiter la gare.

Nombre d'améliorations et changements ont été apportés à la Gare Bonaventure (Centrale) au cours de l'année qui vient de se terminer, a ajouté M. Gardiner. La plus importante amélioration a été la mise en service d'une ligne directe entre les trains de voyageurs et les autres parties du pays par l'inauguration de la nouvelle ligne Bout-de-l'Île desservie par la Gare Bonaventure (Centrale). Ce service était exploité autrefois de la gare de la rue Moreau. Parmi les autres changements mentionnés l'agrandissement de la salle à manger, l'inauguration d'une salle confiante à la Croix-Rouge canadienne pour accueillir les épouses et enfants de militaires canadiens ainsi que les réfugiés arrivant d'outre-mer, et la fermeture, au mois de juin dernier, du centre d'accueil de la Légion canadienne.

Au cours de cette période de trois ans, 17,405 voyageurs sont passés, en moyenne, par la Gare Bonaventure (Centrale), chaque jour, et 104 trains ont quitté la gare ou y sont arrivés chaque jour. Comme par les années passées, c'est la fin de semaine de la fête de la Confédération qui a vu le trafic le plus dense. Le samedi, 29 juin, un record a été établi alors que plus de 30,000 voyageurs sont passés par la gare.

La vieille gare Bonaventure, qui célébrait son prochain centenaire, anniversaire, a servi de centre de réception officiel pour l'armée. Elle a accueilli un nombre record de militaires rapatriés et des milliers d'épouses et d'enfants de militaires canadiens. De plus, plus d'un million et quart de voyageurs de la banlieue ont quitté la gare, l'an dernier, ou y sont arrivés.

Voici quelques statistiques fournies par M. Gardiner et qui donnent

SOURDS

Procurez-vous dès maintenant le merveilleux appareil auditif

Mono-Pac Beltone

1946-1947

Sans batterie encombrante. UNE SEULE PIÈCE À PORTER. Tonalité ajustable à volonté pour distance et intensité, quel que soit son degré de surdité. Démontre gratuitement aux domiciles. Brochure "D" sur demande. Autres modèles au choix.

Conditions de paiement faciles.

RAVOX EARPHONE

1587 St-Denis — HA. 8730

Face au théâtre St-Denis, Montréal.

ACHETEZ VOS FLEURS ICI

La Patrie Fleuriste

188 est. STE-CATHERINE

Livraison partout directement de notre serre.

PL. 1788-1787

Comptes le jeudi C.H.P. 12 h 15

Voyages Organisés

QUEBEC

Ste-Anne de Beauré

Visite à la Plage d'Orléans

Paroisse St-Jean, Ile d'Orléans

10 août

Trajet: Rive Nord, Rive Sud

Informations et réservations

Ass'n Voyages Historiques

5302 Ave du Parc — CA. 0795

LES MEDECINS RECOMMANDENT NOS

BANDES HERNIAIRES

Une spécialité de la

PHARMACIE MONTREAL

Charles Duquette, propriétaire

Le plus grand pharmacien de détail au monde.

Portes la bande qui convient à votre malade. Nous avons un assortiment complet de bandes herniaires, bandes médicales, bas élastiques, supports, vestes en chamois ou en flanelle rouge pour ceux qui souffrent de bronchite. Essayage à domicile ou dans nos salons privés sans frais additionnels. Experts et spécialistes à votre service assistant selon l'ordonnance de votre médecin.

TOUR ET NUIT

HA. 7251

ront une idée du volume du trafic qui est passé par la Gare Bonaventure (Centrale) au cours des trois dernières années: 1,643,421 repas, dont 600,000 aux membres de nos forces armées, ont été servis au restaurant de la gare; 4,026,368 pièces de bagages, dont 1,526,368 enregistrées, ont été manipulées; 61,000 articles divers perdus par les voyageurs ont été retrouvés; parmi ces articles des porte-monnaies et des sacs à mains contenant \$1,852.96 en argent ont été remis à leurs propriétaires; plus de 250,000 militaires ont profité des avantages offerts par le Centre d'accueil de la gare.

M. King a dit aussi que les accords du temps de guerre au sujet de la perception des impôts sur les revenus des individus et des corporations et des droits sur les successions expirant dans trois provinces dans quelques mois et ailleurs avant le printemps prochain, il est absolument nécessaire, si l'on veut éviter une situation "dangereuse et même chaotique, dans le domaine fiscal", de prendre certaines mesures essentielles immédiatement.

M. King a dit aussi que les accords du temps de guerre au sujet de la perception des impôts sur les revenus des individus et des corporations et des droits sur les successions expirant dans trois provinces dans quelques mois et ailleurs avant le printemps prochain, il est absolument nécessaire, si l'on veut éviter une situation "dangereuse et même chaotique, dans le domaine fiscal", de prendre certaines mesures essentielles immédiatement.

M. King a dit aussi que les accords du temps de guerre au sujet de la perception des impôts sur les revenus des individus et des corporations et des droits sur les successions expirant dans trois provinces dans quelques mois et ailleurs avant le printemps prochain, il est absolument nécessaire, si l'on veut éviter une situation "dangereuse et même chaotique, dans le domaine fiscal", de prendre certaines mesures essentielles immédiatement.

M. King a dit aussi que les accords du temps de guerre au sujet de la perception des impôts sur les revenus des individus et des corporations et des droits sur les successions expirant dans trois provinces dans quelques mois et ailleurs avant le printemps prochain, il est absolument nécessaire, si l'on veut éviter une situation "dangereuse et même chaotique, dans le domaine fiscal", de prendre certaines mesures essentielles immédiatement.

M. King a dit aussi que les accords du temps de guerre au sujet de la perception des impôts sur les revenus des individus et des corporations et des droits sur les successions expirant dans trois provinces dans quelques mois et ailleurs avant le printemps prochain, il est absolument nécessaire, si l'on veut éviter une situation "dangereuse et même chaotique, dans le domaine fiscal", de prendre certaines mesures essentielles immédiatement.

M. King a dit aussi que les accords du temps de guerre au sujet de la perception des impôts sur les revenus des individus et des corporations et des droits sur les successions expirant dans trois provinces dans quelques mois et ailleurs avant le

La Survivance française

Les délégués de l'Est saluent les groupes français de Colombie

Banquet offert aux quarante représentants québécois et les Canadiens français de Vancouver — Une vaillante et fidèle petite localité: Maillardville

Vancouver, 16 (D.N.C.) — La délégation française du Québec et de l'Ontario qui voyage sous les auspices du comité permanent de la survivance française, visite aujourd'hui la coquette ville de Victoria, sur l'île Vancouver.

Depuis leur arrivée en Colombie canadienne, bien des membres de la délégation s'étonnent de voir combien leur mission de liaison française par tout le Canada, loin d'être achevée, est plus utile que jamais. Dans la paroisse du St-Sacrement, de Vancouver, ils ont été accueillis par des amis, des compatriotes et coreligionnaires, un nombreux groupe de gens partageant le même idéal et heureux de communier en un même sentiment. A Vancouver, à Maillardville, à Victoria, les notres, au nombre d'environ 25,000, possèdent, en plus d'une forte organisation paroissiale, des cadres sociaux qui assurent le maintien d'un idéal commun: une fédération, des cercles, un modeste journal, des sociétés de coopération.

Le président de la Fédération canadienne-française de la Colombie canadienne, M. Arthur Charny, a dit hier, au cours d'un dîner offert en l'hôtel Georgia par le cercle français de Vancouver, que les Canadiens français ont plongé leurs racines de leur résistance aux abords des Rocheuses, et qu'il ne serait pas étonnant que se renouvelât, sur les bords du Pacifique, au cours des ans, le miracle de survie accompli sur les bords du Saint-Laurent.

Le sénateur Aristide Blais, de la Colombie canadienne, aussi présent à ce banquet, a exprimé l'espoir que les Canadiens français ont plongé leurs racines de leur résistance aux abords des Rocheuses, et qu'il ne serait pas étonnant que se renouvelât, sur les bords du Pacifique, au cours des ans, le miracle de survie accompli sur les bords du Saint-Laurent.

Le sénateur Aristide Blais, de la Colombie canadienne, aussi présent à ce banquet, a exprimé l'espoir que les Canadiens français ont plongé leurs racines de leur résistance aux abords des Rocheuses, et qu'il ne serait pas étonnant que se renouvelât, sur les bords du Pacifique, au cours des ans, le miracle de survie accompli sur les bords du Saint-Laurent.

Trois cents personnes assistaient à ce magnifique dîner, sous les auspices du Cercle français, présidé par M. Léon Gogoulin. On remarquait à la table d'honneur, outre les présidents et les deux orateurs déjà nommés, M. l'abbé Adélard Desrosiers, représentant de l'archevêque de Montréal, M. Raymond Denis, vice-président du Comité permanent de la Survivance française; M. Charles Gauthier, rédacteur au journal Le Droit; M. l'abbé Paul-Emile Gosselin, secrétaire-général du Comité permanent; M. l'abbé Boucher, représentant la Chambre de commerce de Montréal; et Mme Boucher, M. Lucien Lortie bibliothécaire et archiviste du Barreau de Québec, M. J. Alaire, de la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, le Dr Gaston Robinson, de Vancouver, M. Roger Alard, secrétaire général de la Fédération canadienne-française de la Colombie canadienne, M. Alfred Avoite, de La Presse, Mmes Georges Terrien et Joséphine Paradis-Price, respectivement vice-présidente et conseillère de la Fédération et M. Albert Lefebvre, trésorier de cette

Rapport reçu par M. Mitchell

Ottawa, 16 (D.N.C.). — M. Humphrey Mitchell, ministre du Travail, accuse aujourd'hui réception du rapport de la Commission de conciliation établie afin de disposer du conflit entre l'Association des Chemins de fer du Canada, Montréal, et les membres de la division no 4 American Employees Department. Les trois membres de la Commission ont soumis chacun un rapport individuel sur la question en litige, à savoir l'atelier syndical. Le président déclare qu'il ne peut recommander une disposition d'atelier syndical dans la convention et M. W. F. Macklaier, le représentant de l'employeur, en vient à la même conclusion. Le sénateur Roebuck, le représentant des employés, est d'avis que la demande est raisonnable et qu'elle devrait être agréée par l'employeur.

Redin attend son verdict

Seattle, 16, (A.P.). — A la fin du procès du lieutenant Nicolai G. Redin, hier, le juge Lloyd L. Black a déclaré que la preuve n'était pas suffisante pour l'accusation de conspiration, mais la décision finale sera prise par le jury. Redin doit répondre à quatre autres accusations sur lesquelles le juge Black a dit que la preuve était plus que suffisante et que, si le jury ne les accepte pas, il impliquerait le même coup que tous les témoins du gouvernement se sont parjurés. Le juge a terminé ses instructions au jury en disant qu'il ne croyait pas que l'on puisse imposer à Redin une sentence plus forte que celle de 20 ans d'emprisonnement. Le verdict sera probablement rendu aujourd'hui. La loi américaine prévoit une peine maximum de 30 ans d'emprisonnement, en temps de paix, et une peine de mort, en temps de guerre, pour l'espionnage.

L'Association des commissaires d'écoles

Québec, 16, (D.N.C.). — A l'occasion d'une réunion des administrateurs provinciaux de l'Association des Commissaires d'Ecoles Catholiques, diverses résolutions et décisions ont été annoncées. Cette réunion avait eu lieu à la faculté des Sciences sociales de l'Université Laval. La nomination de plusieurs administrateurs a été annoncée comme suit: Diocèse de Québec, M. l'abbé Gérard Dion, professeur à l'université Laval; diocèse de Sherbrooke, M. l'abbé Armand Malouin; diocèse de St-Jean, M. le chanoine Achille Beauséjour, principal de l'Ecole normale de St-Jean; diocèse d'Ottawa, M. l'abbé Paul Desjardins de l'Ecole normale de Hull. L'Association, qui groupe aujourd'hui près de 400 commissaires d'écoles, couvre un territoire divisé maintenant en 16 zones correspondant aux diocèses de la province. Les directeurs actuels restent en fonctions jusqu'aux prochaines élections diocésaines.

Les funérailles de Mme Alfred Lambert

Les funérailles de Mme Alfred Lambert ont eu lieu ce matin en l'église Saint-Viateur d'Outremont, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Mgr Philippe Perrier a fait la levée du corps, à l'église, et le service a été célébré par le fils de la défunte, M. l'abbé Emile Lambert, aumônier des Soeurs de la Providence de Saint-Vincent-de-Paul, assisté comme diacre et sous-diacre de MM. les abbés Rosaire Prévêlle et Aristide Léonard. L'absoute a été présidée par S. E. Mgr Conrad Chaumont, évêque auxiliaire de Montréal. A cause du manque d'espace, nous sommes forcés de remettre à demain la publication du compte rendu de ces funérailles.

Bourses accordées par le fédéral

Pour favoriser le développement des sept écoles d'oeuvres sociales du Canada

Ottawa, 16 (D.N.C.). — Dans le désir d'atténuer la pénurie de spécialistes dans le domaine des oeuvres sociales, le gouvernement fédéral a ouvert un crédit de \$100,000 pour donner des bourses et pour favoriser le développement des sept écoles d'oeuvres sociales du Canada. M. Brooke Claxton, ministre de la santé nationale, et du bien-être social, a annoncé la nouvelle, aujourd'hui.

Les écoles bénéficiaires de ces subventions sont la Maritime School of Social Work à Halifax, les écoles d'oeuvres sociales des universités suivantes: Montréal, Laval, McGill, Toronto, Manitoba et Colombie canadienne. La somme de \$50,000 sera consacrée aux bourses et \$45,000 serviront au développement des écoles.

Le montant des bourses affectées à chaque école a été calculé en fonction de l'effectif étudiant. Soit \$3,600 pour la Maritime School of Social Work; \$5,800 pour l'Université Laval; \$7,500 pour l'Université McGill; \$10,800 pour l'Université de Toronto; \$5,000 pour l'Université du Manitoba; et \$8,600 pour l'Université de la Colombie canadienne. Les bourses, qui n'excéderont pas \$500 seront décernées et administrées par le ministre, sur la recommandation des écoles intéressées.

Les bourses pour le développement des facultés sont aussi basées sur l'effectif, ce qui donne \$3,400 pour l'école de Halifax, \$5,200 pour l'école de Laval, \$6,700 pour l'Université de Montréal, \$7,800 pour McGill; \$9,600 pour Toronto; \$4,600 pour le Manitoba, et \$7,700 pour la Colombie canadienne.

Neuf personnes ont été fusillées

Varsovie, 16 (A.P.). — Neuf hommes ont été exécutés, aujourd'hui, par une escouade de l'armée rouge. Ces hommes étaient accusés d'avoir participé au pogrom du 4 juillet dernier à Kielce. On sait que cette manifestation de violence avait coûté la vie à 41 personnes. Trois autres accusés ont été condamnés à la prison pour des périodes de temps variées. Le gouvernement a annoncé que quatre fonctionnaires du ministère de la sécurité publique à Kielce ont été arrêtés pour avoir été trouvés coupables de manque d'énergie dans la répression du pogrom.

L'état de Hughes s'améliore

Los Angeles, 16 (A.P.). — M. Howard Hughes voit sa santé s'améliorer aujourd'hui, neuf jours après qu'il eut fait une chute dans son avion à Beverly Hills, au cours d'une envolée d'essai de l'appareil. Les médecins ont déclaré que le pouls de Hughes bat maintenant à 120 et que sa température moyenne est de 101 degrés. Une transfusion de sang lui a été administrée.

7,000 métallurgistes se mettraient en grève

Quelque 7,000 métallurgistes de la région de Montréal, membres de l'Union des métallurgistes d'Amérique (CIO), se mettront en grève jeudi matin si leurs employeurs ne leur accordent pas les augmentations de salaires qu'ils demandent. Les chefs de l'union et les représentants des employeurs doivent rencontrer M. Antonio Barrette, ministre provincial du travail, à Québec, cet après-midi, dans un dernier effort pour éviter la grève.

L'annonce de cette nouvelle menace de grève a eu lieu hier soir au cours d'une assemblée des membres de l'union à la salle du YMCA. M. R.-J. Lamoureux, sous-directeur du district de l'union des métallurgistes, a lu le projet de la conférence de cet après-midi on discutera particulièrement le cas des ouvriers de la Canadian Steel Products Ltd dont l'usine est située à 5765 rue Hamilton, Ville-Emard; ils seraient en effet les premiers ouvriers à se mettre en grève. Cette usine emploie 1,200 hommes dont 1,000 environ font partie de l'union.

M. R.-J. Lamoureux et M. J. T. Thompson, ont quitté Montréal ce matin pour Québec, où ils rencontreront cet après-midi M. Barrette à titre de représentants de l'union.

Dernier hommage à M. J.-A. Pélissier

Un dernier hommage a été rendu ce matin à M. J.-A. Pélissier, bijoutier-optométriste, décédé subitement samedi soir dans son établissement de la rue Ontario. Les funérailles ont eu lieu en l'église St-Louis de France. La levée du corps a été faite par le R. P. Clément Frappier, O.M.I., qui a aussi célébré le service, assisté comme diacre et sous-diacre, de M. l'abbé Roger Aird et de M. Léopold Alard, S.M.M.

S. E. Mgr Maurice Ray chantera le service

Québec, 16, (D.N.C.). — S. E. Mgr Maurice Ray, évêque de Trois-Rivières, chantera, en l'église de St-Denis de Kamouraska, jeudi matin à 10 h. 30, le service funéraire de l'hon. Sir Thomas Chabais, décédé hier matin, à St-Denis, sa paroisse natale.

Obédiences chez les Clercs de St-Viateur

Pour la province de Montréal

Voici les principales obédiences des Clercs de St-Viateur de la province religieuse de Montréal pour l'année scolaire 1946-47:

Direction provinciale: RR. PP. Louis-Philippe Fafard, supérieur provincial, Elie Charlebois, assistant-superieur provincial, RR. FF. Orlin Jolbert, procureur provincial, Antonio Jacques, directeur des études, Wilfrid Coderre et R. P. Lucien Pagé. Etudes spéciales: I — Université de Montréal: P. Roland Robert, Philosophie; P. Charles-Emile Claude et P. Maurice Desllets, Ecole Normale secondaire; R. Réginald Auger, P. Georges-Etienne Robitard, P. Rodaire Blondin, P. André Pilon, Institut pédagogique, Saint-Georges; P. Maurice Monette, P. Philippe Lalonde, P. Roch Bougie, P. Georges-Henri Allaire, P. Marcel Desmeuregard, Lettres; F. Marcel Lafrenière, P. Camille Bouchard, P. Fernand Valiquet, P. Fernand Brasseur, F. Armand Béliveau, Sciences. II — Ecole des beaux-arts: F. Marc Trudeau, P. Bernard Tougas. III — Ecole Normale de Winnipeg: F. Paul-Emile Gratton.

DIRECTEURS
Curé de St-Viateur, Outremont: R. P. Irénée Lavallée, curé.
Ecole Primaire Supérieure Querbes, Outremont: R. F. Irénée Ross.
Ecole St-Germain, Outremont: R. F. Lucien Charbonneau.
Librairie St-Viateur, Montréal: R. F. Eugène Yelle.
Institution des Sourds-Muets, Montréal: R. P. Lucien Pagé.
Ecole Primaire Supérieure St-Viateur, Montréal: R. F. Georges Quinlan.
Ecole St-Louis, Montréal: R. F. Wilfrid Lapointe.
Ecole St-Jean-Baptiste, Montréal: R. F. Wilfrid Jacques.
Ecole François-de-Laval, Montréal: R. F. Avile Broutin.
Ecole St-Jean-de-la-Croix, R. F. Hervé Bonnier.
Ecole Jean-Talon, Montréal: R. F. Clément Charpentier.
Ecole Philippe-Aubert-de-Gaspé, Montréal: R. F. Valérie Paquin.
Ecole Saint-Nicolas, Montréal: R. F. Arthur Dausut.
Ecole Louis-Hippolyte-Lafontaine, Montréal: R. F. Roland Charpentier.
Ecole St-Louis, Terrebonne: R. F. Delphis Raymond.
Ecole du Sacré-Coeur, Saint-Eustache: R. F. Emery Monette.
Ecole St-Viateur, Lachute: R. F. Emile Sansregret.
Maison Jésus-Prêtre, Ste-Genève-de-Pierrefonds: R. P. Joseph Latour.
Noviciat Notre-Dame-de-Lourdes, Rigaudi: R. P. Henri Faubert.
Maison Charlebois, Rigaudi: R. F. Charles-Eduard Racine.
Ecole Normale St-Viateur, Rigaudi: R. F. Lucien Huot, 47 étudiants.
Collège Bourget, Rigaudi: R. P. Louis-Joseph Lefebvre.
Ecole St-François, Rigaudi: R. F. Maurice Renaud.
Ecole St-Joseph, Saint-Thomé: R. F. Louis Plante.
Collège Saint-Clement, Beauharnois: R. F. Adrien Couture.
Ecole St-Louis-de-Gonzague, St-Louis-de-Gonzague: R. F. Georges-Henri Aubin.
Ecole St-Joseph, Huntingdon: R. F. James Fallon.
Ecole du Sacré-Coeur, Boucherville: R. F. Charles Renaud.
Ecole paroissiale, Dorion: R. F. Lucien Hébert.
Collège Saint-Remi, Saint-Remi: R. F. Romeo Larue.
Ecole Saint-Michel, Saint-Lambert: R. F. Charles-Eduard Boker.
Ecole Saint-Maximilien, Saint-Maxime: R. F. Maurice Vincent.
Ecole primaire supérieure St-Joseph, Lauson: R. F. Louis Croteau.
Maison Saint-Joseph, Otterburne: R. P. Henri McNabb.
Curé de St-Viateur, Otterburne: R. P. Maurice Lalonde.
Ecole Saint-Pierre, Saint-Pierre-Jolys: R. F. Léon Charlebois.
Maison Notre-Dame-des-Champs, Sully: R. P. Adolphe Poulin.
Ecole St-Joseph, La Rivière Bleue: R. F. Georges Paquette.
Ecole St-Louis-de-France, East-Anquet: R. F. Charles-Eduard Marlon.
Maison St-Viateur, Montebello: R. F. Emile Lecours.
Ecole Saint-Michel, Montebello: R. F. Emile Lecours.
Ecole Sainte-Bernadette, Hull: R. F. Lorenzo Villeneuve.
Maison Saint-Viateur, Embrun: R. F. Alphonse Turcotte.
Hôtel-Dieu, Gaspé: R. P. Ferdinand Racine.

Séminaire Saint-François-Xavier, Val-de-R. P. Alphonse Gauthier.
Ecole d'Agriculture Ste-Marie, Gaspé: R. P. Ch.-Edouard Desormeaux.
Missions du Mandchoukouo: R. P. Pierre Carrière.
Scolasticat St-Charles, Joliette: R. P. Wilfrid Sénécal, 32 étudiants.

OBEDIENCES DIVERSES
Juvenats des Saints-Anges, Berthierville: RR. PP. Dominique Charette, Ephrem Côté, RR. FF. Urbain Bérard et Claude Bonin.
Collège Notre-Dame, Roberval: R. F. Florent Drolez.
Professeurs à l'Université de Montréal: R. P. Louis-Philippe Fafard, Faculté de Philosophie; R. F. Antoine Bernard, Faculté des Lettres; R. P. Louis-Joseph Lefebvre, Ecole Normale Secondaire; R. P. Fernand Guilbault, Ecole Normale Secondaire; R. F. Adrien Robert, Faculté des Sciences; R. F. Blaise Laurier, Institut Pédagogique Saint-Georges, Faculté de Psychologie.
Professeur à l'Université Laval, Québec: R. P. Philippe Deschamps.
Aumôniers de la J.A.C.: R. P. Irénée Gauthier, aumônier général; R. P. Lucien Leroux, assistant-aumônier.
Procure des Missions, 1145 ouest, rue St-Viateur, Outremont: R. P. J.-Elles Crevier, R. P. Armand Morin, R. P. Alphonse Genil Murcia.
Ecole Octave Casgrain: R. P. Laurent Cholette, aumônier.
Prédicateurs: R. P. Lorenzo Gauthier, R. P. Edouard Martineau, R. P. Gérard Gagné.
Orientation scolaire: R. F. Wilfrid Coderre, R. P. Joseph Dahamel, R. F. Gaston Pincourt, R. P. Etienne de Blois.

EN FRANCE: Pensionnat Saint-Joseph, Pontcharra-sur-Turdine (Rhône): R. F. Léon Bonnaville, R. P. Jean-René Pigeon.
Cullins, Rhône: R. P. Lionel Labarre, Edouard Robert, 28, rue du Bon Pasteur, Lyon.

La grève dans les aciéries

Deux usines complètement arrêtées

La situation est confuse à Hamilton

(Par la Canadian Press) 16. — La grève des trois grandes aciéries canadiennes de la Dominion Steel and Coal Corporation de Sydney, de la Algoma Steel Corporation du Sault-Ste-Marie et de la Steel Company of Canada de Hamilton est entrée aujourd'hui dans sa deuxième journée.

Aux deux premières usines, la production est presque complètement arrêtée tandis qu'à Hamilton, la situation est plus confuse. L'Union des métallurgistes d'Amérique (C.I.O.) prétend que la grève est à cet endroit 85 pour cent en vigueur et que seulement 1,200 ouvriers sur 4,800 sont au travail à l'intérieur de l'usine. La compagnie prétend de son côté qu'il y en a plus de 2,000. Des journalistes ont tenté d'enquêter pour connaître le nombre d'ouvriers actuellement à l'intérieur du terrain de la compagnie. Ils en ont vu plusieurs travailler et leur impression est que l'usine fonctionne aux deux tiers.

Aucun incident grave n'a été rapporté depuis le début de la grève. On sait que les ouvriers qui sont sur la propriété de la compagnie, y sont nourris et logés. Ils continueront de l'être durant toute la grève. La compagnie a pris les dispositions nécessaires hier pour que les parents de ses employés puissent communiquer par téléphone avec eux; elle a loué un bureau dans le centre de la ville à cette fin.

On sait que l'Union demande pour les ouvriers des trois compagnies affectées par la grève, la semaine de 40 heures et un salaire minimum de \$33.60.

A Washington

La bataille de l'OPA se continue

Washington, 16 (A.P.). — La bataille posthume autour de l'Office de l'administration des prix aura lieu, aujourd'hui, à la Chambre des représentants et plusieurs indices laissent croire qu'elle se terminera par l'établissement d'un comité conjoint du Sénat et de la Chambre qui cherchera un compromis qui saura être agréé également par le président Truman et par le Sénat.

La Chambre n'aura cependant que deux alternatives: ou accepter tel quel le bill du Sénat tendant à supprimer le plafond des prix sur la viande, le lait et les oeufs, ou bien renvoyer la procédure à un comité conjoint du Sénat et de la Chambre. Dans le premier cas, le bill se heurterait probablement au veto du président.

Entretiens, les consommateurs américains ne restent pas inactifs et l'hypothèse d'une grève des consommateurs demeure toujours réalisable. Les chefs de l'Union des ouvriers de l'automobile (U.A.W.), union qui compte 800,000 membres, ont demandé à leur partisans de quitter leur travail, cet après-midi, pour assister aux réunions de protestation contre l'inflation, qui se tiendront un peu partout à travers le pays.

Le président de l'Union, M. Walter P. Reuther, a dit à Chicago que cette manifestation "préparera une grève des consommateurs telle que le pays n'en a jamais connue".

12 blessés dans un accident ferroviaire

Londres, 16 (G.P.). — Douze personnes sont aujourd'hui à l'hôpital à la suite d'un accident ferroviaire qui a eu lieu entre Londres et Aberdeen, lorsqu'un train a sauté les rails. On a été surpris que personne n'ait été tué dans cet accident, car l'on a retrouvé des effets des passagers jusqu'à une distance de 200 pieds du lieu de l'accident. Le train doublait une courbe lorsqu'il a déraillé, à quelques milles de la gare.

Jugement sera rendu le 25 prochain

J. Pottel & Sons, 2461 est, rue de Montigny, manufacturiers de sacs, accusés d'avoir congédié les 24 et 25 avril derniers, M. et Mme Henri Lanouette, 384, rue Archambault, parce qu'ils faisaient partie du local 440 de l'Union internationale des employés de la fourrure et du cuir aux Etats-Unis et au Canada, ont subi leur enquête préliminaire hier devant le juge en chef Gustave Perrault.

Le président du tribunal, après avoir entendu les témoignages de M. J.-Henri Poirier, organisateur de l'union, et des époux Lanouette, a décidé de remettre son jugement au 25 du courant.

Me Abraham Feiner, c.s., occupe pour la poursuite et Me S. Godensky pour la défense.

Si à la date précitée, le juge ne peut rendre son jugement, celui-ci sera remis au mois d'octobre.

Mort accidentelle

Le Dr Pierre Hébert, coroner conjoint du district de Montréal, a rendu, ce matin, un verdict de mort accidentelle dans le cas de Edouard Pestano, 70 ans, 4389, rue St-Denis, mort le 11 juillet dernier à l'hôpital Général.

M. Pestano est mort des suites d'un accident survenu quelques jours auparavant alors qu'il est tombé à bas d'un tramway conduit par M. Odilon Benoit, 624, rue Léon-Jolbert. Il était à monter dans le tramway lorsqu'il a perdu l'équilibre et est tombé à la renverse sur le pavé.

43 Allemands condamnés à la pendaison

Ils ont été trouvés coupables, par un tribunal militaire américain, de crimes de guerre, dans la bataille des Ardennes

Dachau, Allemagne, 16, (A.P.). — Une cour militaire des Etats-Unis a condamné à mort aujourd'hui, 43 anciens soldats allemands des S.S. pour le meurtre de 900 soldats américains et civils belges au cours de la bataille d'hiver des Ardennes.

Ces crimes auraient été commis au cours de la dernière offensive allemande, soit à la fin de décembre et au mois de janvier 1944. Les peines d'emprisonnement, dont plusieurs à vie, ont été imposées aux trente autres des 73 officiers et soldats trouvés coupables de crimes de guerre jeudi dernier.

Le colonel Joachim Peiper, qui a donné l'ordre aux troupes des S.S. de ne pas prendre de prisonniers, est l'un des condamnés à mort. Il aurait ordonné à ses soldats de tuer tous les soldats américains fatigués, gelés et désarmés au cours de la bataille. Il aurait aussi demandé à ses soldats d'entourer l'hymne du massacre, à la veille de la bataille. Le colonel-général Joseph Dietrich, ancien camarade d'Hilter qu'il a fréquenté dans les tavernes de Munich avant 1923, et commandant de la sixième division panzer allemande, a été condamné à l'emprisonnement à vie. Ses troupes formaient l'avant-garde de l'armée allemande lors de la bataille de janvier 1944.

Le lieutenant-général Hermann Priess, commandant de la première division panzer, a été condamné à 20 ans d'emprisonnement. Le brigadier-général Fritz Kramer, chef d'état-major de Dietrich, a été condamné à dix ans d'emprisonnement.

Peiper, le plus haut officier à être condamné à mort, a été déclaré coupable d'avoir ordonné à ses soldats d'entourer l'hymne du massacre, à la veille de la bataille. Le colonel-général Joseph Dietrich, ancien camarade d'Hilter qu'il a fréquenté dans les tavernes de Munich avant 1923, et commandant de la sixième division panzer allemande, a été condamné à l'emprisonnement à vie. Ses troupes formaient l'avant-garde de l'armée allemande lors de la bataille de janvier 1944.

Dans le textile

Deux manifestations à Valleyfield — L'Union proteste contre l'attitude de la police — Convocation de M. Antonio Barrette

Valleyfield, 16 — Hier après-midi, deux employés de la Montreal Cottons qui s'étaient réfugiés dans un hôtel, le château Salaberry, après avoir été pourchassés par une centaine de grévistes, ont pu en sortir grâce à l'intervention du chef de police de l'endroit, M. Rosario Lancôt. Environ deux cents curieux étaient venus s'ajouter au nombre déjà imposant des grévistes.

Le chef Lancôt était accompagné de 7 gendarmes de la ville. Il a convaincu les grévistes qu'ils devaient se disperser après leur avoir déclaré que "la police n'a nullement l'intention de tolérer la moindre violence".

Dix minutes plus tard, les deux hommes pouvaient quitter l'hôtel et retourner chez eux escortés par des agents.

Quelques heures auparavant, une disgracieuse manifestation avait eu lieu en face de la filature de la Montreal Cottons. Un groupe de plus de 200 grévistes ont harcelé d'oeufs, de tomates et d'autres légumes, environ 40 employés non grévistes, alors que ces derniers traversaient les lignes de piquetage pour se rendre à leur travail.

L'union proteste

Dans un communiqué spécial adressé aux journaux, l'Union des ouvriers d'Amérique a protesté énergiquement contre l'attitude de la police municipale dans la grève qui en est maintenant à sa 7e semaine.

"On rapporte de nouveau des gestes de provocation de la part de la police de la ville, qui a assommé un des piquetiers, M. Mario Larivière, officier de l'Union à Hochelaga. M. Larivière a été pris par la police sur le trottoir, traîné dans un bureau du moulin, assis sur une chaise, en présence de M. Ovi-Chaude, chef de la police privée de la Dominion Textile, a été frappé à la figure et étouffé à la gorge. Après être passé par la cour du recorder, sous cautionnement, M. Larivière a dû passer chez le médecin et être traité pour ses blessures. L'Union annonce que l'affaire a été mise entre les mains des avocats et que l'on prendra des poursuites contre la police."

A Québec

Manifestation contre le "Red Ensign"

MM. Hamel et Grégoire soutiennent que les Canadiens français n'arboreront jamais cet emblème

Québec, 16 (D.N.C.). — Le Dr Philippe Hamel et M. J.-E. Grégoire ont exprimé hier soir l'idée que l'imposition de l'enseigne rouge comme drapeau national suscitera la désunion au Canada. Les deux orateurs, qui parlaient à un rassemblement organisé pour protester contre la présence de l'Union Jack dans le futur drapeau du Canada, ont aussi déclaré que les Canadiens français ne consentiront pas à arborer un tel emblème.

De nombreux orateurs ont porté la parole à cette assemblée, qui avait attiré une foule de quelques milliers de personnes sur la place St-Pierre. M. Francis Boudreau, qui présidait la réunion, a présenté successivement, comme orateurs, MM. l'évêque Philémon Garnaud, Aimée Daigle, le Dr Philippe Hamel, M. Alphonse Desllets, président diocésain de la société St-Jean-Baptiste, Gaston Chartré, Gaston Chartré, Gaston Adam, de Bâton Rouge, Louisiane, et enfin, M. J.-E. Grégoire. Il a également donné lecture de messages de plusieurs personnalités qui n'ont pu se rendre à

La vie de Liszt

par GUY DE POURTALES

On ne saurait rester insensible à la lecture de cette biographie d'un grand artiste.

"Vous qui gardez le goût des natures généreuses, qui préférez la folie à la médiocrité, et ceux que les musiques du cœur sont les seules dont l'intelligence ne se lasse pas, c'est à vous que ce livre est dédié."

Volume de 318 pages. Au complet: \$2.50. Par le poste: \$3.10.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

C'est par la femme, réserve morale et religieuse du genre humain que la famille sera toujours régénérée et ravivée en idéal.
(Vérine)



Rédactrice: Germaine BERNIER

C'est par l'influence, fruit de sa personnalité morale et intellectuelle, beaucoup plus encore que par l'exercice de pouvoirs délégués, que la femme mènera le monde.
(Vérine)

La Vie Pratique

Que votre cuisine soit fraîche et gaie

Dans la majorité des foyers canadiens, la cuisine est probablement la pièce la plus habitée: l'agencement des couleurs y est donc de prime importance, étant donné son rôle dans le confort moderne. D'autre part, et précisément parce que cette pièce se prête plus docilement que toute autre à la peinture, la combinaison des couleurs y offre un champ infiniment varié.

Au temps de nos grands-parents, rien n'était habituellement plus terne que la cuisine, car il était d'usage d'y appliquer des couleurs sombres afin que les taches ne paraissent pas. A l'époque, la cuisine constituait strictement un lieu de travail: on ne concevait pas que ce pût être également une pièce d'une beauté et d'un charme distinctifs.

Mais cette situation s'est bien modifiée. La ménagère moderne — comme les autres membres de la famille, du reste — y veut aujourd'hui plus de lumière et des couleurs gaies. S'il y a des taches ou de la poussière sur les murs, on veut précisément les voir afin d'y remédier.

Quel doit être l'agencement des couleurs de la cuisine? On ne peut évidemment répondre à cette question sans considérer divers facteurs, comme la forme et les dimensions de la pièce, les préférences de la famille et le degré de l'éclairage. On peut dire qu'en général, les couleurs des murs, du plafond et des gros accessoires de la cuisine devraient être claires et gaies, mais sans excès, car les petits accessoires et les ustensiles fournissent aisément les notes les plus joyeuses, relativement à la couleur.

Les couleurs chaudes et claires — ivoire, crème et chamois — s'avèrent efficaces dans une cuisine, mais elles donnent de meilleurs résultats si la pièce n'admet pas beaucoup d'éclairage naturel, ou si elle est ordinairement froide en hiver. Les couleurs fraîches et claires, comme les teintes vertes, bleu vert, ou même grises, s'emploieront de préférence dans les cuisines bien éclairées, mais on notera que le choix du gris pour une cuisine vaste impose l'application de couleurs vives sur d'assez vastes surfaces pour donner un contraste nécessaire, qui anime bien la pièce.

Les cuisines surchauffées retrouvent une température plus normale par le choix judicieux des tons. Une harmonisation de couleurs attrayantes et fraîches pour la cuisine se fait un plafond chamois pâle avec une touche de vert, vert océan sur les parties supérieures des murs et vers gris sur les murs inférieurs. On grisonne le vert en lui ajoutant un soupçon (juste un soupçon) de rouge.

Une autre cuisine aux couleurs fraîches pourrait être celle au plafond blanc d'huîtres, aux murs supérieurs gris pâle, aux murs inférieurs gris légèrement plus foncé et à la boiserie crème grisâtre. Nous suggérons, pour que cette pièce ne soit pas fade, de recouvrir le plancher d'un linoléum bleu et gris, de choisir des rideaux bordés de maron et d'avoir des meubles d'un bleu clair, rehaussés d'un peu de maron.

Les agencements possibles sont infiniment illimités. Si elle sait la valeur des couleurs, la ménagère préférera naturellement combiner les tons elle-même selon son goût personnel et, aussi, selon les caractéristiques particulières de la pièce, plutôt que d'accepter d'emblée les agencements classiques. Voici, toutefois, un autre agencement qui permet maintes variantes individuelles. C'est un plafond ivoire ou jaune pâle, des murs supérieurs bleu pâle, un lambris bleu légèrement plus foncé et une boiserie ivoire ou jaune pâle.

Pour compléter de façon charmante cette dernière harmonisation, il suffit d'un linoléum rose et tris avec des meubles émaillés bleus et un rien de jaune sur le mo-

Bravo, les Ontariennes!

Les femmes de la province voisine de l'Ontario ont enfin osé, par la voix de leur Fédération des femmes canadiennes-françaises, donner leur opinion sur la question du drapeau et réclamer un emblème essentiellement canadien pour les Canadiens du Canada.

Quand donc nos Québécoises vont-elles en faire autant? Après avoir si brillamment réclaté le droit de vote, ne peuvent-elles employer la même ardeur à exiger le drapeau, le seul drapeau qui nous convienne?

Se pourrait-il que nos femmes soient indifférentes à cette question de l'emblème national? C'est impossible, on ne saurait y croire. Les couleurs de son pays, mais cela regarde les femmes autant que les hommes; les femmes peuvent et doivent être éducatrices du sens national, et si ce sont les hommes surtout qui peuvent faire respecter le drapeau aux enfants, ce sont d'abord les femmes qui leur feront aimer la patrie en leur faisant aimer la vie! Les couleurs de la patrie, mais ce sont les plus hautes et les plus belles, celles que ne change pas la mode mais qui flottent sur toutes les saisons comme le ciel sur nos têtes.

Est-ce possible que les femmes ne soient pas sensibles à ces couleurs qui seront nôtres? Non, sans doute. Mais dans cette apathie apparente et ce silence équivoque, ne se glisserait-il pas un mesquin et misérable souci politique que je n'ai ni le goût ni le temps de discuter ici? Ce serait bien pitoyable et déjà bien décevant!!!

Voici un extrait de la dépêche qui nous apprenait l'heureuse initiative des Ontariennes:

Le Québec n'est pas seul à protester contre l'adoption d'un drapeau national "portant l'enseigne de l'assujettissement à un gouvernement étranger" et à comprendre que le premier ministre Mackenzie King agit "comme un dictateur", selon l'expression de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

En effet, les deux plus grandes associations canadiennes-françaises de l'Ontario:

1° La Fédération des sociétés St-Jean-Baptiste de l'Ontario; 2° La Fédération des femmes canadiennes-françaises; ont renouvelé hier leurs protestations contre l'enseigne rouge, "emblème portant un signe de sujétion coloniale".

Me Waldo Guertin, C.R., et Mlle Agnès Gauthier, respectivement à la tête des deux organismes précités, ont déclaré qu'au nom des milliers et des milliers de membres qui comprennent leurs associations, ils s'opposent à un "drapeau qui serait entaché d'un sentiment de rivalité ethnique, source de jalousie et de méfiance".

Le drapeau que nous devrions avoir, ont-ils déclaré, devrait symboliser uniquement la tradition et l'esprit canadiens et voilà pourquoi nos membres tiennent à un drapeau vraiment national.

Ils ont aussi expliqué que c'est pour cette raison qu'ils s'opposent fortement à ce que ce drapeau contienne tout emblème utilisé par une nation ou par un pays en dehors du nôtre, ou qui rappelle les origines raciales d'un groupe quelconque qui constitue la nation canadienne.

"Nous bataillons, dirent-ils, pour un drapeau véritablement national que tous les groupes, sans exception, pourraient arborer, c'est-à-dire pour un drapeau qui ne serait pas entaché d'un sentiment de rivalité ethnique source de jalousie et de méfiance."

Les chefs des associations mentionnées précédemment ont aussi fait un dernier appel à tous leurs sociétaires pour qu'ils se servent de "toute l'artillerie convaincante nécessaire" pour sauvegarder l'emblème de l'Unité nationale.

Et pourquoi faut-il que le drapeau canadien soit rouge? Le drapeau rouge appartient déjà à qui l'on sait avec les gentils maréchaux et faucon. Est-ce que vraiment, avec un minimum d'imagination, on n'aurait pas pu trouver autre chose?

Bleu, blanc, vert, bleu comme nos lacs, blanc comme notre neige, vert comme nos forêts, aurait été pour le moins aussi intéressant et plus aéré que ce rouge lourd et sombre.

Il serait aussi bien intéressant de connaître l'histoire de la création du drapeau dans les autres pays pour savoir si cette création a été aussi laborieuse qu'ici au point de vue héraldique... pour ne parler que du moindre détail. Si les choses continuent comme elles vont là, nous allons avoir un drapeau mesuré et ordonné selon les plus savantes lois de la science héraldique, mais ce sera sa seule qualité et ce n'est pas assez pour plaire aux Canadiens.

Aurons-nous un drapeau que tous les Canadiens seront heureux d'arborer? Si notre députation est suffisamment soutenue pour continuer la lutte, peut-être... Autrement, on va nous affubler d'un emblème que ni nos esprits ni nos coeurs ne pourront adopter.

16-111-46

Germaine BERNIER

Incidentement, n'oubliez pas les avantages du tissu gaufré (seersucker) pour la confection des rideaux: il épargne du temps et donne entière satisfaction. Autre détail précieux: la couleur à l'intérieur des armoires. Les armoires peintes à l'intérieur d'une couleur différente de celle de l'extérieur offrent un contraste agréable lorsque les portes sont ouvertes.

ILS ONT FUI LA CHALEUR



Heureux ceux qui peuvent, comme ce père et son fils, fuir les pavés brûlants des villes, pour aller prendre leurs ébats dans l'eau de nos lacs. Les épagneuls n'ont pas voulu non plus manquer l'occasion de se rafraîchir, par ces jours torrides de l'été.

Secrets de ménage, Trésors du foyer

La percée des dents permanentes

Quoique tout le monde ait des dents, il est surprenant de constater combien peu en connaissent les noms et le nombre, et quand elles poussent.

La deuxième dentition se compose de trente-deux dents, dont vingt remplacent les dents de lait. Les douze autres, les molaires permanentes, percent derrière les dents de lait et complètent la dentition permanente qui comprend seize dents dans la mâchoire du haut, et le même nombre dans celle du bas. Les deux dents d'en avant de la mâchoire supérieure et inférieure, s'appellent "incisives centrales" et percent entre six et huit ans.

De chaque côté des incisives centrales, se trouvent les incisives latérales, qui, d'ordinaire, percent entre sept et neuf ans. Voici les noms des autres dents et l'époque approximative de leur apparition: les canines, entre 11 et 13 ans, les premières molaires, entre neuf et dix ans; les deuxièmes molaires, entre 10 et 12 ans; les premières molaires, entre 5 et 7 ans; les deuxièmes molaires, entre 11 et 14 ans; les dents de sagesse, qui sont situées tout au fond de la bouche, percent entre 17 et 21 ans, et parfois plus tard.

Les premières molaires permanentes, souvent appelées "molaires de la sixième année" parce qu'elles poussent vers cet âge, sont considérées comme les plus importantes de

la dentition permanente. Elles sont d'ordinaire les premières à pousser et sont situées juste à l'arrière des dents de lait. Le développement normal de l'arche dentaire dépend beaucoup de la position et de l'état de ces dents.

Quoique ces premières dents permanentes ne percent pas avant que l'enfant ait atteint l'âge de six ans, leur calcification commence quelques mois avant la naissance. En général, la couronne d'une dent prend six mois à se calcifier. Quand la dent perce, la couronne est complètement formée. A mesure que les dents permanentes se forment dans la mâchoire, elles pressent les racines des dents de lait, ce qui les fait dissoudre et disparaître, ne laissant que les couronnes; l'extraction en est ainsi très facile.

Parfois, les racines ne se désagrègent pas normalement et les dents permanentes percent en arrière de la dent de lait, cela fait que l'arche dentaire se déforme. Lorsque ce cas se présente la dent de lait doit être immédiatement extraite par le dentiste.

Les parents doivent veiller à faire examiner les dents permanentes de leurs enfants, sitôt qu'elles percent, et à faire réparer même les plus légères déficiences de l'émail, avant que la carie ne se déclare.

Dernier message

(Le dernier courrier nous apportait la pièce suivante qui ne manque certes pas d'actualité)

Ma mère, il ne sied pas qu'en cette heure je mente:
La blessure est fatale et mon regard s'éteint;
Mais c'est du sang et non des larmes que se teint
Ce dernier mot, écrit au cœur de la tourmente.

Reçois l'ultime adieu de ma jeunesse aimante.
Suspendu au mur, parmi les vieux portraits d'éclat
Celui qu'on prit de moi par un récent matin
Et qui marque le jour où l'on s'enrêment.

Il aura, je le sais, tes baisers et tes pleurs;
Mais quand notre pays connaîtra les couleurs
D'un drapeau, sache alors ma requête dernière:

Pour apaiser ton deuil, anoblir mon trépas,
Encadre ce portrait dans la neuve bannière
Que ma mourante main cherche et ne trouve pas.

UN VOLONTAIRE

Récollection mensuelle

Il y aura à Béthanie, 80 est, rue Laurier, D.O. 8026, la récollection pour les dames, mercredi le 17 juillet, à 2 h. 30.

Toutes les dames sont cordialement invitées à cette conférence. La récollection pour les jeunes filles aura lieu, dimanche le 21 juillet, chez les Franciscaines Miss. de Marie, 120 est, rue Laurier, D.O. 8026. Toutes les jeunes filles sont cordialement invitées.

Retraites fermées

Il y aura à Béthanie, 80 est, rue Laurier, D.O. 8026, des retraites aux dames suivantes: jeunes filles, par le R. P. Parent, C.S.C., du 19 au 21 juillet; fillettes de 12 à 16 ans, par le R. P. Salvator, O.F.M., du 22 au 26 juillet; jeunes filles, par le R. P. Caron, rédemptoriste, du 26 au 29 juillet.

Prière de s'inscrire à l'avance.

Voyages et vacances

Soyez prévoyantes et pratiques

N'encombrez pas vos bagages d'objets inutiles. Faites à l'avance une liste de ce qui vous sera nécessaire selon le lieu choisi et l'époque de l'année.

Munissez-vous de lainages, les soirées à la mer, à la montagne sont souvent fraîches. Ayez des chaussures confortables. Choisissez des vêtements simples, faciles à entretenir, surtout si vous allez à l'hôtel.

Prévoyez les jours de pluie possibles: un jeu de cartes, les livres bien choisis, quelques ouvrages seront alors les bienvenus. N'oubliez pas une petite trousse de couture. De même, un nécessaire de pharmacie est toujours utile, surtout avec des enfants, pour parer aux premiers soins en cas d'accident.

Pensez à la protection de votre peau contre le soleil, le grand air. Attention aux bains de soleil: mal dosés, trop longs, ils peuvent être dangereux.

Emportez des lunettes de soleil. Et, naturellement, vos carnets de rationnement. Si vous débarquez dans un pays de cocagne, tant mieux; il sera toujours temps de les renvoyer à ceux que vous aurez laissés derrière vous.

Retenez vos places à l'avance. Et arrivez à la gare assez tôt pour vous y installer sans hâte, placer vos valises, etc. Munissez-vous de "provisions de bouche" pour le voyage s'il doit être long et fatigant.

Prenez votre appareil de photographie. Qu'il immobilise et conserve le souvenir de quelques journées heureuses, de belles heures ensoleillées!

Quoi qu'on dise...

"Jadis, on croyait que la terre était plate. On serait porté à croire, qu'elle est carrée puisqu'on parle sans cesse des quatre coins du monde". Quoi qu'on dise, la terre reste ronde et la maison de fourrures J.-F. Reid demeure ce qu'elle a toujours été: les quartiers généraux du chat sauvage et l'endroit tout indiqué pour se procurer les plus belles fourrures qui soient et obtenir les meilleures conditions d'achat. Chez Reid, commandes et mesures sont prises dès maintenant pour l'hiver prochain. L'adresse de Reid: 1-4-7-3 Amherst, le numéro de rue le plus populaire à Montréal.

L'Oeil

SOMMAIRE DE JUILLET 1946

L'Angleterre sous la dictature travailliste, par P. René BELLEAU.
La Bombe et la Paix (Editorial), par Léo BOUSSARD.
Jacques Ferney, chansonnier de Montmartre, par Edouard FABRE-SURVEYER.
L'Inde près de son indépendance, par Alfred AYOTTE.
Sainte-Croix de Lotbinière où la petite industrie triomphe: La faire aux lettres, par Denyse Saint-Pierre, jeune comédienne de talent, par Marie-Jeanne PATRY.
Echos politiques: Québec, par JUSTIN; Ottawa, par J.-P. LORTIE.
Quand le gouvernement soviétique de la Russie offrait une alliance militaire à l'Allemagne hitlérienne, par Louis ROUGIER.
Coup d'oeil aux livres.
Fin de saison chez Alvarez et Carlotia, par Jeanne THUOT.
Roman complet: Le colonel Chabert, par Honoré de Balzac.
La comtesse de Noailles, le plus grand poète féminin français, par Lucille DESPAROIS.
Le centenaire du traité de l'Origine (Chronologie), par René de BOUJOLY.
Montréal acclame ses jeunes filles en fleur, par Claude ROLLAND.
Le cinéma au village, par Lorenzo COTE.
Una Pagina de Espanol — XXIV, par Manolita DEL VAYO.
Amour, Délices... et Modes, par Marie-Jeanne PATRY.

Au comptoir: \$0.15
Par la poste: \$0.18

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

Alimentation des enfants

Les hygiénistes nous conseillent de ne pas alimenter les enfants qui grandissent avec des combinaisons de graisse et d'amidon, comme le jus, les croutons de pain ou les fritures. L'amidon n'est que mastication digérée pendant la mastication et la digestion est retardée si les aliments sont recouverts d'une couche de graisse. Ce retard peut occasionner des troubles dans un estomac d'enfant. Ne donnez pas de fritures aux enfants.

POURQUOI SOUFFRIR?

Saignez les HÉMORROIDES avec du PAZO

Les hémorroides rendent la vie misérable. PAZO soulage vite. Jugez-en par vous-même: comme des millions d'autres personnes l'ont fait. Agit de 3 façons: (1) calme la douleur et la démangeaison; (2) lubrifie les parties dures et dures-à-écorcher; (3) tend à diminuer les fissures douloureuses (3) tend à diminuer le gonflement et à enlever le saignement. Facile à appliquer avec la sonde perforante spéciale. Ne tardez pas: consultez un spécialiste. PAZO soulage vite. 45-45 à votre pharmacien.

PAZO SOULAGE RAPIDEMENT

CH. 2152

Plus de charme... plus d'attrait. Les industries modernes au service de la toilette et de la maison ne se comptent plus mais parmi les plus agréables ne peut-on placer Léveillé Limitée, qui se spécialise depuis plus de 25 ans dans le nettoyage et les travaux de teinture? Faites-en l'expérience.

Léveillé

Les Teinturiers et Nettoyeurs connus... auxquels vous pouvez confier sans risques:

DRAPERIES — TAPIS — COSTUMES-TAILLEUR pour dames, complets et autres articles.

Bureau: 4398, Parthenais
Ateliers: 4371, Lafrance

FOURRURES DE QUALITE DESJARDINS

Bientôt!

Très avantageuses valeurs de mi-été qui méritent d'être

ATTENDUES

FRANÇOIS DESJARDINS, président.

DESJARDINS
Chas. Desjardins & Co. Limitée
1170, rue SAINT-DENIS

LES GRANDS SPECIALISTES EN FOURRURES

un succulent déjeuner

du délicieux et nourrissant

NABISCO SHREDDED WHEAT

et des bananes en tranches!



Le produit original de Nabisco Falls, fait par THE CANADIAN SHREDDED WHEAT COMPANY, LTD. NIAGARA FALLS, CANADA

SW-1548



Initiation au droit civil

Causeries données à Radio-Canada sous les auspices de la Chambre des notaires, par Me Roch Brunet, notaire et docteur en droit

Le mineur

Nous avons étudié, lors de notre dernière causerie, la situation particulière de la femme dans le droit civil; ce soir, nous ferons connaissance avec une autre personne légale qui fait exception à la règle générale, avec un personnage réellement incapable celui-là, le mineur.

L'être humain ne se développe que lentement. Au contraire de la bête, dont l'instinct se manifeste en certains cas dès les premiers moments de son existence, l'homme doit attendre de longues années avant que ses facultés aient atteint leur degré normal de fonctionnement, avant que son intelligence, par exemple, lui permette de raisonner et qu'il devienne, comme l'on dit, responsable de ses actes. Et même alors, il n'est pas en possession de tous ses moyens; il lui faut prendre contact avec la vie, il faut que, par le frottement quotidien avec ses congénères, par la répétition des actes de la vie courante, par l'élargissement de ses horizons et l'acquisition de connaissances toujours nouvelles, il finisse par obtenir un contrôle raisonnable de ses facultés, intelligence, imagination, jugement et volonté, au point de se sentir maître de lui-même, capable de se diriger seul dans la vie, de parer aux coups du sort et de prévoir l'avenir dans la mesure du possible. On dit alors qu'il a acquis de l'expérience, que c'est un homme fait. Pour concrétiser notre pensée et nous rendre compte de l'incapacité d'un adolescent aux affaires, prenons un exemple. Mettons un jeune homme de dix-sept ans, d'intelligence et de moyens ordinaires, orphelin, seul au monde, devant une situation de fait et supposons qu'il doive nécessairement négocier la vente de la maison paternelle.

La première idée qui nous vient à l'esprit, c'est qu'il manque d'expérience; il n'a jamais fait de transaction semblable et n'en connaît ni les pièges ni les dangers. Il n'a pas encore d'idée sur la valeur d'une propriété, il n'a jamais songé à la maison comme un objet pouvant posséder une valeur en argent pour des étrangers; il ne sait même pas la différence qu'il y a entre l'évaluation municipale, la valeur intrinsèque du bâtiment et la valeur au cours du marché actuel des immeubles. Le voilà donc devant un problème insoluble pour ses seules forces. Il faudra qu'il compte sur quelqu'un de l'extérieur pour l'aider, parent, ami ou conseiller. Ici encore, il est franchement inférieur à la situation. Il n'a pas suffisamment vécu pour connaître à fond les hommes et les choses; il n'a pas appris à distinguer entre le bien et le mal, la faconde d'une part et le bon sens et l'expérience de l'autre. Sa bonté sa naïveté et la sensibilité de sa jeune nûture le laissent désarmé contre la ruse et l'entreprise et le rendent plus influençable aux sentiments qu'à la raison. Nous avons évidemment affaire à un personnage qui n'a pas atteint sa maturité, qui, bien que pourvu de raison, de jugement, de volonté, n'a pas encore suffisamment exercé toutes ces facultés pour qu'elles lui rendent le service voulu dans la circonstance. Il est grandement exposé à se tromper sans le vouloir, ou à se laisser tromper sans s'en apercevoir et le moins que l'on puisse craindre, c'est qu'il saisisse sa propriété à vil prix ou qu'il la vende dans des conditions désavantageuses qui, à la longue, lui occasionneront des pertes. Il sera donc ainsi facilement dépouillé d'une partie de ses biens. Et la conclusion qui découle naturellement de cet exemple, c'est que le temps seul, en mûrissant son esprit et en lui permettant d'acquiescer chaque jour plus d'expérience, pourra remédier à cette situation. Et c'est la raison pour laquelle l'âge de majorité a été fixé par le code à vingt et un ans. A ce moment, la raison fonctionne depuis nombre d'années, l'instruction et l'éducation ont développé l'adolescent, il a pu acquiescer par lui-même une certaine connaissance de la vie et la loi n'a pas cru devoir retarder plus longtemps l'heure où l'homme et la femme sont censés être en mesure de voir à leurs propres affaires, où elle les estime complètement responsables de leurs actes et capables de tous les privilèges et obligations du droit civil.

Sans doute, ce chiffre de vingt et un est bien souvent arbitraire (l'âge de majorité varie en fait d'un pays à l'autre); beaucoup de personnes sont en état d'exercer un excellent jugement et possèdent suffisamment d'expérience pour conduire leurs affaires avant cet âge. D'autres, par contre, seront toute leur vie ce que l'on appelle des "éternels mineurs", i.e. qu'à des degrés divers, ils seront toujours incapables de diriger leur barque de façon normale et sûre, bien qu'étant en apparence en possession de tous les attributs de la majorité. D'autres enfin, même à l'âge de vingt et un ans, sont réellement incapables de voir à leurs affaires, parce que leurs facultés sont au-dessous de la normale, soit à cause d'une tare congénitale, soit à cause d'une diminution survenue au cours d'une maladie ou à la suite de l'abus des alcools ou des stupéfiants. Pour ces mineurs au-dessous de la normale, la loi a établi des règles spéciales que nous verrons plus tard. Mais, de façon générale, nous pouvons dire que, selon notre loi, l'homme et la femme sont réputés incapables de voir à leurs propres affaires seuls, sont irresponsables jusqu'à un certain point de leurs actes, jusqu'à l'âge de vingt et un ans; on les appelle alors des mineurs, du mot latin "minor", qui signifie inférieur, et qu'à compter de cet âge, on les estime pleinement responsables et capables et qu'on les classe dans la catégorie des majeurs.

Puisque la loi reconnaissait que l'enfant et l'adolescent, jusqu'à l'âge de vingt et un ans, à cause de leur inexpérience, n'avaient pas la pleine responsabilité de leurs actes civils et ne pouvaient exercer les droits du citoyen normal, il fallait

biens qu'elle pourvoie à les protéger par des règles particulières, qu'elle établisse pour eux une situation d'exception. Elle a procédé au moyen de quatre règles principales.

Principe d'incapacité

Tout d'abord, elle a posé le principe de l'incapacité du mineur. Elle lui défend de contracter et de s'engager de peur qu'il ne s'appauvrisse en ce faisant, toujours à cause de son inhabileté naturelle en affaires. Les actes de disposition, comme la vente, la donation, l'échange, le transport, le testament, ou les actes d'engagement, comme l'emprunt, la reconnaissance de dette et l'obligation en général, ne lui sont pas permis. Le mineur est réputé incapable de les poser. Mais si, en dépit de cette défense, il s'engage, il pose un acte de disposition seul, qu'advient-il? C'est ici que nous apparaît la nature de l'incapacité du mineur. Cet acte de vente, qu'il a consenti, est emporté qu'il a contracté, il n'est pas nul de plein droit, il n'est qu'annulable. Et qui pourra demander l'annulation de ces contrats? La personne majeure, capable, qui a contracté avec un mineur, pourra-t-elle dire au juge: "J'ai acheté une maison de Paul, qui est mineur, le contrat ne vaut pas, et nous allons le mettre de côté". Non, la personne capable, la personne majeure, est liée par le contrat et ne saurait le renier. Seul le mineur peut alléguer sa minorité pour faire rescinder le contrat. Cette cause de nullité n'est donc pas une arme à deux tranchants, qui peut servir à l'une ou à l'autre partie indistinctement; elle n'a qu'un tranchant, qui est établi uniquement en faveur du mineur. Première raison de toujours exercer une grande vigilance.

Mais la loi ne s'en est pas tenue là. Dans son souci de protéger le mineur contre les pertes, elle a décrété que non seulement il aurait droit de faire annuler les contrats qu'il a passés sans les formalités nécessaires, mais qu'il aurait en outre le privilège de faire mettre de côté tous les contrats qui lui sont préjudiciables, même s'ils ont été faits selon la loi par son tuteur. C'est le principe de la lésion et c'est la seconde règle spéciale. Expliquons-la par un exemple.

Jean-Pierre, un beau jeune homme de vingt ans, qui a l'esprit ouvert et l'esprit entreprenant, s'ingénie à bâtir qu'il entend revendre à gros profit. Comme il gagne un salaire substantiel, il peut acquiescer une partie du prix de vente, puis les taxes et un certain nombre de versements en déduction du prix final. Mais, parce qu'il n'avait pas choisi l'endroit idéal, les mois se passent et les années sans qu'il puisse vendre ses lots et la transaction, au lieu de lui être profitable, devient un désastre: il a immobilisé sur des terrains invendables une somme rondelette qu'il ne reverra jamais. Il y a lésion, le mineur a perdu dans la transaction une partie de son bien; il pourra donc demander l'annulation du contrat et la restitution de ce qu'il avait versé. Il faut donc poser en principe que ce que le mineur peut perdre, il a le droit d'en être restitué et de le réclamer de celui avec qui il a fait affaires.

La tutelle

Le troisième moyen par lequel la loi protège le mineur, c'est la tutelle. Il peut-être de l'intérêt du mineur de poser un acte, de faire un contrat, d'accepter une donation, etc. Comme il ne peut le faire lui-même, la loi lui nomme un représentant, un gardien, un tuteur. Et ce tuteur peut avoir l'autorité non seulement sur les biens, mais sur la personne de son pupille. La nomination de ce tuteur se fait par la cour, sur la recommandation du conseil de famille, qui est une réunion de sept personnes: parents ou amis du mineur. Ce tuteur accompli à la place du mineur tous les actes nécessaires, mais jamais il ne peut poser un acte sans être autorisé par le conseil de famille et par la décision du tribunal, sauf les actes d'administration.

Et la quatrième règle établie en faveur du mineur, c'est que la prescription ne court pas contre un mineur, i.e. que les créances qu'il possède et pourrait ne pas réclamer ne s'éteignent pas par les délais légaux ordinaires et que les biens et les droits qui lui appartiennent et pourraient se trouver entre les mains d'autres personnes, ne peuvent pas devenir la propriété de ces dernières, en vertu des délais ordinaires de prescription, tant que le mineur n'a pas atteint sa majorité.

On voit donc, à l'examen de ces

Paroles d'un revenant

par Jacques d'ARNOUX

"Retenez ce nom. Lisez ce livre. Ainsi s'exprime M. Henry Bordeaux de l'Académie française dans la préface de ce journal écrit par un héros de la Première Guerre."

Le lieutenant d'Arnoix triomphe de la mort à force de courage indomptable, d'enthousiasme, de foi en Dieu. "Son livre est une école d'énergie."

Volume de 230 pages.

Au comptoir: \$1.50
Par la poste: \$1.60

SERVICE DE LIBRAIRIE
DU "DEVOIR"

régles spéciales que la loi était fortement déterminée à prendre l'intérêt du mineur et à le protéger contre tous les accidents possibles. Aussi n'a-t-elle permis que de rares exceptions à ces règles sévères de l'incapacité, de la lésion, de la tutelle et de la prescription.

La première concerne le mineur qui fait commerce. Pour ne pas entraver la liberté et la facilité du commerce, la loi estime que le mineur commerçant est capable à l'égard du majeur et les personnes qui contractent avec lui dans le cours de ses affaires n'ont absolument rien à craindre.

La seconde exception est celle du mineur émancipé. L'émancipation n'a pas ici de sens péjoratif; elle veut dire simplement que le mineur a qui est octroyé ce privilège peut faire seul les actes d'administration et les actes de disposition d'un curateur spécialement nommé à cette fin et autorisé par la cour. Le mineur est émancipé automatiquement par le mariage, ou le mineur le devient sur l'avis du conseil de famille sanctionné par la cour.

La conclusion de tout ceci, chers auditeurs, est facile à tirer et nous la ferons en résumant la matière de ce soir. La loi a voulu protéger le mineur contre sa jeunesse et son inexpérience forcée des affaires et, pour cela, elle a posé en sa faveur des règles d'exception assez sévères, qui peuvent rendre la position de ceux qui font affaires avec lui difficile. Elle se devait d'agir ainsi, pour empêcher que des adolescents sans défense ne soient frustrés de leurs biens. Mais ceci veut dire, par contre, que la jeunesse qui n'a jamais été en défaut, ou si vous voulez, qui est un défaut qui se corrige, hélas! bien rapidement, peut être



M. J. Marcel Cadrin, L.S.P., organisateur du district de Montréal, pour l'Association Canado-Américaine.

en affaires un sérieux embarras. A l'homme prudent de prendre ses précautions et de s'enquérir de l'âge des personnes avec qui il fait affaires... même au risque de provoquer les protestations d'une jolie femme. Mieux vaut prévenir que guérir!

Aides-bibliothécaires à la Municipale

Le Comité exécutif de la cité vient de donner suite à un rapport du conservateur de la Bibliothèque municipale, M. Léo-Paul Desrosiers, en décidant l'engagement de neuf

aides-bibliothécaires qui verront à la classification et à la préparation des volumes qui seront répartis dans les prochaines succursales de la Bibliothèque.

Le Comité exécutif a aussi désigné un chef de bureau à la Bibliothèque, de façon à faciliter la tâche du conservateur. Comme la Commission du service civil n'était pas prête à faire subir des examens en vue de cette nomination, la charge en a été confiée temporairement à M. Claude Aubry.

Le rapport de M. Desrosiers révèle que la Bibliothèque a reçu 5,000 des 70,000 livres, revues, etc., qui devront garnir les rayons de l'édifice central ou de ses succursales.

Ont été engagés comme aides-bibliothécaires pour procéder à la préparation de ces volumes Mlle Marthe Desroches, Madeleine Petit,

Gabrielle Olivier, Renée Beaulne, Cécile Fabien, Gertrude Faucher, Gisèle Lemay, ainsi que Mme T. Lebel et M. François Lafortune.

M. Hart blâme le fédéral

Victoria, 16 (A. P.). — Les propositions financières du gouvernement du Canada aux conférences entre le fédéral et les provinces n'étaient ni justes ni satisfaisantes, a déclaré hier le premier ministre John Hart, de Colombie britannique, au cours d'une causerie prononcée ici devant les membres du club Laurier.

Le premier ministre colombien a dit qu'il était prêt à accepter un

projet par lequel le Dominion collecterait l'impôt personnel et les taxes sur les corporations, durant une période de trois ans, pourvu que chaque province reçoive autant qu'elle devrait normalement recevoir si elles collectaient elles-mêmes ces taxes.

Il a ajouté qu'il n'était pas prêt à commenter les dernières propositions du ministre des Finances Illey, révélées dans le budget, parce qu'elles nécessitaient des données plus claires.

"Nous devons nous épargner la double taxation, a-t-il terminé, mais comment pouvons-nous le faire lorsque le fédéral ne veut pas s'ôter de nos champs de revenus?"

Actes Pontificaux

No 7

LA QUESTION SOCIALE
Léon XIII — L'Eglise et la question sociale.
Benoît XV — Lettre à l'évêque de Bergame.
Pie XI — Droits de l'Eglise.
Pie XII — Les associations catholiques d'ouvriers (11 mars 1945).
Entente entre patrons et ouvriers (25 janvier 1946).

Au comptoir: \$0.10

Par la poste: \$0.12

SERVICE DE LIBRAIRIE

DU "DEVOIR"

1871-1946

75 ANS ET

Toujours Solide

Avant DE VOUS ASSURER... consultez la Confederation Life Association

Aux hommes d'affaires de l'est du Canada

Ci-suit une annonce que l'on publie par toute l'étendue des provinces des prairies.

Elle établit les motifs pour lesquels nos membres s'opposent à l'entente bilatérale canado-britannique en voie de négociation, au sujet du blé.

LA BOURSE DES GRAINS DE WINNIPEG

AUX FERMIERS DES PRAIRIES

Vous avez lu et entendu tous les arguments en faveur de l'entente canado-britannique projetée au sujet du blé. Nous vous prions maintenant respectueusement de considérer les arguments à l'encontre du projet et, en hommes de jugement, de conclure vous-mêmes si ce contrat doit vous être ou non avantageux.

Les membres de la Bourse des Grains de Winnipeg s'opposent fortement à ce que le Canada signe avec la Grande-Bretagne — ou, en cette matière, avec quelque autre nation que ce soit — un contrat bilatéral touchant le blé. En voici les raisons:

En novembre 1945, le Canada a donné sa parole qu'il ne signerait pas d'entente bilatérale, de quelque nature que ce soit, avec aucune nation. Voici ce que la Winnipeg Free Press publiait, en éditorial, le 19 juin 1946, alors que l'on était à discuter de l'entente concernant le blé:

"Pour le Canada, entre tous les pays, s'écarter de la voie qu'il s'est tracée et, pour un avantage immédiat, ignorer le bien supérieur, transiger avec sa parole donnée et porter préjudice à la tendance prometteuse des temps modernes, savoir: un commerce international plus libre, serait bien près d'un acte de trahison."

Une entente avec la Grande-Bretagne au sujet du blé fermerait pratiquement au Canada les autres marchés du blé. Sans doute la Grande-Bretagne est-elle notre meilleure cliente individuelle pour le blé. Mais elle n'est pas notre unique cliente. Même si la Grande-Bretagne était consentante à acheter de nous tout le blé d'importation dont elle a besoin, la consommation britannique ne pourrait même entamer notre surplus exportable de blé ni entretenir la prospérité chez nos fermiers.

Voici des chiffres qui confirment cette assertion: Dans les treize années qui ont précédé immédiatement la guerre, les exportations de blé du Canada furent réparties ainsi:

AU ROYAUME-UNI	A L'EUROPE CONTINENTALE
36%	49%
A L'ORIENT	A D'AUTRES PAYS
5%	10%

A la lumière de ces chiffres, croyez-vous que les fermiers des prairies ou le Canada lui-même puissent prendre sur eux de s'aliéner 64% de nos acheteurs de blé dans le monde entier? Ces clients sont répartis sur plus de soixante pays différents. En temps normaux, c'est sur eux que nous devons compter pour l'achat de notre blé. Ou nous serait-il possible de le vendre ailleurs?

Si l'on adopte cette entente au sujet du blé, nous nous aliénerons chacun de ces pays. Ils achèteront d'autres pays non seulement leur blé, mais tous les autres produits alimentaires qui font concurrence au blé sur le marché mondial, tels que le maïs, les pommes de terre, le seigle, l'orge, l'avoine, etc. Ne feriez-vous pas de même à leur place? Comment, dès lors, le Canada peut-il prendre sur lui d'ignorer de gros acheteurs de blé en Europe continentale, en Orient et ailleurs? La Winnipeg Free Press a élucidé ces faits dans un article éditorial publié le 26 juin et qui se lit ainsi:

"L'effet (de toute entente semblable quant au blé) sera de restreindre la liste de nos marchés et de faire dépendre notre commerce de blé non pas d'un nombre considérable, mais d'un faible nombre de clients. Pour l'obtention d'un avantage immédiat, nous renoncerais à une garantie à long terme. Quand le contrat sera bécé, qui se tiendra sur le siège d'arrière?"

"Le gain fait par le Canada représentant la perte subie par les autres, le résultat serait fatal. S'étant vu refuser un marché à cause de la position privilégiée du Canada, les parties lésées (les autres pays exportateurs de blé) auront accumulé du blé en prévision du jour où l'entente prendra fin. Qu'advient-il alors des prix?"

"En termes de commerce, cette entente touchant le blé serait une déclaration de guerre, non un geste de coopération. Est-il concevable que pareille politique puisse répondre aux desirs des organisations fermières? Non, évidemment."

Il faut de la flexibilité dans le trafic du blé afin de couvrir les variations, tant en quantité qu'en qualité, de la production, non seulement au Canada mais dans tous les autres pays qui produisent, consomment et exportent du blé. Il faut aussi vendre le blé à des prix qui puissent concurrencer ceux des autres produits alimentaires que l'on peut se procurer sur les marchés mondiaux.

Cette fluctuation dans les prix devrait aller de pair avec les prix que les fermiers ont à payer. Vous savez vous-mêmes que vous payez plus cher, actuellement, les instruments aratoires, le vêtement, le bois et les autres articles. Pourquoi alors vous obligerait-on à fixer un prix à la baisse pour votre blé? Pareille politique n'est ni équitable, ni vous étiez importateurs?

Aucune promesse de récompense à venir pour vos sacrifices actuels ne pourra se réaliser, bien que ceux qui sont en faveur de l'entente touchant le blé souhaitent que vous croyiez cette réalisation possible.

D'ici longtemps, aucun pays exportateur de blé ne paiera plus, pour le blé canadien (compte tenu de la qualité), que les prix auxquels d'autres pays exportateurs de blé sont consentants à vendre leur produit. Agiriez-vous autrement si vous étiez importateurs?

Pendant la saison des récoltes des années 1945-46, les fermiers des prairies ont perdu environ 150 millions de dollars à cause du présent contrôle des prix du blé. Vous attendez-vous à recouvrer votre part de cette perte?

La vérité est que si l'entente projetée se signe, le "contrôle" de votre blé se poursuivra et que vous pourriez peut-être subir d'autres pertes. Et de quel côté vous tourneriez-vous pour compenser ces pertes? Vers le Canada? Vers la Grande-Bretagne?

Cette entente signifiera le contrôle monopolisé de la production du grain. En tant que fermiers, vous vous entendrez dire ce que vous devrez cultiver et combien d'acres vous pourrez ensemencer. Et vous n'aurez pas le loisir de dire comment, quand, où ni à quel prix votre récolte se vendra. Le gouvernement sera à la fois acheteur et vendeur. Vous n'aurez rien à dire en la matière. Comment aimeriez-vous cela?

On vous a garanti un prix-plafond de \$1.00 par boisseau pour quatre ans, mais pas nécessairement pour toute votre récolte. L'annonce du prix-plafond du gouvernement déclare spécifiquement que le contrôle de la livraison pourrait bien être nécessaire.

Commentant les dangers du monopole, la Winnipeg Free Press du 26 juin dit:

"Il n'a pas encore été fait mention d'une autre conséquence de l'entente bilatérale touchant le blé. Le marché ouvert disparaîtrait en faveur d'un monopole d'Etat. Il y a des divergences d'opinions quant au marché ouvert, mais personne de conséquent ne recommande, comme alternative, le monopole d'Etat."

Par-dessus toutes les autres objections, nous signalons le changement dans la politique nationale que comporte une entente touchant le blé. Le gouvernement n'a pas reçu du peuple le mandat d'adopter un programme de socialisme d'Etat.

IL FAUT, D'UNE FAÇON OU DE L'AUTRE, REPONDRE A LA QUESTION:

Le Canada a-t-il l'intention de permettre que se continue l'entreprise de la libre concurrence dans le commerce du blé ou de tout autre produit? Ou le Canada se propose-t-il officiellement de s'embarquer dans une politique de socialisme d'Etat?

Si l'entreprise de la libre concurrence doit se poursuivre, le Canada ne doit conséquemment pas conclure d'entente commerciale bilatérale.

Si le socialisme d'Etat est l'objectif des parrains de l'entente bilatérale touchant le blé, ils devraient le proclamer bien franchement et non pas induire les Canadiens à croire que leur esprit d'initiative et leur liberté d'action ne sont pas menacés, alors que c'est tout le contraire qui est vrai.

LA BOURSE DES GRAINS DE WINNIPEG

Le contrôle des loyers: une grave erreur administrative

C'est ce que soutient Me Hector Lalonde, au nom de l'Union des Ligues de propriétaires de la province de Québec et au nom de la Ligue des propriétaires de Montréal — Les griefs contre ce contrôle — Suggestions pour remédier au mal

Au cours d'une entrevue qu'il accordait aux journalistes, pour le compte de l'Union des Ligues de propriétaires de la province de Québec, Inc., et de la Ligue des propriétaires de Montréal, Me Hector Lalonde, C.R., a déclaré qu'en matière de logement et de loyer, le contrôle imposé par le gouvernement fédéral a été la plus grande erreur administrative du gouvernement canadien, durant et depuis cette guerre 1939-45. Me Lalonde a ajouté que le contrôle des loyers, qui a été imposé par les autorités fédérales, a été une erreur monumentale, une erreur de la politique des prix des contrôles par la bureaucratie du Canada, en cette époque troublée de guerre et d'après-guerre.

Me Lalonde a souligné que l'Union des Ligues de propriétaires de la province de Québec, en s'exprimant ainsi, exprime la non seulement le sentiment unanime de tous les propriétaires de la province, mais aussi les associations de propriétaires du pays, de la Nouvelle-Ecosse, jusqu'à Vancouver.

A cause de la guerre totale, a continué Me Lalonde, nous sommes entrés dans la totalitarisme. En juillet 1946, nous devons encore sur tous les contrôles du fédéral, la matière de loyer. Quand tous les soldats, survivants de l'écroulement, ont été rendus à la vie civile, les propriétaires fonciers ont encore, malgré les apparences, sous le régime de guerre, a soutenu Me Lalonde. C'est là une situation vraiment extraordinaire.

Me Lalonde a rappelé le discours que M. King faisait à la radio, le 5 septembre 1941, discours où l'on pouvait comprendre, dit-il, qu'immédiatement, un contrôle général des prix serait établi au Canada, par la suite, la commission des prix et du commerce en temps de guerre fut créée et depuis ce temps, nous avons connu l'avalanche d'ordonnances, d'édits, de décrets et de toutes sortes de textes. Un fait d'importance: les logements et les loyers ont toujours bloqués. La nécessité de lutter contre l'inflation est advenue de tous, dit encore Me Lalonde. Contrôler les prix était nécessaire, personne ne l'a sérieusement contesté. Mais il fallait le faire d'une façon raisonnable, suivant des principes élémentaires d'ordre et d'équité. A un certain point de vue, dit encore Me Lalonde, l'organisation de la commission des prix a été une réussite, qui, dans certains cas, a rendu de réels services.

Le plus grand malheur que l'histoire pourrait nous réserver cependant, serait qu'on irait jusqu'à considérer comme un précédent acceptable, la présente organisation du contrôle des loyers et des logements telle qu'établie par les autorités fédérales dans les textes que nous connaissons et que l'on ne connaît pas, mais qui ont été rendus par le gouvernement en conseil ou par la commission des prix, sous forme d'arrêtés ministériels ou d'ordonnances.

Nous avons énuméré aussi les principaux griefs que l'Union des Ligues de la Ligue de Montréal rappelle, à l'encontre de ce contrôle néfaste des loyers, opéré par le gouvernement fédéral. Ce sont:

1) On a bloqué le prix des loyers, sans tenir compte des facteurs qui constituent ce prix.

2) On n'a jamais permis au propriétaire de rectifier sa situation d'une façon adéquate: les ménages

proposés restent ridicules et insuffisants.

3) On a favorisé la spéculation au bénéfice des locataires qui sous-loyent les logements trois et quatre fois le prix du loyer et cela au détriment du propriétaire. Des locataires paient \$40 de loyer par mois et en retirent \$90. Cependant le propriétaire a le droit d'augmenter de \$4, soit de 10% en tout, si le locataire sous-loye plus de deux chambres.

4) Les maisons avec le service de chauffage, de l'eau chaude, de l'ascenseur et de l'électricité, ont doublé de population et cependant le propriétaire ne peut pas augmenter son loyer en proportion: il doit subir la perte, c'est la règle pour le contrôle des loyers.

5) On a édicté un contrôle des loyers dirigé contre les propriétaires fonciers, soulevant ainsi une classe en opposition à l'autre.

6) On a induit les locataires à la malhonnêteté, à la délation et à l'hyppocrisie. Le locataire peut offrir n'importe quel prix au propriétaire, le lendemain il s'adresse à la Commission et celle-ci poursuit le propriétaire sans inquiéter le locataire. Cependant tous deux étaient coupables de la même violation de la loi.

En terminant, Me Lalonde a révélé que l'Union des Ligues de propriétaires de la province de Québec et les associations de propriétaires des autres provinces ont présenté de nombreuses requêtes aux autorités fédérales, toujours, ou à peu près en vain. Le fait que tous les propriétaires fonciers de toutes les provinces du Canada sont unanimes à condamner le contrôle des loyers imposé par le gouvernement canadien devrait être significatif, dit notre interlocuteur.

"Dès le début, le gouvernement canadien a commis des erreurs graves et il n'a fait que les accentuer par la suite, soit par des arrêtés en conseil, soit par des ordonnances de la Commission des prix et du commerce en temps de guerre. On aurait pu obtenir une stabilisation non seulement des prix, mais même des logements avec plus d'efficacité et beaucoup moins de dégâts et la tâche n'aurait pas été plus compliquée pour la Commission des prix et du commerce en temps de guerre."

Il est urgent de remédier à la situation surtout pour les maisons pourvues de services: le combustible, la main-d'œuvre constituent un problème sérieux pour les propriétaires d'immeubles et logements pour cet automne.

En octobre prochain l'Union des Ligues, dans un grand congrès à Montréal, continuera à étudier le problème dans l'intérêt général, mais des maintenant les autorités fédérales devraient agir pour alléger le fardeau des propriétaires fonciers.

Faculté des sciences sociales

Le programme des deux premières années, cours du soir

Les études de sciences sociales, économiques et politiques durent trois ans. Les deux premières années sont consacrées à la culture générale. La troisième année spécialisée l'enseignement est divisé en cinq sections entre lesquelles les élèves ont le choix.

La première année forme la base qui sont nécessaires à tous les élèves quelle que soit la section vers laquelle ils entendent se diriger en troisième année.

Le programme de première année comprend: la philosophie sociale, l'économie politique et des séries de cours sur les institutions du Canada français, la civilisation française, la psychologie et l'évolution des sociétés anglo-saxonnes, les directives pontificales, les Etats-Unis d'Amérique, la technique de la recherche, l'histoire des peuples slaves et l'histoire de l'influence française en Orient.

La deuxième année est divisée en deux sections qui préparent la spécialisation de troisième année.

L'enseignement porte sur la philosophie économique, l'histoire des doctrines économiques, la politique extérieure, la politique économique, le droit constitutionnel, le droit industriel, le droit administratif, l'hygiène, la statistique l'Angleterre et les pays du Commonwealth, les Etats de l'Amérique du Sud, la prévention des maladies industrielles, les problèmes économiques du Canada et les problèmes agricoles de la province de Québec. Certains cours sont communs aux deux sections.

Les sections de troisième année sont: la section de politique et de diplomatie; la section d'administration et de finances privées; la section de journalisme; la section de sociologie et la section de préparation aux carrières de l'administration publique.

Les cours ont lieu le lundi, le mercredi et le vendredi de 7 heures 30 à 9 heures 30 du soir.

Pour tout renseignement, s'adresser au doyen de la Faculté, M. Edouard Montpetit, ou à la secrétaire, Mlle Cornez, 2900, boulevard du Mont-Royal, Montréal.

Le carnet de chantier ou Doctrine de l'architecture

par Camille Montagné

A l'heure où les problèmes de reconstruction sont au premier rang des préoccupations nationales, et où ces problèmes sont heureusement liés à ceux de l'urbanisme, un livre tel que celui-ci apporte un témoignage important.

Etudiant son art et la fois en soi, dans son essence et dans ses relations avec la société, l'auteur atteint pleinement son but qui est de travailler à l'élaboration d'un nouveau humanisme.

Volume de 230 pages.

Au comptoir: \$1.00

Par la poste: \$1.05

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

Décès de Mme A. Lavallée-Smith

Mme Lavallée-Smith, de Montréal, veuve de M. Alphonse Lavallée-Smith, compositeur et fondateur du Conservatoire national de musique, est décédée avant-hier matin, à l'hôpital d'Arthabaska. La défunte, née Desaulniers (Juliana), qui était âgée de 68 ans, était la fille du Dr et de Mme B.-V. Desaulniers, de Nicolet. Elle laisse deux filles, Mmes Hortense et Albertine Lavallée-Smith, de Montréal.

Les funérailles ont eu lieu aujourd'hui, à Nicolet.

Le Devoir offre ses condoléances à la famille.

Entraînement de l'armée de réserve

Récemment, le major-général H. J. Renaud, C.B., C.B.E., commandant la région militaire du Québec, réunissait environ cinquante officiers qui sont employés en permanence à l'entraînement et à l'administration des unités composant l'Armée de Réserve dans les districts No 4 et 5 (Montréal et Québec).

Avant la guerre, l'Armée de Réserve ne comptait pas de personnel permanent, mais l'expérience a montré l'utilité d'avoir pour chaque unité un officier toujours disponible aux casernes et pouvant consacrer tout son temps à l'administration aussi bien qu'à la préparation des programmes d'entraînement. Cet officier subalterne cependant, bien qu'il soit membre des Forces Actives Permanentes, et que son propre officier commandant soit membre de la réserve seulement,

n'en demeure pas moins le subordonné de celui-ci, comme le faisait le major-général, et la responsabilité de diriger l'unité repose toujours sur l'officier commandant.

Le lieutenant-colonel J.-G. Charlebois, officier d'état-major à la région, se fit ensuite l'interprète de divers officiers en exposant des problèmes d'ordre général auxquels on trouva en commun des solutions. Les réunions se succédèrent pendant deux jours, et quand les officiers se séparèrent, ils avaient jeté les bases d'une entente avantageuse entre les unités de l'Armée de Réserve, en ce qu'ils travailleraient en harmonie les uns avec les autres, et sous le contrôle de leurs supérieurs.

De tout ceci il reste que le gouvernement manifeste l'intention de garder une Armée de Réserve, d'y maintenir un standard d'entraînement élevé, et qu'il a pour cela toutes les chances de réussir en ce que des officiers d'expérience se trouvent disponibles après cette guerre plus que jamais, et qu'ils se révelent anxieux de coopérer.

Feu le Dr J.-A. Barrette

Le docteur J.-Arthur Barrette est décédé à l'hôpital Notre-Dame à l'âge de 55 ans.

Il exerçait la médecine depuis 1918, après avoir obtenu son diplôme de l'Université Laval, de Québec.

Il avait exercé sa profession à Montréal, à Saint-Jovite et depuis quelques mois à Mont-Rolland.

Il avait été médecin pour l'Ontario Pulp and Paper Co. Outre sa femme, née Ethier (Antoinette), le défunt laisse deux fils, Claude et Georges; quatre filles, Gilberte (Mme Percy Jacobsen) et



M. L.-C. Robitaille, représentant des prix et des approvisionnements pour Montréal et la région de l'ouest de la province de Québec, qui a été décoré récemment par le roi, et fait membre de l'Ordre de l'Empire britannique, pour services rendus à la Commission des prix et du commerce en temps de guerre.

Miles Andrée, Lucille et Louise; son gendre, M. Percy Jacobsen; un petit-fils, Percy Jacobsen; ses frères, le Dr J.-Emile Barrette, de Montréal; M. Hermann Barrette, de Terrebonne; ses beau-père et belle-mère, M. et Mme Wilfrid Ethier, de Mont-Rolland; ses beaux-frères, MM. Horace Ethier, de Montréal, et Edouard Ethier, de Saint-Jovite; ses belles-sœurs, Mmes Horace et Edouard Ethier, Mmes Emile et Hermann

Barrette: ses oncle et tante, M. et Mme Napoléon Barrette, de Montréal. Les funérailles auront lieu demain matin, en l'église Saint-Stanislas de Kostka. Le Devoir offre ses condoléances à la famille.

Retenez le "Devoir" d'avance chez votre dépositaire — c'est le SEUL MOYEN de ne jamais le manquer — 3 sous le numéro.

Téléphone: au service du Dragoir 3361: il vous donnera l'adresse d'un dépositaire de votre voisinage.

Lettre à mon fils

par le Comte CRESSATY

Un ouvrage de portée apologetique. L'auteur y établit l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, les origines divines de la religion chrétienne, la force probante du miracle et des prophéties, la divinité du Christ.

Les preuves apportées sont claires et à la portée de tous les esprits.

Edition de luxe, sur papier byronic.

Au comptoir: \$0.75

Par la poste: \$0.80

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

CONNAISSEZ MIEUX LE QUÉBEC...



Pionniers de l'industrie croissante de lin dans le Québec

Connaissez-vous le Québec? Savez-vous, par exemple, que 75% de la fibre de lin du Canada est cultivée dans le Québec? Quelque 30,000 acres et plus d'une vingtaine de moulins de transformation sont consacrés à son développement. Comme beaucoup d'autres récoltes, celle du lin contribue à la production agricole qui se chiffre annuellement à \$200,000,000—15% du total national!

Les statistiques révèlent encore que les 154,629 fermes du Québec ont une population de quelque 850,000 âmes, que le placement moyen par ferme dépasse \$6,000 et que le total excède \$900,000,000. Les denrées sont riches et variées grâce au climat qui favorise une croissance rapide et robuste, à un sol fertile, à des machines nouvelles et à des méthodes progressives, grâce aussi à l'assistance du gouvernement dans le domaine de l'enseignement et de la finance. Mais le facteur le plus important est peut-être l'attachement du

cultivateur à sa terre—une caractéristique profondément enracinée sur laquelle on peut compter pour faire du Canada une grande nation unie.

LE QUÉBEC ÉDIFIE POUR L'AVENIR

En 1608, Samuel de Champlain arrivait à Québec avec les premiers colons. Aujourd'hui, la population du Québec se chiffre à 3,000,000 d'âmes, son commerce de détail annuel à \$800,000,000. Le Québec l'emporte sur toutes les autres provinces dans les domaines de l'énergie hydro-électrique, des textiles, du bois, du papier-journal, de la chaussure, du tabac transformé, de l'amiante et de l'aluminium. Les ressources naturelles, l'agriculture et le transport y sont sagement développés. Et maintenant, le Québec, dont le peuple est si profondément attaché au pays, se prépare à partager avec ses provinces sœurs, un brillant et glorieux avenir.

SOYEZ FIERS DU QUÉBEC—C'EST UNE PARTIE DE VOTRE PAYS

Ce message fait partie d'une série qui est publiée dans le but de mieux vous faire connaître et apprécier l'importance du Québec et le grand rôle qu'il joue dans le merveilleux avenir du Canada.

O'Keefe's BREWING COMPANY LIMITED

"FEUILLETON DU 'DEVOIR'"

C'EST TOI QUE JE CHERCHAIS...

Roman par CONCORDIA MERREL

Traduit par Th. et E. DE SAINT-SEBASTIEN

39. (Suite)

— Mary est notre bien le plus précieux. Nous étions naturellement réconciliés au sujet de son avenir. Nous connaissions ses parents depuis toujours et notre affection pour eux était très grande. Ensuite, nous avons appris à l'apprécier et l'aimer. Sans en avoir l'air, nous l'observons depuis des années: tu es un peu défaut, comme nous tous, mais tu es précisément le mari que nous rêvions pour notre fille.

La voix du jeune homme tremblait quand il répondit:

— Mais beaucoup mes parents

et au fond de mon cœur, je conserve un regret aigu de leur disparition prématurée... Vous me comprenez, n'est-ce pas?

— Je te comprends parfaitement, répondit Mr Brown avec bonté.

— Mais, continua Bill Jones, si jamais un garçon a goûté les bienfaits d'une seconde famille, c'est bien moi! Mammie et vous, petit père, vous avez été si parfaits pour moi que j'ai parfois l'impression de faire preuve d'ingratitude en restant fidèle au souvenir des parents dont vous avez tenu la place. Mais je sais que vous ne jugez pas les

choses ainsi.

— Nous ne t'aimerions pas comme nous t'aimons, mon enfant, si tu étais capable d'oublier ceux à qui tu dois la vie. Quant à la reconnaissance, elle n'est pas toute de ton côté: Mammie et moi désirions passionnément avoir un fils... Tu nous en as tenu lieu, Bill, et nous ne l'oublions pas.

Tandis que Mr Brown parlait, il revoyait sur l'écran de sa mémoire, le petit garçon de neuf ans, pénétrant dans le hall de Cherry Orchard House, sa casquette à la main, intimidé et ému, mais s'efforçant de faire bonne figure.

Puis, la nuit venue, Mr Brown se retrouvait assis au pied du lit de l'orphelin qu'il avait surpris la tête dans son oreiller, pleurant à chaudes larmes, appelant ses parents, croyant être entendu de Dieu seul! A cette heure tragique se nouait entre l'enfant et celui qui le tenait d'une étreinte paternelle, des liens indestructibles... Puis les souvenirs de l'enfance du fils adoptif se succédèrent: petites fustigues punies, succès scolaires célébrés, joies et inquiétudes parta-

gées... Et aujourd'hui le père adoptif se trouvait payé au centuple; il avait près de lui un jeune homme au regard droit et franc, à la parole véridique, au cœur chaud, à la conduite irréprochable. Mr Brown, en reprenant contact avec la réalité, dit en manière de conclusion:

— Oui, Bill, rien ne nous rendrait plus heureux, Mammie et moi, que de vous voir mariés, Mary et toi.

— Je n'ai qu'un désir: consacrer ma vie au bonheur de Mary, répliqua Bill qui venait lui aussi d'évo-

quer le passé.

— Puis-je t'être utile en quelque manière? Veux-tu que je lui parle, que je cherche à la confesser indirectement?

— Je ne le crois pas, petit père. Il faut que j'engage la partie sur le même pied que les autres. Je tenais seulement à ce que vous fussiez avertis.

— Dois-je mettre Mammie dans la confidence?

— Oui, certainement.

Bill s'apprêtait, depuis un moment, à faire des boulettes de mie de pain. Il dit soudain:

— Je ne suis pas assez riche pour donner à Mary le train de vie auquel elle est habituée.

— Tu as bien assez d'argent si Mary te trouve à son goût. Quand tu entreras en possession de la fortune de ton père, tu seras amplement pourvu. Ne te tourmente donc pas à ce sujet.

— Eh bien, puisque vous êtes satisfait, c'est l'essentiel!... Petit père, ajouta Bill après un silence, je voudrais voyager pendant un peu de temps. Voulez-vous m'accorder un congé?

Mr Brown regarda Bill avec étonnement.

— Tu es libre, bien entendu, de faire à ta guise, mais pourquoi veux-tu t'absenter?

Bill s'interrompit d'émettre son point et répondit:

— Mary était tellement habituée à voir en moi son frère Bill qu'elle ne parvient pas à changer son point de vue... C'est assez naturel, n'est-ce pas?

— Evidemment.

— Toutefois je ne nérds pas espérer...

— Parfait!

— Je crois que le mieux pour moi serait de m'éloigner pendant quelque temps pour permettre à Mary de réfléchir en toute quiétude: tant que j'occuperai le premier plan, elle ne pourra sans doute pas mesurer la perspective.

— C'est juste! Que dirais-tu d'un petit séjour à Manchester? J'y vais chaque année passer une quinzaine pour inspecter notre succursale, mais tu pourras parfaitement me remplacer. Je te préparerai un programme de travail. Qu'en dis-tu?

Bill répondit laconiquement:

— Merci beaucoup.

II

Quand Bill annonça à miss Brown qu'il allait s'absenter pour affaires, celle-ci ne fut pas bien sûre si elle devait se réjouir ou non. Sans doute, elle serait soulagée de ne plus avoir Bill auprès d'elle pour lui rappeler par sa présence que le caractère de leurs relations était change du tout au tout. D'autre part, elle savait par expérience que Bill lui manquait beaucoup: elle avait toujours l'impression, quand il était absent, que la vie était comme tronquée.

(A suivre)

Les Royaux sont défaits à Rochester -- Nos joueurs choisis

Glen Gardner a l'avantage sur J.-P. Roy

Pocheater, 16. — Les Royaux de Montréal ont subi un échec hier lors de la deuxième journée du tournoi annuel de tennis pour les championnats du Québec alors que Jack Spencer et Jean Richer ont sorti vainqueurs, le premier contre Donald Hodges, et le second contre Edgar Lanthier. Dans le premier cas Spencer est sorti vainqueur en l'emportant par 2-6, 9-7 et 4-1, pendant que Richer a eu raison de son rival par 6-3, 4-6 et 7-5.

Mlle Doris Eli, du Mont-Royal, a également très bien fait quand elle a défait Mme R. A. Porter, par 6-6, 6-1 et 9-7. Aline Martel, du Concordia, a infligé la défaite à Dorothy O'Brien, du club Rideau d'Ottawa, 1-6, 6-2, 6-4. Mme Paul Sénécal, du Concordia, a défait Madeleine Murphy, du même club, 9-7 et 7-5, et Mme McNaughton et Darnett ont fort surpris les spectateurs en éliminant Audrey Bradshaw et Mme McGowan, championnes intermédiaires, par 6-2, 6-2.

Dans les doubles pour hommes, Jean et Gilles Côté ont éliminé J. Aikman et Arthur Gagnon par 10-8, 2-6 et 6-2. On trouvera ci-dessous les résultats d'hier ainsi que le tirage pour aujourd'hui, pour hommes et femmes:

Simple dames: Audrey Bradshaw bat Mme Jean Richer, 6-2, 6-0; Pat Adams bat Mme Bertrand, défaut; Doris E. Eli bat Mme A. R. Porter, 6-6, 6-1, 9-7; Pat Macken bat Helen Waring, 6-3, 6-3; Mme Aline Martel bat Dorothy O'Brien, 1-6, 6-2, 6-4; Mme Paul Sénécal bat Mme Murphy, 9-7, 7-5; Francoise Lacasse bat Jessie Smith, 6-1, 6-2; Mme F. Darnett et Mme McNaughton battent Audrey Bradshaw et Mme McGowan, 6-2, 6-2; Francoise Lacasse et Mme A. R. Porter battent Mme Martel et Mme Bertrand, 7-5, 6-4; Pat Macken et Mme Lacroix battent Jean Maguire et Jessie Smith, 6-1, 6-2; Pat Adams et Dorothy O'Brien battent Louise Hamel et Mme McEvoy, 6-7, 6-3, 7-5.

Simple hommes: D. B. Hodges bat J.-G. Lefebvre, 6-3, 7-9, 6-3; Jean Marois bat Jean Brodeur, 6-3, 6-1; Henri Rochon bat L. G. W. Hyde, défaut; Joseph Pope bat Alex. Cooper, défaut; Bob Duford bat Léo Choquette, 6-2, 6-2; W. L. O'Brien bat Peter Swift, 6-2, 6-2; Jack Spencer bat Donald Hodges, 2-6, 9-7, 6-4; Jean Richer bat J. P. Cusky, 6-2, 6-4; Jean Marois bat Adrienne Rousse, 6-3, 6-3; Gaetan Valois bat Pierre Vaillancourt, 6-1, 6-1; J.-J. Desjardins bat J. E. Hyndman, 6-1, 6-2; Georges Leclerc bat J.-P. Labelle, 6-4, 6-0; George Clark bat C. S. Robinson, 6-1, 3-6, 6-4; Henri Rochon bat Joseph Pope, 6-1, 6-0; Jean Richer bat L.-J. Lanthier, 6-3, 4-6, 7-5; Georges Leclerc bat Georges Clark, 6-1, 6-3.

Doubles hommes: Jean et Gilles Côté battent Aikman et Gagnon, 10-8, 2-6, 6-2; Murray et Watt battent Brodeur et Gadois, 6-1, 6-2; Pelletier et Picard battent Cusky et Girardin, défaut; Lanthier et McNeil battent Marra et Trahan, 6-4, 6-0; Bernard et Spencer battent Desjardins et Laverdure, 6-2, 6-3; Faulkner et Rousse battent Choquette et Leslie, 6-3, 6-4; Richer et Dessimay, 6-1, 7-5; Fugard-A-Ling et Tremblay, 6-1, 7-5.

Voici le tirage pour aujourd'hui: Simple dames: 3.00: Elaine Filides vs F. Damani; Pat Adams vs Mme Paul Sénécal; Audrey Bradshaw vs Germaine Tremblay; 5.30: Doris Eli vs Louise Hamel; Patricia Macken vs Juliette DuPar; 3.00: Aline Olivier vs Francoise Lacasse.

Doubles, dames: 7.00 p.m.: Pat Adams et Dorothy O'Brien vs Elaine Filides et Miss Cartia; Elaine Filides et Enid Nichols vs Mme Darnett et Mme McNaughton. Simple hommes: 2.00 p.m.: J.-J. Desjardins vs Breen Marrien; 3.00: Bob Duford vs W. L. S. O'Brien; 4.00 p.m.: Jean Marois vs Percy Bennett; 4.30: C. W. Leslie vs Jack Spencer; 5.00: R. T. Barnard vs Gaetan Valois.

Doubles hommes: 10.00 a.m. Bob Duford et Valois vs Pope et Swift; 5.00 p.m.: Cardell et Middleton vs Gilles et Jean Côté; Faulkner et Rousse vs Richer et Dessaulles; Hodges et Leclerc vs O'Brien et Wolaver; 6.00: Robinson et Duford vs Langevin et Lefebvre; Murray et Watt vs Bedard et Read; Lanthier et McNeil vs Barnard et Spencer; Rochon et Marois vs Bennett et Robinson; 7.00 p.m.: Pelletier et Picard vs Gagnon Duford-Valois et Pope-Swift.

Brisebois gagne l'épreuve cycliste. Brisebois a gagné la 5e épreuve de 25 milles de la course cycliste d'entraînement. La course de dimanche dernier a été très intéressante; les coureurs étaient en forme et les favoris se sont bien classés. Georges Graves du National-Quilicot a réussi à remonter le peloton après que sa bicyclette eût été légèrement avariée, le retardant ainsi de 2 minutes. Marinelli du club Baggio a mené le peloton à une vive allure, aidé de Eymie, Nick Flier, et René Paquin, ces coureurs ont rejoint les novices et les débutants qui avaient respectivement 5 et 1 minute de handicap.

La dernière épreuve sera courue dimanche prochain, 21 juillet. Le départ sera donné par René Gagnon, à 8 h. 25 a.m. précises, aux intersections des rues Sherbrooke et Boul. Pie IX.

Voici les points accumulés par les coureurs à date: 1) René Paquin, 86 points, National-Quilicot; 2) Bob Lacourse, 64 points, National-Quilicot; 3) Nick Flier, 44 points, National-Quilicot; 4) Laurent Tessier, 48 points, National-Quilicot; 5) René Brisebois, 44 points, Indépendant; 6) Bill Baggio, 38 points, Baggio; 7) Jack Eymie, 38 points, Indépendant; 8) Georges Graves, 34 points, National-Quilicot; 9) Ti-Coq Grégoire, 34 points, Indépendant; 10) Marinelli, 30 points, Baggio; 11) E. Lavoie, 16 points, Québec.

Donald Hodges et Lanthier sont défaits

Deux favoris ont été défaits hier lors de la deuxième journée du tournoi annuel de tennis pour les championnats du Québec alors que Jack Spencer et Jean Richer ont sorti vainqueurs, le premier contre Donald Hodges, et le second contre Edgar Lanthier. Dans le premier cas Spencer est sorti vainqueur en l'emportant par 2-6, 9-7 et 4-1, pendant que Richer a eu raison de son rival par 6-3, 4-6 et 7-5.

Mlle Doris Eli, du Mont-Royal, a également très bien fait quand elle a défait Mme R. A. Porter, par 6-6, 6-1 et 9-7. Aline Martel, du Concordia, a infligé la défaite à Dorothy O'Brien, du club Rideau d'Ottawa, 1-6, 6-2, 6-4. Mme Paul Sénécal, du Concordia, a défait Madeleine Murphy, du même club, 9-7 et 7-5, et Mme McNaughton et Darnett ont fort surpris les spectateurs en éliminant Audrey Bradshaw et Mme McGowan, championnes intermédiaires, par 6-2, 6-2.

Dans les doubles pour hommes, Jean et Gilles Côté ont éliminé J. Aikman et Arthur Gagnon par 10-8, 2-6 et 6-2. On trouvera ci-dessous les résultats d'hier ainsi que le tirage pour aujourd'hui, pour hommes et femmes:

Simple dames: Audrey Bradshaw bat Mme Jean Richer, 6-2, 6-0; Pat Adams bat Mme Bertrand, défaut; Doris E. Eli bat Mme A. R. Porter, 6-6, 6-1, 9-7; Pat Macken bat Helen Waring, 6-3, 6-3; Mme Aline Martel bat Dorothy O'Brien, 1-6, 6-2, 6-4; Mme Paul Sénécal bat Mme Murphy, 9-7, 7-5; Francoise Lacasse bat Jessie Smith, 6-1, 6-2; Mme F. Darnett et Mme McNaughton battent Audrey Bradshaw et Mme McGowan, 6-2, 6-2; Francoise Lacasse et Mme A. R. Porter battent Mme Martel et Mme Bertrand, 7-5, 6-4; Pat Macken et Mme Lacroix battent Jean Maguire et Jessie Smith, 6-1, 6-2; Pat Adams et Dorothy O'Brien battent Louise Hamel et Mme McEvoy, 6-7, 6-3, 7-5.

Simple hommes: D. B. Hodges bat J.-G. Lefebvre, 6-3, 7-9, 6-3; Jean Marois bat Jean Brodeur, 6-3, 6-1; Henri Rochon bat L. G. W. Hyde, défaut; Joseph Pope bat Alex. Cooper, défaut; Bob Duford bat Léo Choquette, 6-2, 6-2; W. L. O'Brien bat Peter Swift, 6-2, 6-2; Jack Spencer bat Donald Hodges, 2-6, 9-7, 6-4; Jean Richer bat J. P. Cusky, 6-2, 6-4; Jean Marois bat Adrienne Rousse, 6-3, 6-3; Gaetan Valois bat Pierre Vaillancourt, 6-1, 6-1; J.-J. Desjardins bat J. E. Hyndman, 6-1, 6-2; Georges Leclerc bat J.-P. Labelle, 6-4, 6-0; George Clark bat C. S. Robinson, 6-1, 3-6, 6-4; Henri Rochon bat Joseph Pope, 6-1, 6-0; Jean Richer bat L.-J. Lanthier, 6-3, 4-6, 7-5; Georges Leclerc bat Georges Clark, 6-1, 6-3.

Doubles hommes: Jean et Gilles Côté battent Aikman et Gagnon, 10-8, 2-6, 6-2; Murray et Watt battent Brodeur et Gadois, 6-1, 6-2; Pelletier et Picard battent Cusky et Girardin, défaut; Lanthier et McNeil battent Marra et Trahan, 6-4, 6-0; Bernard et Spencer battent Desjardins et Laverdure, 6-2, 6-3; Faulkner et Rousse battent Choquette et Leslie, 6-3, 6-4; Richer et Dessimay, 6-1, 7-5; Fugard-A-Ling et Tremblay, 6-1, 7-5.

Voici le tirage pour aujourd'hui: Simple dames: 3.00: Elaine Filides vs F. Damani; Pat Adams vs Mme Paul Sénécal; Audrey Bradshaw vs Germaine Tremblay; 5.30: Doris Eli vs Louise Hamel; Patricia Macken vs Juliette DuPar; 3.00: Aline Olivier vs Francoise Lacasse.

Doubles, dames: 7.00 p.m.: Pat Adams et Dorothy O'Brien vs Elaine Filides et Miss Cartia; Elaine Filides et Enid Nichols vs Mme Darnett et Mme McNaughton. Simple hommes: 2.00 p.m.: J.-J. Desjardins vs Breen Marrien; 3.00: Bob Duford vs W. L. S. O'Brien; 4.00 p.m.: Jean Marois vs Percy Bennett; 4.30: C. W. Leslie vs Jack Spencer; 5.00: R. T. Barnard vs Gaetan Valois.

Doubles hommes: 10.00 a.m. Bob Duford et Valois vs Pope et Swift; 5.00 p.m.: Cardell et Middleton vs Gilles et Jean Côté; Faulkner et Rousse vs Richer et Dessaulles; Hodges et Leclerc vs O'Brien et Wolaver; 6.00: Robinson et Duford vs Langevin et Lefebvre; Murray et Watt vs Bedard et Read; Lanthier et McNeil vs Barnard et Spencer; Rochon et Marois vs Bennett et Robinson; 7.00 p.m.: Pelletier et Picard vs Gagnon Duford-Valois et Pope-Swift.

Brisebois gagne l'épreuve cycliste. Brisebois a gagné la 5e épreuve de 25 milles de la course cycliste d'entraînement. La course de dimanche dernier a été très intéressante; les coureurs étaient en forme et les favoris se sont bien classés. Georges Graves du National-Quilicot a réussi à remonter le peloton après que sa bicyclette eût été légèrement avariée, le retardant ainsi de 2 minutes. Marinelli du club Baggio a mené le peloton à une vive allure, aidé de Eymie, Nick Flier, et René Paquin, ces coureurs ont rejoint les novices et les débutants qui avaient respectivement 5 et 1 minute de handicap.

La dernière épreuve sera courue dimanche prochain, 21 juillet. Le départ sera donné par René Gagnon, à 8 h. 25 a.m. précises, aux intersections des rues Sherbrooke et Boul. Pie IX.

Les Yankees sont blanchis par le Détroit

Trois parties furent disputées hier dans les séries de la Ligue Américaine de baseball mais les Red Sox de Boston, meneurs du circuit, ainsi que les Indiens de Cleveland étaient au repos. Dans ces trois parties disputées hier les Tigers de Detroit ont eu raison des Yankees de New-York, infligeant un blanchissage de 2 à 0 aux représentants de la métropole américaine et les rumeurs veulent qu'il y ait des changements prochains chez les Yankees car Larry McPhail n'est pas du tout satisfait de la tenue de ses protégés et il a donné des ordres sévères au pilote de l'équipe. Il est rumeur que des vétérans soient bientôt mis au rancart et l'on mentionne les noms de Joe Gordon et de Nick Etten. Comme la date des échanges est maintenant passée ces deux joueurs resteront sur la liste de paye mais l'un prochain ils partiront et l'on dit que les Indiens de Cleveland aimeraient beaucoup s'assurer les services de Joe Gordon car ils sont faibles à ce poste. Bill Veek Jr., nouveau président des Indiens de Cleveland, a parlé d'un échange avec Larry McPhail. Il était intéressé en Gordon et il a aussi fait des offres pour le voltigeur d'utilité John Lindell. Il est vrai que Gordon et Etten ne font pas fureur mais certains autres joueurs sont loin d'impressionner.

Quelques joueurs des Yankees sont toutefois assurés d'être avec le club, l'an prochain. Il s'agit des voltigeurs, Joe DiMaggio et Charley Keller, le joueur d'intérieur, Phil Rizzuto, les receveurs Aaron Robinson et Gus Niarhos et les lanceurs Floyd Bevens et Spud Chandler.

Chicago 000000000 — 0 2 2
Philadelphia 15002004x — 12 14 1

Hammer, Papish 2, Hollingsworth 6, et Fresh, Dickey 4, Marchildon et Rosar.

Détroit 002000000 — 2 7 1
New-York 000000000 — 0 2 0

Hutchinson et Tebbets; Chandler, Murphy 9, et Robinson.

St-Louis 011000000 — 2 7 1
Washington 00031000x — 4 8 0

Shirley et Mancuso; Haefner et Early.

DANS LA NATIONALE Les Cardinals de St-Louis ont remporté leur troisième victoire consécutive sur les Dodgers de Brooklyn par 10 à 4, hier soir, pour se rapprocher à une partie et demie de la première place. Les vainqueurs ont frappé 13 coups sûrs contre les cinq lanceurs des Dodgers et leur victoire ne fut jamais en doute. Brecheen a accordé 10 coups sûrs espacés au club de Léo Durocher. Stan Musial a frappé un coup de circuit pour les vainqueurs.

Brooklyn 010000003 — 4 10 2
St-Louis 20133001x — 10 13 0

Casey, Head, Barney, Branca, Gregg et Edwards; Anderson; Brecheen et Garagiola.
Boston 300000000 — 3 8 0
Pittsburgh 000100010 — 2 6 1

Niggeling et Masi; Heintzelman, Roe 8, et Lopez, Baker 8.
New-York 000000010 — 1 9 2
Chicago 00200010x — 3 7 0

Trinkle et Cooper; Wyse et McCullough.
Philadelphia 000101000 — 2 7 0
Cincinnati 10003000x — 4 8 1

Stancu, Mulcahy et Hemsley; Hetki et Mueller.

Derby amble à Blue Bonnets La direction de Blue Bonnets annonce, pour dimanche prochain, le plus gros programme de courses sous-harnais jamais présenté dans la province de Québec.

Il y aura quatre classes au programme et un fort montant sera donné en bourses.

L'événement principal sera un grand derby amble pour une bourse de \$2,000 et les 20 meilleurs amateurs du Canada y sont inscrits. Parmi les concurrents qui sont à la piste de Blue Bonnets nous remarquons de fameux chevaux tels que: Dominator, la sensation des canons de l'est; Prince Halcyon, de Québec; Rip Harvester, qui a gagné une épreuve dans le handicap Amble dimanche; Highland Frisco, aussi gagnant de deux épreuves dans la même classe et la fameuse Miss Bumpas qui n'a pas fourni sa performance habituelle dimanche, mais qui est reconnue comme une championne; Finland qui est en grande forme.

Nous attendons demain Mighty Hanover, le gagnant du derby de la Nouvelle-Ecosse en 1945.

Voici la liste complète de tous les chevaux inscrits à ce fameux derby pour une bourse de \$2,000: Le Saratoga, 2.03; Léger Drole, Québec; Brady Hanover, 2.02½; Henri Durand, Québec; Finland, 2.06; Brisebois et Bonenfant, Lachenaie; Dominator, 2.04; A. Toutant, Wotton; Mighty Hanover, 2.02½; G. Veilleux, Drummondville; Harry Hale, 2.04½; H. Beaubien, Richmond; Eddy Scott, 2.04½; H. Boucher et Fils, St-Léonard d'Asson; Pioneer Hanover, 2.01½; D. Caron et fils, Québec; Jerry M., 2.03½; Jos. Cauchon, Québec; Sir Peter M., 2.07; C. B. Lawrence, Durham, Ont.; Direct Lady, 2.07½; E. Jobin, Montréal; Rip Harvester, 2.06½; Eddy Blouin, Sherbrooke; Sky Top, 2.05½; Lionel Leclerc, Montréal; Highland Frisco, 2.05½; Robert T. Rivière, du Loup; June Grattan, 2.08½; Dr F. Fontaine, Malartic; Addie Hanover, 2.04½; Dr F. Fontaine, Malartic; Royal Bars, 2.07; Leonora April, Pointe aux Trembles; Miss Bumpas, 2.06½; Dr L. Verreault, Mont-Joli; Miss Vito Goy, 2.12; MacTavish & McKimmie, Lachenaie; Parade Hanover, 2.10; G. Veilleux, Drummondville.

Step Up bat Polychu pour la bourse Gatineau

Ottawa, 16. — L'écurie J.-O. Proulx a pu décrocher une belle victoire hier à la piste Connaught lorsque le pur-sang Step Up a gagné facilement la bourse Gatineau, la principale épreuve à l'affiche lors de la 8e matinée de la compagnie d'exposition de Valleyfield.

Step Up a gagné par cinq longueurs sur Polychu, pendant que Ed Way s'assurait la 3e place. Le vainqueur était gros favori et a rapporté un pour deux à ceux qui avaient placé leur argent sur les chances du porte-couleurs du turfman montrealais.

Voici les résultats d'hier: 1ère course, 6 furlongs. Bodre \$600. Temps 1:17 3-5.

Kath's Shadow, H. Webster, 113, \$20.80, \$9.20, \$3.20; Valley Sue, W. Richmond, 113, \$14.85, 4.40; Country Squire, R. Powers, \$2.50; Peaches, H. Harris, 118; Madracen, J. Brinson, 112; Nosirah, A. Applebee, 118; News Briar, J. Payne, 113; Vander Belle, W. Bathlow, 108.

2e course, 6 furlongs. Bourse \$600. Temps 1:14 2-5.

Happy Days, G. Lingafeller, 112, \$10.90, 5.90, 4.00; The Wraith, M. Chevalier, 107, 2.95, 2.50; Sabulus, S. Stretton, 3.20; Window's Gold, R. Diaz, 112; Airy Time, F. Munten, 107; Jimlass, W. Miller, 110; Kaptime, H. Miralles, 115; Four Fifties, D. Pinkstaff, 111.

3e course, 5 furlongs. Bourse \$600. Temps 1:02 2-5.

High Renown, J. Lynn, 117, 23.45, 13.20, 5.35; Folding Money, G. Kitts, 100, 10.35, 3.50; Izaak Walton, S. Stretton, 116, 2.55; Perfect Blend, L. Calderon, 117; Golden Silence, S. Beecroft, 109; Running Cedar, W. Miller, 110; Paireve, H. Hiralles, 105; Bolhard, A. Applebee, 111; Lucky Toni, N. Barthlow, 108.

4e course, 5 1/2 furlongs. Bourse \$600. Temps 1:09 4-5.

Greenwood, G. F. Redmon, 111, 4.05, 2.80, 2.40; L. B's Pride, W. Miller, 113, 3.90, 2.90; Sun Pomp, S. Venero, 108, 2.45; Miss Mamie, W. Skidmore, 109; Macaroon, L. Kett, 104; Clarentia, J. Brinson, 113; Del Cronie, H. Webster, 114; Rambling Baby, R. Applebee, 113; Lady Bola, W. Richmond, 109.

Pari-double: \$50.85.
5ème course, 1 1/4 mille. Bourse \$600. Temps: 1:17 1-5. — 1er: Tommy Gun, R. Powers, 114; \$3.00, \$2.55, \$2.15; sur Chic Prince, L. Calderon, 114; \$3.40, \$2.30; Onus, A. Applebee, 111; \$2.40. — Clearwater, Kinghorn, Kid, Raffles, Problem, Argumet, Rod, Model et Hour Eye ont aussi couru.

6ème course, 1 mille 70 verges. Bourse \$600. Temps 1:17. — 1er: Step-Up, R. Diaz, 113; \$5.20, \$3.50, \$2.95; sur Polychu, W. Skidmore, 113; \$3.30, \$2.80; Ed Way, A. Applebee, 113; \$3.85. — All Teddy, Darby Dorcas, Trot's Pride et Maljeto ont aussi couru.

7ème course, 6 furlongs. Bourse \$600. Temps: 1:10 4-5. Archline, S. Stretton, 116; \$2.80, \$2.40, \$2.05; Lady Lij, R. Powers, 111; \$3.80, \$2.05; sur Cave Mark: \$2.10. — Frohisher, Lavin Miss, Sand Star, April One, Romp Brier, Kantoy et Craigelachie ont aussi couru.

8ème course, 1 1/4 mille. Bourse \$600. Temps: 1:10 4-5. Archline, S. Stretton, 116; \$2.80, \$2.40, \$2.05; Lady Lij, R. Powers, 111; \$3.80, \$2.05; sur Cave Mark: \$2.10. — Frohisher, Lavin Miss, Sand Star, April One, Romp Brier, Kantoy et Craigelachie ont aussi couru.

9ème course, 1 1/4 mille. Bourse \$600. Temps: 1:10 4-5. Archline, S. Stretton, 116; \$2.80, \$2.40, \$2.05; Lady Lij, R. Powers, 111; \$3.80, \$2.05; sur Cave Mark: \$2.10. — Frohisher, Lavin Miss, Sand Star, April One, Romp Brier, Kantoy et Craigelachie ont aussi couru.

10ème course, 1 1/4 mille. Bourse \$600. Temps: 1:10 4-5. Archline, S. Stretton, 116; \$2.80, \$2.40, \$2.05; Lady Lij, R. Powers, 111; \$3.80, \$2.05; sur Cave Mark: \$2.10. — Frohisher, Lavin Miss, Sand Star, April One, Romp Brier, Kantoy et Craigelachie ont aussi couru.

11ème course, 1 1/4 mille. Bourse \$600. Temps: 1:10 4-5. Archline, S. Stretton, 116; \$2.80, \$2.40, \$2.05; Lady Lij, R. Powers, 111; \$3.80, \$2.05; sur Cave Mark: \$2.10. — Frohisher, Lavin Miss, Sand Star, April One, Romp Brier, Kantoy et Craigelachie ont aussi couru.

12ème course, 1 1/4 mille. Bourse \$600. Temps: 1:10 4-5. Archline, S. Stretton, 116; \$2.80, \$2.40, \$2.05; Lady Lij, R. Powers, 111; \$3.80, \$2.05; sur Cave Mark: \$2.10. — Frohisher, Lavin Miss, Sand Star, April One, Romp Brier, Kantoy et Craigelachie ont aussi couru.

13ème course, 1 1/4 mille. Bourse \$600. Temps: 1:10 4-5. Archline, S. Stretton, 116; \$2.80, \$2.40, \$2.05; Lady Lij, R. Powers, 111; \$3.80, \$2.05; sur Cave Mark: \$2.10. — Frohisher, Lavin Miss, Sand Star, April One, Romp Brier, Kantoy et Craigelachie ont aussi couru.

14ème course, 1 1/4 mille. Bourse \$600. Temps: 1:10 4-5. Archline, S. Stretton, 116; \$2.80, \$2.40, \$2.05; Lady Lij, R. Powers, 111; \$3.80, \$2.05; sur Cave Mark: \$2.10. — Frohisher, Lavin Miss, Sand Star, April One, Romp Brier, Kantoy et Craigelachie ont aussi couru.

15ème course, 1 1/4 mille. Bourse \$600. Temps: 1:10 4-5. Archline, S. Stretton, 116; \$2.80, \$2.40, \$2.05; Lady Lij, R. Powers, 111; \$3.80, \$2.05; sur Cave Mark: \$2.10. — Frohisher, Lavin Miss, Sand Star, April One, Romp Brier, Kantoy et Craigelachie ont aussi couru.

16ème course, 1 1/4 mille. Bourse \$600. Temps: 1:10 4-5. Archline, S. Stretton, 116; \$2.80, \$2.40, \$2.05; Lady Lij, R. Powers, 111; \$3.80, \$2.05; sur Cave Mark: \$2.10. — Frohisher, Lavin Miss, Sand Star, April One, Romp Brier, Kantoy et Craigelachie ont aussi couru.

17ème course, 1 1/4 mille. Bourse \$600. Temps: 1:10 4-5. Archline, S. Stretton, 116; \$2.80, \$2.40, \$2.05; Lady Lij, R. Powers, 111; \$3.80, \$2.05; sur Cave Mark: \$2.10. — Frohisher, Lavin Miss, Sand Star, April One, Romp Brier, Kantoy et Craigelachie ont aussi couru.

18ème course, 1 1/4 mille. Bourse \$600. Temps: 1:10 4-5. Archline, S. Stretton, 116; \$2.80, \$2.40, \$2.05; Lady Lij, R. Powers, 111; \$3.80, \$2.05; sur Cave Mark: \$2.10. — Frohisher, Lavin Miss, Sand Star, April One, Romp Brier, Kantoy et Craigelachie ont aussi couru.

19ème course, 1 1/4 mille. Bourse \$600. Temps: 1:10 4-5. Archline, S. Stretton, 116; \$2.80, \$2.40, \$2.05; Lady Lij, R. Powers, 111; \$3.80, \$2.05; sur Cave Mark: \$2.10. — Frohisher, Lavin Miss, Sand Star, April One, Romp Brier, Kantoy et Craigelachie ont aussi couru.

20ème course, 1 1/4 mille. Bourse \$600. Temps: 1:10 4-5. Archline, S. Stretton, 116; \$2.80, \$2.40, \$2.05; Lady Lij, R. Powers, 111; \$3.80, \$2.05; sur Cave Mark: \$2.10. — Frohisher, Lavin Miss, Sand Star, April One, Romp Brier, Kantoy et Craigelachie ont aussi couru.

21ème course, 1 1/4 mille. Bourse \$600. Temps: 1:10 4-5. Archline, S. Stretton, 116; \$2.80, \$2.40, \$2.05; Lady Lij, R. Powers, 111; \$3.80, \$2.05; sur Cave Mark: \$2.10. — Frohisher, Lavin Miss, Sand Star, April One, Romp Brier, Kantoy et Craigelachie ont aussi couru.

22ème course, 1 1/4 mille. Bourse \$600. Temps: 1:10 4-5. Archline, S. Stretton, 116; \$2.80, \$2.40, \$2.05; Lady Lij, R. Powers, 111; \$3.80, \$2.05; sur Cave Mark: \$2.10. — Frohisher, Lavin Miss, Sand Star, April One, Romp Brier, Kantoy et Craigelachie ont aussi couru.

23ème course, 1 1/4 mille. Bourse \$600. Temps: 1:10 4-5. Archline, S. Stretton, 116; \$2.80, \$2.40, \$2.05; Lady Lij, R. Powers, 111; \$3.80, \$2.05; sur Cave Mark: \$2.10. — Frohisher, Lavin Miss, Sand Star, April One, Romp Brier, Kantoy et Craigelachie ont aussi couru.

24ème course, 1 1/4 mille. Bourse \$600. Temps: 1:10 4-5. Archline, S. Stretton, 116; \$2.80, \$2.40, \$2.05; Lady Lij, R. Powers, 111; \$3.80, \$2.05; sur Cave Mark: \$2.10. — Frohisher, Lavin Miss, Sand Star, April One, Romp Brier, Kantoy et Craigelachie ont aussi couru.

25ème course, 1 1/4 mille. Bourse \$600. Temps: 1:10 4-5. Archline, S. Stretton, 116; \$2.80, \$2.40, \$2.05; Lady Lij, R. Powers, 111; \$3.80, \$2.05; sur Cave Mark: \$2.10. — Frohisher, Lavin Miss, Sand Star, April One, Romp Brier, Kantoy et Craigelachie ont aussi couru.

26ème course, 1 1/4 mille. Bourse \$600. Temps: 1:10 4-5. Archline, S. Stretton, 116; \$2.80, \$2.40, \$2.05; Lady Lij, R. Powers, 111; \$3.80, \$2.05; sur Cave Mark: \$2.10. — Frohisher, Lavin Miss, Sand Star, April One, Romp Brier, Kantoy et Craigelachie ont aussi couru.

27ème course, 1 1/4 mille. Bourse \$600. Temps: 1:10 4-5. Archline, S. Stretton, 116; \$2.80, \$2.40, \$2.05; Lady Lij, R. Powers, 111; \$3.80, \$2.05; sur Cave Mark: \$2.10. — Frohisher, Lavin Miss, Sand Star, April One, Romp Brier, Kantoy et Craigelachie ont aussi couru.

28ème course, 1 1/4 mille. Bourse \$600. Temps: 1:10 4-5. Archline, S. Stretton, 116; \$2.80, \$2.40, \$2.05; Lady Lij, R. Powers, 111; \$3.80, \$2.05; sur Cave Mark: \$2.10. — Frohisher, Lavin Miss, Sand Star, April One, Romp Brier, Kantoy et Craigelachie ont aussi couru.

29ème course, 1 1/4 mille. Bourse \$600. Temps: 1:10 4-5. Archline, S. Stretton, 116; \$2.80, \$2.40, \$2.05; Lady Lij

Obédiences chez les Clercs de Saint-Viateur

Le R. P. Maurice Farley est nommé supérieur du séminaire de Joliette

Joliette, 16.—Les Clercs de Saint-Viateur de la Province de Joliette ont tenu leur réunion annuelle, au Séminaire de Joliette, du 2 au 16 juillet. Du 2 au 9 juillet, ils assistèrent à des conférences et suivirent des cours sur la spiritualité et des sujets d'ordre pédagogique, historique et autres. Parmi les conférenciers entendus, signalons: le R. P. Sylvestre Sylvestre, C.S.V., supérieur provincial; le P. Robert Valois, C.S.V.; M. J.-A. Desève, président de la Renaissance Fils; M. le Dr Albert Geoffroy, président du Bureau médical de Joliette; Me Camille Bonin, secrétaire de la cité de Joliette, etc. Une bonne partie des travaux de cette réunion fut consacrée à la préparation des fêtes qui marqueront, en 1947, le centenaire de l'arrivée des Clercs de Saint-Viateur, au Canada.

Lundi, le 8, une magnifique soirée était offerte en hommage au révérend Frère Zolique Poupard, à l'occasion de ses noces de diamant de vie religieuse, et aux missionnaires de la Congrégation, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation des missions de la Mandchourie. Outre les RR. PP. Fafard, Sylvestre et French, provinciaux actuels des provinces de Montréal, de Joliette et de Chicago, cette manifestation réunissait les anciens provinciaux des provinces de Montréal et de Chicago, les RR. PP. J. Latour et J. P. O'Mahoney, le P. J.-E. Crevier, fondateur des Missions de la Communauté en Mandchourie, et plusieurs missionnaires.

Du 9 au 16, soixante-quinze prêtres Clercs de Saint-Viateur des provinces de Joliette et de Montréal faisaient leur retraite, au séminaire de Saint-Charles, sous la direction du Père Lucien Teasdale, S.J. La retraite des autres religieux, prêchée par le R. P. Paul Fortin, S.J., avait lieu en même temps, au Séminaire de Joliette. Ce matin, la cérémonie de profession qui terminait la retraite était suivie de la proclamation des obédiences.

Voici les principaux changements. Le R. P. Lucien Comtois devient assistant-provincial; le R. P. Lucien Durand, curé de La Ferme, Abitibi; le R. P. Julien Beausoleil, directeur du Mont-Saint-Viateur, Giffard; le R. P. J.-A. Lemieux, directeur du Séminaire des Anges, Berthierville; le R. P. Georges Héroux, directeur du Collège Notre-Dame, Roberval; le R. P. Henri Fournier, directeur à Semetierre; le R. P. Fernand Champagne, directeur de la Ferme Saint-Georges; le R. P. Benjamin Gauthier, directeur de l'Ecole Saint-Viateur, Amos; le R. P. Maurice Leclair, directeur de l'Ecole du Sacré-Coeur, Lanoraie.

Nouveau supérieur du Séminaire

Pour remplacer le R. P. Ernest Aubin, obligé par la maladie d'abandonner ses fonctions, le R. P. Paul-Maurice Farley était nommé, ce matin, supérieur du Séminaire de Joliette.

Après quarante ans, le R. P. Farley est né à Saint-Barthélemy (Berthier), le 2 avril 1906. Il fit ses études classiques au Séminaire de Joliette, entra chez les Clercs de Saint-Viateur, le 23 juillet 1926 et fut ordonné prêtre, le 20 février 1932. Après son ordination, il fut attaché à la maison Querbes, à Joliette, où il devint directeur en 1938. Depuis 1940, il était assistant-provincial de la Province de Joliette.

Le Séminaire de Joliette célèbre, au cours de prochaine année scolaire, le centenaire de sa fondation. Voici les autres obédiences, pour la province de Joliette:

Conseil provincial

RR. PP. Sylvestre Sylvestre, supérieur provincial; Lucien Comtois, assistant-provincial; RR. PP. Philippe Desrochers, procureur provincial; Lucien Bonin, directeur des études; R. P. Paul-Maurice Farley, R. P. Alceé Brodeur.

Maison provinciale

RR. PP. Sylvestre Sylvestre, supérieur provincial; Lucien Comtois, directeur; RR. PP. Philippe Desrochers, procureur provincial; Lucien Bonin, directeur des études; André Paquette, procureur; Edgar Plante, Océlias Beausoleil, Réal Bissonnette, comptable; Euchariste Doiron, Alfred Dion, Paul Beaupré, Sylvio Cormier, Ernest Goulet.

Ateliers St-Viateur

RR. PP. Roland Lapointe, Raphaël Gagnon, Fernand Desrochers, Jean-Jacques Lebrun, Michel Toupin, Gaston Morin, Alfred Chevrete, Rosaire Blais, Marcel Adam, Henri-Paul Poulin, Roméo Poulin, Jean-Claude Jollette, Jacques Desroin, Jean-Marie Paquette, Oliva Piché, Arthur Martineau, Jean-Paul Poulin, Armand Ferland, Wilbrod Mireault.

DIOCESE DE JOLLETTE

Noviciat Saint-Viateur

RR. PP. Cs-Henri Sylvestre, maître des novices; Médéric Robert; R. P. André Paquette, procureur; R. P. Alphonse Gadoury, R. P. Lucien Bonneau.

Maison Champagneur

R. P. Hector Leprohon, directeur; RR. PP. André Paquette, procureur; Alfred Levasseur, R. P. Romulus Bellerose, RR. PP. Magloire Pigeon, Zolique Poupard, Joseph Descôte, Joseph Drainville, Vincent Plante, Edmond Brière, Armand Savignac, Philippe Jodoin, Robert Laviolette, Alphonse Richard, Albert Morand, Abel Leclair, Alfred Doré, Maurice Baril.

Scolasticat Saint-Charles

RR. PP. Wilfrid Senécal, directeur; Pierre Saby, sous-directeur; Fabien Moisan, procureur; Gustave Lamarche, René Piette, directeur retraites L.C.C.; RR. PP. Edmond Charland, Adalbert Desrochers, RR. PP. Isidore Fréchette, Alcege LeMay, Lucien Ouellette, Gâtien Bolduc.

Etudiants: R. P. Jean Livernoche, RR. PP. Joseph Nadeau, Marcel Lavoie, Gérard Rainville, Yves Courteau, André Soucisse, Raymond Landry, Norbert Fournier, Gilbert Doucet, Fernand de Montigny, Luc Emile Foisy, Eugène Plante (philosophie).

Séminaire de Joliette

RR. PP. Paul-Maurice Farley, supérieur; Wilfrid Corbeil, assistant-supérieur; Alphonse Thérien, préfet des études; Emile Jetté, directeur des élèves; Joseph-Edouard Marcoux, Père spirituel; Arthur Forest, procureur; Josaphat Asselin, Fernand Guérrier, préfet de discipline; RR. PP. Jean Bouillé, Arthur Daoust, Charles Damours, Henri David, Sylva Berthiaume, Georges-Marie Olivier, RR. PP. Etienne Marion, Julien Barrette, Lucien Bellemare, R. P. François Dumont, RR. PP. Roland Brunelle, Robert Valois, Geo-Etienne Bérard, Raoul Duchesne, Gérard Pauze, Jean-Paul Coultu, Raymond Lavoie, Benoît DeBlois, Emile Lavigne, Joseph Gignac, Médard Laroche, Jean-Paul Forest.

Sacristie de la Cathédrale

RR. PP. René Tétrault, directeur; Wellie Gagnon.

Ecole Supérieure Saint-Viateur

RR. PP. Alceé Brodeur, directeur; Antonio Bourdeau, préfet de discipline; Gaston Caron, Normand Lapointe, Côme Riopel, Léo Breton, Maurice Roy, Gaetan Tremblay, Paul-André Guillemette, Roger Alard, Gérard Morin, Lévis Tremblay, Rosaire Dauphin, Fleurmout Hogue, Gérard Billette.

Ecole Saint-Pierre, Joliette

RR. PP. Joseph Malouin, directeur; Yvanhoe Melançon, Louis-Emile Montpetit, Joseph-Alfred Mailhot, Lorrain Gauthier, Guy Beauchemin.

Maison Louis-Querbes

R. P. Antoine Cholette, directeur;

RR. PP. Jules Piché, procureur; Arthur Boucher, économiste; RR. PP. Armand Plante, Maurice Ouellette, Jean Destrempe.

Cure du Christ-Roi

RR. PP. Cléophas Dumontier, curé; Loyola Carrier, Gaston Lamarche, Marcel Foisy, Roméo Auclair.

Ferme Saint-Georges, Joliette

F. Fernand Champagne, directeur; P. Samuel Thivierge, aumônier; RR. PP. Alcide Poupard, économiste, Albert Charlebois, Adrien Beaudoin, Camille Poirier, Dorian Majeau et Jean-Paul Poirier.

Juvenat des SS. Anges, Berthier

R. F. Arthur Lemieux, directeur; R. P. Ernest Aubin, ass.-aumônier; RR. PP. Frs-Xavier Biron, procureur; Alphonse Bernier, recruteur; Paul-Emile Bruneau, préf. de disc.; Armand Caron, Joseph Ethier, Bernard Guénette, Marcel Grégoire, Armand Billette, Jean Lizotte.

Ferme Gendreau

F. Stanislas Forget, directeur.

Collège Saint-Joseph, Berthier

R. P. Stanislas Lavoie, directeur; R. P. Jean-Paul Bolduc, aumônier; RR. PP. Paul Lefebvre, ass.-dir.-pr. des Etudes; Joseph Daigneault, procureur; Wilza Bernier, Préfet de disc.; Philippe Dugas, Odilon Carboneau, R. P. Georges Bergeron, RR. PP. Mastai Bérard, Léonard Valois, Pierre Harpin, Paul-Emile Lafèche, Joseph Grisé, Bernard Chevrete, Marcel Archambault, Urbain Lessard, Warren Bourque, Lionel Poulin, Hector Cloutier, Jean-Paul deGrandpré, Antonio Archambault, Henri-Louis Bureau, Clément Pelletier, Jean-Paul Magnan, Hyacinthe Bourgeois, Gérard Lemieux.

Ecole du Sacré-Coeur, Lanoraie

RR. PP. Maurice Leclair, directeur; Arthur Benoit, Julien Dumontier.

Ecole Saint-Barthélemy

RR. PP. Chs-Honoré Lesage, directeur; Gilles Thériault, aumônier; RR. PP. Azarias Lorrain, procureur; Hermyle Delsile, Venant Caron, Paul-Emile Defond, Raymond Lazure, Albani Trépanier.

Collège Saint-Anselme, Rawdon

R. F. Omer Beausoleil, directeur; R. P. André Valois, aumônier; RR. PP. Wilbrod Corbeil, procureur; Joseph Coulombe, Paul-E. Gamache, préf. de disc., Donald Lemire, Gérard Villemaire, Robert Dominque, Gérard McKenna.

Ecole Saint-Louis, Rawdon

RR. PP. Georges Coulombe, directeur; Roland Saint-Germain, Maurice Poirier.

Orphelinat St-Georges et Ecole St-Guillaume, Epiphonie

R. F. Jérôme Caron, directeur; R. P. Gérard Rainville, aumônier; RR. PP. Laurent Lauzière, procureur et directeur de l'école; Raymond Panneton, préf. de disc., Lionel Chouinard, Robert Brien, Siméon Pépin, Mario Nadeau, Jules Dubé, Roger Mandeville, Michel Guillemette, Antoine Côté, Rosaire Lamy.

Ecole du Sacré-Coeur, Gratiot

RR. PP. Hervé Lafontaine, directeur; Maurice Doucet, Bernard Forest, Jean Bourassa.

Ecole St-Félix de Valois

RR. PP. Marius Gendreau, directeur; Roland Foisy, Rogation Lafard.

DIOCESE D'AMOS

Ferme St-Viateur, Abitibi

R. P. Athanase Ménard, directeur; RR. PP. Francis Slavin, Régisseur et Proc.; Adélaïde Delsile, Wilbrod Pomerleau, Isaie Trudel, comptable, Magloire Valiquette, Albert Sylvestre, Félix Laliberté, Thomas Doucet, Roméo Cormier, Henri Poirier, Onésime Perreault, Guy Mailhot.

Cure Saint-Viateur, Abitibi

R. P. Lucien Durand, curé.

Ecole St-Viateur, Amos

RR. PP. Benjamin Gauthier, di-

recteur; Benoît Berome, Félicien deGrandpré, Roland Bellemare.

Séminaire d'Amos

RR. PP. Lucien Dufort, Raoul Saucier, Jean-Jacques Larivière.

Ecole Saint-André, Lasarre

RR. PP. Charles Bolduc, directeur; Paul-Emile Hébert, Napoléon Lafontaine, Hector Pelletier, Arthur Sylvestre, Gabriel deGrandpré.

Senneterre

RR. PP. Henri Fournier, directeur; Lucien Joly.

DIOCESE DE TIMMINS

Ecole St-Michel, Rouyn

R. F. Arthur Rioux, directeur; R. P. André Doucet aumônier; RR. PP. Edmond Legault, ass.-dir.; Daniel Marion, économiste, Gérard Laprise, Jean-Marie Fournier, Armand Carignan, René Larochelle, Roger Poirier, Henri Michaud, René Hurtubise, Jean-Paul Laporte, Léo Plante, Roger Dalphond, Roger Périgny.

DIOCESE DE CHICOUTIMI

Collège Notre-Dame, Roberval

R. F. Georges Héroux, directeur; R. P. Maxime Ducharme, aumônier; RR. PP. Lucien Durand, procureur; Benoît Duhamel, Préfet de disc.; Emile Lévesque, Dasylla Leger, Florent Drolet, Albini Bellehumeur, Léopold Loyer, Edgar Lamarche, Geo-Etienne Bellemare, Yves Desrosiers, Gérard Fontaine, Aurèle Houle, Yvon Mailhot, Raymond Roy.

Sanatorium de Roberval

R. P. Philémon Trudeau, R. F. Emile Bernard.

DIOCESE DE QUEBEC

Mont-Saint-Viateur, Giffard

RR. PP. Julien Beausoleil, directeur; Paul Duclos, aumônier; Edouard Paquet, procureur; Adolphe Rattelle, préf. de disc.; Denis Blais; Edgar Lefrançois.

DIOCESE DE VALLEYFIELD

Ecole Normale St-Viateur, Rigaud

RR. PP. Gérard Hamel, Charles-Aimé Fortin, R. P. Hervé Gouger. Etudiants: Cours supérieur: RR. PP. Fernand Rodrigue, Lucien Le-



La tempête a passé. Une vieille dame de Rivière-Rouge, Ont., constate les dégâts causés à sa maison et à ses effets personnels. Il s'agit maintenant de se trouver un logis.

Une plante à cultiver

Le corps humain doit se cultiver comme une plante, disent les hygiénistes d'Ottawa. Les méthodes modernes facilitent la préservation de la santé. Une terre est plus fertile si elle est bien éclairée, irriguée et pourvue

d'engrais. Il en est de même du corps humain, qu'une nourriture et des soins convenables protègent contre les maladies. Les experts nous conseillent à tous d'étudier les règles de l'hygiène.

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE LACHINE

SOUSSIONS POUR TROTTOIRS EN CIMENT

AVIS est par le présent donné que des soumissions cachetées portant à l'endroit: "SOUSSION POUR CONSTRUCTION DE TROTTOIRS EN CIMENT" seront reçues au bureau du soumissionnaire jusqu'à cinq heures de l'après-midi, le 22 juillet, 1946, pour la construction de trottoirs en ciment sur les rues suivantes: a) 10ème Avenue, côté ouest, de la rue Sherbrooke au Boulevard métropolitain; b) Rue Sherbrooke, sur les deux côtés, de la 12ème à la 14ème Avenue; c) 47ème Avenue, sur les deux côtés, de la rue St-Joseph à la rue Wilder; d) 48ème Avenue, côté est, de la rue St-Joseph à la rue Wilder. Les travaux seront exécutés conformément aux plans et devis préparés par l'ingénieur de la Cité, et qui sont présentement déposés au bureau de M. A.J. Deslauriers, où des copies pourront être obtenues. Les soumissions devront être présentées sur des formules régulières fournies par la Cité de Lachine. La Cité de Lachine ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

EMILE D'AROUT, Greffier de la Cité de Lachine.

LACHINE, LE 15 JUILLET, 1946.



Pourquoi tant de médecins

contient-ils leurs clients à notre expert en ajustements médicaux si ce n'est à cause de ses nombreux succès? Venez le consulter. Il mettra à votre service, au moyen de consultations gratuites, ses vingt années d'expérience.

Salon d'essays hygiénique et discret à votre disposition

Assortiment complet de corsets pour matelassés, décentes d'estomac, etc.

SARRAZIN & CHOQUETTE

921, rue SAINTE-CATHERINE EST

PL. 9622

La plus importante pharmacie canadienne-française au Canada

Cartes professionnelles

MEDECIN

Electricité médicale Rayons X
Dr Maxime Brisebois
L.G.M.C. F.R.C.S.C.
De la Faculté de Médecine de Paris
Maladies génitales endocriniennes
Urinaires, digestives circulatoires
L'Fontenac 3232 816 Sherbrooke est

AVOCATS

Anatole Vanier, C.R. Guy Vanier, C.R.
VANIER & VANIER
AVOCATS
47 ouest, rue Saint-Jacques
Tél. HARBOR 2841

OPTOMETRISTES-OPTICIENS

H.A. 6544
J.-A. MESSIER, O.D.
OPTOMETRISTE
Spécialité: Examen de la vue —
Ajustement de verres de contact.
PHANEUF & MESSIER
1767 Saint-Denis — Montréal

Examen des yeux
Réparation de lunettes
Service postal
Léo-Paul TROTTIER, O.D.
OPTOMETRISTE et OPTICIEN
1658 est. av. Mont-Royal — FR. 1658



UN MILLIARD DE DOLLARS
DE SÉCURITÉ
pour 300,000 détenteurs de polices

AUJOURD'HUI—53 ans, 11 mois et 15 jours après avoir émis sa première police, The Great-West Life annonce qu'elle vient d'atteindre un encours d'Un Milliard de Dollars en assurance-vie et rentes.

Ce développement remarquable est le magnifique témoignage de la confiance du public dans la Great-West Life... et dans l'Assurance-Vie comme le moyen le meilleur de garantir la sécurité personnelle et familiale.

Durant le dernier demi-siècle, assurés vivants et bénéficiaires ont reçu de la Great-West Life un total de \$307,000,000. Actuellement, la Compagnie paie en moyenne \$320,000 chaque semaine.

Notre ligne de conduite reste la même: conserver et affermir les valeurs humaines en rendant toujours les meilleurs services possibles en Assurance-Vie.

The GREAT-WEST LIFE ASSURANCE COMPANY

G. A. J. BOISVERT - Gérant de la Succursale de Montréal Dominion Square
D. R. FERGUSON - Gérant de Montréal 1 - Edifice de la Banque Royale
J. B. NETTLEFIELD - Gérant de Montréal 2 - Edifice de la Banque de Toronto
PHILIPPE PAQUETTE, Secrétaire des Succursales de Montréal

Tendance générale à la baisse

BOURSE DE MONTREAL

Le total des ventes a été de 35.720 actions et de 70.363 actions minières, en comparaison de 35.953 actions et de 66.429 actions minières vendredi dernier.

Actions	Haut Bas Vente	Valeurs	Haut Bas Vente
1562 Albiati	19 1/2 19	325 Gypsum	17 1/2 16 1/2
400 B.C. Forest Prods	18 1/2 18	47 Steel Ind. Bay Min.	40 1/2 40 1/2
200 Acadia-Atlantic A	22 1/2 22 1/2	325 Ind. Acceptance	32 1/2 32 1/2
265 Alum. 4 1/2 p.d.	26 1/2 26 1/2	110 Int. Bronze	27 1/2 27 1/2
1200 Argus Corp.	17 1/2 17 1/2	28 Int. Bronze p.d.	38 1/2 37 1/2
281 Asbestos	20 1/2 20 1/2	750 Int. Nickel	30 1/2 30 1/2
238 Bell Telephone	20 1/2 20 1/2	376 Int. Paper	49 1/2 47 1/2
1428 Brazilian	22 1/2 22 1/2	110 Int. Petroleum	16 1/2 16 1/2
75 B.A. Bank Note	26 1/2 26 1/2	23 Int. Power	57 1/2 57 1/2
123 Bruck Silk	22 1/2 22 1/2	405 Massey-Harris	16 1/2 16 1/2
70 Bide Products	33 1/2 33 1/2	560 McGill-Blow	24 1/2 24 1/2
15 Can. Cement	25 1/2 25 1/2	23 Mitchell Robt.	38 1/2 38 1/2
5 C. Cem. 6 1/2 p.f. 150	27 1/2 27 1/2	385 Mont. Locomotive	21 1/2 20 1/2
5 Can. Forgings A	27 1/2 27 1/2	120 Mont. Power	31 1/2 31 1/2
75 Can. Nor. Pfd.	11 1/2 11 1/2	15 Nat. Brew.	25 1/2 25 1/2
60 Can. Steamship Pfd.	18 1/2 18 1/2	310 Noranda	61 1/2 61 1/2
10 C. Steamship Pfd.	31 1/2 31 1/2	30 Ottawa Car & Air	6 1/2 6 1/2
917 Can. Brew.	25 1/2 25 1/2	60 Ottawa Power Pfd.	10 1/2 10 1/2
5 Can. Bronze p.d.	10 1/2 10 1/2	60 Page Ind.	13 1/2 13 1/2
55 Can. Cr.	16 1/2 16 1/2	15 Penmans	80 1/2 80 1/2
100 C. Celanese Pfd.	4 1/2 4 1/2	145 Power Corp.	15 1/2 15 1/2
45 Can. For. Invest.	22 1/2 22 1/2	125 St. Lawrence	33 1/2 33 1/2
250 C. Ind. Alcohol	22 1/2 22 1/2	55 Price Bros. p.d.	102 1/2 102 1/2
200 C. Ind. Alcohol B	22 1/2 22 1/2	108 Quebec Power	20 1/2 20 1/2
1715 Can. Pac. Ry.	19 1/2 19 1/2	200 Mich. Steel	26 1/2 26 1/2
700 Can. Smelting	97 1/2 96 1/2	5 St. Law. Paper p.f.	100 1/2 100 1/2
720 Can. Sugar	20 1/2 20 1/2	105 Steel of Canada	90 1/2 90 1/2
100 Can. Coal p.d.	19 1/2 19 1/2	520 United Steel	10 1/2 10 1/2
25 Can. Foundries	31 1/2 31 1/2	205 Walker	14 1/2 14 1/2
460 D. Steel & Foundry B	17 1/2 17 1/2	125 Walker p.d.	31 1/2 31 1/2
20 Can. Tar V.T.	27 1/2 27 1/2	125 Western	31 1/2 31 1/2
100 Dryden	10 1/2 10 1/2	185 Commerce	23 1/2 23 1/2
25 Dominion Corp. p.d.	10 1/2 10 1/2	185 Royale	25 1/2 25 1/2
25 English Elect. A	32 1/2 32 1/2		
75 Galtway	19 1/2 19 1/2		
100 Gen. Steel Works	18 1/2 18 1/2		

LE CURB DE MONTREAL

Actions	Haut Bas Vente	Valeurs	Haut Bas Vente
50 Acme Glass	11 1/2 11 1/2	1600 Mines (note en cents)	160 160
525 B.C. Forest Prods	18 1/2 18 1/2	200 Althaus	25 1/2 25 1/2
300 Brown Co.	5 1/2 5 1/2	700 Bouscadielle	8 1/2 8 1/2
67 Brown Co. p.d.	53 1/2 53 1/2	1000 Bouscadielle	32 1/2 32 1/2
25 Butterfield	10 1/2 10 1/2	1000 Bouscadielle	32 1/2 32 1/2
125 C. D. Sugar	22 1/2 22 1/2	5500 Cent. Cadillac	32 1/2 32 1/2
7 C.N. Pow. p.d.	111 1/2 111 1/2	10000 Century Mining	32 1/2 32 1/2
100 Can. Brew.	25 1/2 25 1/2	2000 East. Malartic	170 1/2 170 1/2
175 Can. Vinsgars	16 1/2 16 1/2	300 East. Sullivan	300 300
125 Can. Vinsgars	41 1/2 41 1/2	700 Formac	90 90
105 Can. Vinsgars	41 1/2 41 1/2	300 Found Lake	14 1/2 14 1/2
10 Can. Westkirkhouse	25 1/2 25 1/2	1000 Goidt	41 1/2 41 1/2
65 Catell Pfd.	19 1/2 19 1/2	1500 Heva-Cadillac	30 1/2 30 1/2
400 Claude Nor. (cts)	5 1/2 5 1/2	3000 Hudson Rand	33 1/2 33 1/2
500 Can. Alcohol	5 1/2 5 1/2	10000 Rochester	18 1/2 18 1/2
3911 Can. Paper	20 1/2 20 1/2	10000 Lonsdale	18 1/2 18 1/2
5 Dom. St. Corp.	17 1/2 17 1/2	10000 Lonsdale	18 1/2 18 1/2
475 Domacorp	17 1/2 17 1/2	10000 Lonsdale	18 1/2 18 1/2
300 Fleet Aircraft	34 1/2 34 1/2	10000 Lonsdale	18 1/2 18 1/2
160 Ford A	25 1/2 25 1/2	3000 Macdonald	33 1/2 33 1/2
3000 Fraser	65 1/2 65 1/2	10000 Macdonald	33 1/2 33 1/2
100 Lambert	11 1/2 11 1/2	3800 Neel Cons.	135 1/2 135 1/2
45 Martine T. & T.	22 1/2 22 1/2	10000 Norment	170 1/2 170 1/2
25 M. & P. Paper	20 1/2 20 1/2	10000 Norment	170 1/2 170 1/2
5 M.R. Rice Mills	11 1/2 11 1/2	5500 Sher-Gordon	275 1/2 275 1/2
5 Nova Scotia Light	11 1/2 11 1/2	10000 Sisco	20 1/2 20 1/2
10 Orange Creek p.d.	20 1/2 20 1/2	400 Standard Gold	20 1/2 20 1/2
200 Paul Serv. Stores	16 1/2 16 1/2	1800 Sullivan	200 200
200 Southmont (cts)	26 1/2 26 1/2	3000 Warr-Harg.	400 400
100 Unit. Corp. B	27 1/2 27 1/2	10000 Unit. Corp. B	27 1/2 27 1/2
175 Unit. Distil.	31 1/2 31 1/2	10 Home Oil	300 300

BOURSE DE TORONTO

Actions	Haut Bas Vente	Valeurs	Haut Bas Vente
Albiati	19 1/2 19	325 Gypsum	17 1/2 16 1/2
Dger	24 1/2 24	47 Steel Ind. Bay Min.	40 1/2 40 1/2
Un. Land	24 1/2 24	325 Ind. Acceptance	32 1/2 32 1/2
Un. Yell.	25 1/2 25	110 Int. Bronze	27 1/2 27 1/2
Un. Yell.	25 1/2 25	28 Int. Bronze p.d.	38 1/2 37 1/2
Un. Yell.	25 1/2 25	750 Int. Nickel	30 1/2 30 1/2
Un. Yell.	25 1/2 25	376 Int. Paper	49 1/2 47 1/2
Un. Yell.	25 1/2 25	110 Int. Petroleum	16 1/2 16 1/2
Un. Yell.	25 1/2 25	23 Int. Power	57 1/2 57 1/2
Un. Yell.	25 1/2 25	405 Massey-Harris	16 1/2 16 1/2
Un. Yell.	25 1/2 25	560 McGill-Blow	24 1/2 24 1/2
Un. Yell.	25 1/2 25	23 Mitchell Robt.	38 1/2 38 1/2
Un. Yell.	25 1/2 25	385 Mont. Locomotive	21 1/2 20 1/2
Un. Yell.	25 1/2 25	120 Mont. Power	31 1/2 31 1/2
Un. Yell.	25 1/2 25	15 Nat. Brew.	25 1/2 25 1/2
Un. Yell.	25 1/2 25	310 Noranda	61 1/2 61 1/2
Un. Yell.	25 1/2 25	30 Ottawa Car & Air	6 1/2 6 1/2
Un. Yell.	25 1/2 25	60 Ottawa Power Pfd.	10 1/2 10 1/2
Un. Yell.	25 1/2 25	60 Page Ind.	13 1/2 13 1/2
Un. Yell.	25 1/2 25	15 Penmans	80 1/2 80 1/2
Un. Yell.	25 1/2 25	145 Power Corp.	15 1/2 15 1/2
Un. Yell.	25 1/2 25	125 St. Lawrence	33 1/2 33 1/2
Un. Yell.	25 1/2 25	55 Price Bros. p.d.	102 1/2 102 1/2
Un. Yell.	25 1/2 25	108 Quebec Power	20 1/2 20 1/2
Un. Yell.	25 1/2 25	200 Mich. Steel	26 1/2 26 1/2
Un. Yell.	25 1/2 25	5 St. Law. Paper p.f.	100 1/2 100 1/2
Un. Yell.	25 1/2 25	105 Steel of Canada	90 1/2 90 1/2
Un. Yell.	25 1/2 25	520 United Steel	10 1/2 10 1/2
Un. Yell.	25 1/2 25	205 Walker	14 1/2 14 1/2
Un. Yell.	25 1/2 25	125 Walker p.d.	31 1/2 31 1/2
Un. Yell.	25 1/2 25	125 Western	31 1/2 31 1/2
Un. Yell.	25 1/2 25	185 Commerce	23 1/2 23 1/2
Un. Yell.	25 1/2 25	185 Royale	25 1/2 25 1/2

Information agricole

La Coopérative fédérée de Québec fournit les cotations suivantes sur les marchés.

BEURRES
La semaine dernière ce marché s'est maintenu à très ferme. Une demande active et une offre limitée ont contribué à raffermir les prix.

Selon l'Office National de la Statistique, la stocks de beurre de fabrication canadienne au Canada le 1er juillet 1946, se totalisaient à 35.553.000 livres, comparativement à 35.853.000 livres à la date correspondante de l'an dernier, soit une diminution de 298.000 livres sur 1945.

Lundi matin, le gros, était coté à 35 1/2 le livre, au 15, 35 1/2 et au 30, 35 1/2.

PROMÈGES
En vertu du contrat intervenu entre la Grande-Bretagne et le gouvernement canadien, le fromage du type Cheddar, fabriqué dans les provinces d'Ontario et de Québec, le 1er juillet 1946, est réquisitionné par l'Office des produits laitiers.

Le prix de remise aux producteurs, pour le fromage n° 1 blanc, est fixé à 30c le livre f. a. b. point d'expédition de la fabrique.

Pour le fromage fabriqué le jour après le 1er juillet 1946, doit être en moelles non stries, d'un diamètre non inférieur à 1 1/2 poches, et d'un poids non inférieur à 75 livres.

La Coopérative fédérée de Québec fournit les cotations suivantes sur les marchés.

LES VOLAILLES
VOLAILLES VIVANTES:
Poulets à l'ordre.
Les arrivages sont assez abondants. La demande est bonne et les prix sont stationnaires.

Nous conseillons fortement de l'acquiescer de ces oiseaux peant au moins 3 livres chacun, livrés à Montréal.

A la Great West-Life

Un encours d'un milliard de dollars en un peu plus d'un demi-siècle est un record remarquable de développement pour une compagnie canadienne.

M. H. W. Manning, vice-président et administrateur délégué de la Great-West Life, en rendant hommage à l'organisation de la compagnie par tout le Dominion, à l'occasion de ce beau succès.

Fondée à Winnipeg, en 1892, la Great-West Life fait affaire dans toutes les provinces du Canada et dans onze des États-Unis. Sa croissance a été constante comme le prouvent les chiffres suivants de l'encours, pris de dix en dix ans:

1895	\$ 5.071.150
1905	\$ 23.694.352
1915	\$ 119.466.067
1925	\$ 420.406.920
1935	\$ 551.120.474
1945	\$ 824.233.769
1946	\$ 1.000.000.000

Bourse de New-York

New-York, 16 (A.P.) — Les principaux stocks ont étendu leur déclin par fractions à un point ou à peu près durant les premières transactions de la journée. On a remarqué Southern Pacific, American Radiator, International Nickel, U.S. Steel, Radio Corp., Armour, United Aircraft, U.S. Rubber, Pullman, Sears Roebuck, J. C. Penny, Mack Trucks et Paramount Pictures.

Bourse de Toronto

Toronto, 16 (C.P.) — Les gains ont balancé les pertes durant la période d'ouverture du stock, aujourd'hui, à Toronto, et le volume est comparativement léger.

Bourse de Montréal

Montréal, 16 (C.P.) — La tendance était à la baisse à l'ouverture du stock aujourd'hui.

Les arrivages ont été marqués des descentes de I. Smith, Powell, Consolidated et Donohoe. Parmi les industriels, on remarquait Dosco, General Steel Works, Massey, National Steel Car et Ottawa Car.

Elu vice-président



M. J.G. Hutchinson, directeur-gérant de Shaw & Begg, Ltd., qui a été élu vice-président, pour l'Ontario, de la conférence indépendante des assurances, au cours de l'assemblée annuelle récemment.

Choses et autres

Les taux du contrôle des changes étrangers, le dollar américain est au pair, vendant à 1-2 p.c. de prime. Le livre sterling, s'achetant à \$4.02, se vend à \$4.04.

O'Brien Gold Mines rapporte aujourd'hui que sa production pour le troisième quart de l'année fiscale courante a été de \$239,162 pour 15,524 tonnes de minerai miné, soit une moyenne de \$15.38 la tonne.

Southern Canada Power Co. Ltd. rapporte aujourd'hui un déficit de \$6,697 pour juin en comparaison d'un autre de \$2,127 pour le même mois l'année dernière.

Les ajustements des prix ont avancé au stock et au curb ont été à la baisse. On a remarqué, entre autres, Price, Donohoe, I. Smith, Powell, Consolidated, Bathurst, qui ont baissé quelque peu.

La valeurs des stocks cotés à la Bourse de Toronto à la fin de juin atteignent \$7,852,727,188, soit une diminution de \$204 millions en regard du mois précédent. Les industriels ont recueilli de \$98 millions à \$5,319,332,978 et les mines ont marqué une perte de \$105 millions à \$2,533,394,210. Les valeurs minières ont enregistré des pertes durant tout le mois de juin, les métaux usuels ont accusé un recul de \$67 millions à \$1,368,976,877 et les mines d'or productives ont cédé de \$33 millions. Parmi les quatorze groupes industriels, trois seulement ont marqué des gains: les textiles, les produits alimentaires et les pâtes.

Le plus fort recul fut marqué par les boissons avec une perte de \$25 millions, viennent les papeteries, \$24 millions, les pétroles, \$21 et les services publics, \$16 millions. La moyenne des 735 valeurs inscrites à la Bourse s'est élevée à \$24.72 pour les industriels et à \$29.97 pour les mines. Les textiles viennent en première place avec une moyenne de \$33.66. Les mines d'or productives cotaient \$33.39, les métaux usuels, \$17.73 et les mines d'or à non marché, \$8 cents.

Les prêts aux courtiers durant juin se sont élevés à \$33,945,611, montant légèrement supérieur à celui de mai. Le rapport entre les stocks au cours de la semaine fut de .43 de 1 p.c. au regard de .42 de 1 p.c. pour le mois précédent, et de .45 de 1 p.c. pour juin 1945.

Dividendes déclarés
Canadian Utilities privilégié, \$1.25 par action, payable le 15 août, aux actionnaires inscrits le 26 juillet.

Coast Breweries, 3 cents plus 3 cents, payables le 1er août, aux actionnaires inscrits le 17 juillet.

John Bertram and Sons A. 25 cts payable le 15 août, aux actionnaires inscrits le 31 juillet.

Simpson Ltd, 50 cents par action A et B, payable le 26 août aux actionnaires inscrits le 9 août, et \$1.12 1-2 par action privilégiée, payable le 16 septembre aux actionnaires inscrits le 15 août.

Esmond Mills Ltd, 25 cents par action privilégiée, payable le 1er août aux actionnaires inscrits le 5 juillet.

Annor Gold Mines, 5 cents par action, payable le 31 août, aux actionnaires inscrits le 9 août.

United Fruit Investments Ltd, 75 cents par action A payable le 1er octobre aux actionnaires inscrits le 10 septembre.

Acadia-Atlantic Sugar Refineries, 25 cents par action A, payable le 1er octobre aux actionnaires inscrits le 10 septembre et \$1.25 par action privilégiée, payable le 16 septembre aux actionnaires inscrits le 20 août.

Bourse de New-York
New-York, 16 (A.P.) — Les principaux stocks ont étendu leur déclin par fractions à un point ou à peu près durant les premières transactions de la journée. On a remarqué Southern Pacific, American Radiator, International Nickel, U.S. Steel, Radio Corp., Armour, United Aircraft, U.S. Rubber, Pullman, Sears Roebuck, J. C. Penny, Mack Trucks et Paramount Pictures.

La Coopérative fédérée de Québec fournit les cotations suivantes sur les marchés.

LES VOLAILLES
VOLAILLES VIVANTES:
Poulets à l'ordre.
Les arrivages sont assez abondants. La demande est bonne et les prix sont stationnaires.

Nous conseillons fortement de l'acquiescer de ces oiseaux peant au moins 3 livres chacun, livrés à Montréal.

La Coopérative fédérée de Québec fournit les cotations suivantes sur les marchés.

LES VOLAILLES
VOLAILLES VIVANTES:
Poulets à l'ordre.
Les arrivages sont assez abondants. La demande est bonne et les prix sont stationnaires.

Nous conseillons fortement de l'acquiescer de ces oiseaux peant au moins 3 livres chacun, livrés à Montréal.

La Coopérative fédérée de Québec fournit les cotations suivantes sur les marchés.

LES VOLAILLES
VOLAILLES VIVANTES:
Poulets à l'ordre.
Les arrivages sont assez abondants. La demande est bonne et les prix sont stationnaires.

Faits divers

La tragédie de Woodlands a été accidentelle

Un jury sous la présidence du coronar I.-K. Williams, m.d., a rendu un verdict de collision accidentelle, vers minuit, hier soir — Les témoignages contradictoires — Tué dans un accident d'ascenseur — Victimes de l'onde — Accusés d'homicide involontaire — L'incendie de Pictou

La tragédie de Woodlands, qui a causé cinq morts de vie lorsqu'un autobus de la Cie de Transport Provincial est entré en collision avec un camion transportant une niveleuse, a été accidentelle. Telle a été la décision rendue par un jury du coronar sous la présidence du Dr I.-K. Williams, de Châteauguay, vers minuit, hier soir.

Une trentaine de personnes ont aussi été blessées dans cet accident lorsqu'un autobus de la Cie de Transport Provincial est entré en collision avec un camion transportant une niveleuse, a été accidentelle. Telle a été la décision rendue par un jury du coronar sous la présidence du Dr I.-K. Williams, de Châteauguay, vers minuit, hier soir.

Le décès a été constaté par le Dr Mitchell de l'hôpital Homopathe et le cadavre a été transporté à la morgue pour enquête du coronar.

Chicoutimi, 16 (D.N.C.) — M. Louis-Georges Hamel, de Chicoutimi, s'est noyé accidentellement dimanche soir vers huit heures au Lac-des-Coeurs, à quelques milles de Saint-Félix-d'Otis.

M. Hamel était à pêcher sur le bord du lac, lorsqu'il glissa soudainement sur une roche et disparut. À son appel, son épouse et le gardien, qui étaient au chalet, se portèrent à son secours et plongèrent à plusieurs reprises pour tenter de le sauver. Ce fut en vain car le corps avait été entraîné dans une fosse.

Des recherches ont été faites depuis hier, mais on n'a pas encore repéré le cadavre de la malheureuse victime.

M. Hamel était l'époux de dame Alice Beaulieu et n'était âgé que de 24 ans.

Saint-Jean-Port-Joli, 16 — Mlle Céline Chamard, fille de Mme Vve Calixte Chamard, s'est noyée en se baignant dans le Saint-Laurent. Elle était âgée de 21 ans et travaillait à l'hôtel Castel des Falaïses.

On croit que Mlle Chamard a été victime d'une crise cardiaque. Son corps a été retrouvé à 100 pieds au nord-est du quai, par M. Lucien Bernier.

Heurté par un marteau
Le jeune Georges Hadzurik, 3 ans, dont les parents sont domiciliés à 43 rue Josephine, a eu la crâne fracturé du coup de marteau, hier, au cours d'un accident qui se produisit en face du no 1575 de la rue St-Urbain.

Un jeune homme de 17 ans, M. Paul Lacasse, 1429 rue Saint-Urbain, était à fendre une planche quand le marteau qu'il utilisait lui glissa des mains et frappa le bambin à la tête.

Le jeune Hadzurik a été transporté d'urgence à l'hôpital général de Montréal où il est présentement en observation en attendant le résultat des radiographies.

Accusés d'homicide involontaire
Sherbrooke, 16 (D. N. C.) — Russell Wallace, de Stanstead, qui conduisait le camion lors de la tragédie de Dufferin Heights, la semaine dernière

LETTRES AU "DEVOIR"

Nous ne publions que les lettres signées ou des communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. Le "Devoir" ne prend pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

La question du drapeau

Un Anglo-Canadien dit pourquoi il ne veut pas de l'Union Jack

The Editor, Le Devoir

Sir,
May I bring out several points on the flag question? All flags are either standards — the national flag of a free country — or inferior flags, called ensigns or jacks, which derive from and owe size-rainy to a standard.

The standard of Great Britain is the "Union" flag, which is commonly but mistakenly called the Union Jack. It is the flag of the British government, but not the King's Colors or Royal Standard.

There are about 70 ensigns or jacks derived from the "Union" all owing suzerainty to the British government. They all carry the Union flag in their canton, the flag station of authority. Examples are Merchant Marine, Royal Dockyard, Royal Ordnance, Canadian Red Ensign, Colonial governments of Jamaica, etc.

An indisputable rule in heraldry is: a flag is either a standard representing the will of the people for whom it stands or it is a jack owing suzerainty to a standard.

If Canada is a free and equal member of the Commonwealth — if there really is a commonwealth not subject to undisclosed secret clause of which we know nothing yet — can Canada be represented by a flag which in its heraldic form acknowledges suzerainty to the British Government? Is that not a definite contradiction?

It follows that if we declare we are a free country we must display a standard. Great Britain, South Africa and Eire have standards. If we fly a Jack, we are a colony and in our right place along with the other 69 Jacks.

The powers working for the British flag in the place of authority in Canada are the imperialistic societies — British Empire Service League (war veterans), The Imperial Order of the Daughters of the Empire, The Royal Empire Society, The English Church in Canada, and the Orangeism. All take their "party line". They are all outward through widely distributed active imperialist "cells". They obtain best results by "double-talk". Examine this illuminating example. A responsible newspaper man reported July 12 from Ottawa that an

authorithy — note that — an authorithy — on heraldry had testified as follows. — "The presently used Red Ensign conveys the message 'Britain-(Canada)'. The new flag with the Union Jack in the canton and proportioned to the size of the Maple Leaf would similarly mean 'Canada-(Britain)'. That simply is a false statement, which would lull to sleep the uninformed. It could only be true if the Maple Leaf was in the canton and the Union Jack on the fly. That is a fine example of 'double-talk' as propaganda to misinform those who do not know flag language. Members of the Commons, however, know that much heraldry. They have a choice between voting on facts of statements self-evidently false.

Can the Maple Leaf be considered a distinctly national emblem? It is the emblem of Ontario. It represents Southern Ontario and Southern Quebec, a small area of either province and a very small part of Canada. But Ontario has less claim to it than the New England States where there are and always were more maple trees.

The historical facts are that the maple leaf owes its prominence in the past to having been propagandized by imperial interests in Ontario in collaboration with the jingoistic song "Maple Leaf Forever". This song was sung by children in school by official order when I was in school there 50 years ago. Even now I remember — "Wolfe the dauntless hero came and planted fern Britannia's flag on Canada's fair domain... the thistle, shamrock, rose entwined... The Maple Leaf Forever" where's the Lily?

I am fourth generation English Canadian, otherwise the opposite of Jacques Bonhomme and I say "pas le Maple Leaf". Do you see a bunch of grapes in the Tri Colour, or a thistle on the gold standard of Scotland?

Let us wait a year and try again. We do not know enough about heraldry to make a sound conclusion. We are subject to the double-talk of the authorities. But I warn you the one thing the imperialist societies fear is to let it become informed. They cannot afford to wait, so will try to force acceptance at once.

U. E. LOYALIST CANADIAN.

Lait pasteurisé et lait naturel

Université de Montréal.
Enseignement de l'hygiène publique et de la médecine préventive
2900 boulevard Mont-Royal,
Montréal, 26.

Le 11 juillet 1946.

Monsieur Emile Benoist,

"Le Devoir",

430, rue Notre-Dame, est,

MONTREAL (1).

Cher monsieur,

Vous avez publié dans "Le Devoir" de samedi dernier, le 6 juillet, un article portant sur la pasteurisation du lait qui appelle quelques commentaires. Voulez-vous me permettre de vous en soumettre quelques-uns qui se présentent spontanément à mon esprit.

Depuis que la pasteurisation a été découverte et que son emploi s'est de plus en plus répandu, on a soulevé contre le procédé bon nombre d'objections auxquelles on a opposé des réfutations victorieuses. Mais, à ma connaissance, c'est la première fois qu'on érige le "principe de la liberté de commerce", à l'encontre de la pasteurisation.

La littérature médicale est riche de faits déplorables où du lait, que l'on avait toutes les raisons de croire "pur, propre et sain", n'en a pas moins propagé des maladies et même semé la mort dans de nombreux foyers. Or, la pasteurisation du lait est un procédé scientifique capable de protéger la population contre la possibilité de pareils malheurs. Voilà une acquisition dont la démonstration n'est plus à faire.

En face de ces propositions bien établies, quelle attitude logique devons-nous prendre? Deux alternatives se présentent. D'un côté, prêcher la pasteurisation en laissant le public libre de l'adopter ou de la rejeter; de l'autre côté, l'imposer par une loi. La première, la vôtre, respecte la liberté des gens et la liberté du commerce; la seconde, celle de la Ligue canadienne de Santé, constitue une entrave à ces mêmes prérogatives. La première, employée depuis environ 75 ans, a permis à la pasteurisation de faire des progrès signalés, mais elle n'a pas réussi à en faire bénéficier toute la population. Ceux qui

sont renseignés et qui ont la pasteurisation à leur portée, peuvent se protéger; les autres, qui sont moins au courant des développements de la science à ce sujet ou qui ne veulent pas les admettre, continuent de rester à la merci des événements. Voilà le problème.

Et maintenant, l'on nous dit: "Laissez-les faire. C'est leur affaire et non la vôtre". Ils ont un droit imprescriptible à boire le lait qu'ils préfèrent, par conséquent ils doivent pouvoir trouver dans le commerce le lait de leur choix. Libre à eux de se rendre malade et même d'en mourir, vous n'avez pas à y voir! Vous n'êtes pas le gardien de vos frères! L'Écriture sainte nous apprend qu'un certain personnage, après avoir tué son frère, avait déclaré n'en avoir pas été le gardien. Or, on sait qu'il a été condamné par Dieu lui-même. Oui, ceux qui savent véritablement les gardiens de leurs frères. Ils sont investis de responsabilités. C'est pourquoi ils réclament des législateurs les pouvoirs nécessaires pour leur permettre de rendre encore plus de services à leurs concitoyens. Leur position paraît plus bienfaisante que celle de leurs adversaires qui sont du parti de Cain, les tenants du "principe de la liberté du commerce". Le dilemme est donc le suivant: Respectons la liberté de commerce jusqu'à en être malade et en crever ou favorisons une loi capable de protéger efficacement contre la maladie et contre la mort.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur,

J.-A. BAUDOUIN, M.D.

N. de la R. — Il m'est d'autant plus agréable d'avoir reçu et de pouvoir publier cette lettre du Dr Baudouin que celui-ci est pour ainsi dire mon ancien maître. Il m'a été donné, dans le temps, vers les 1922 et les 1923, de suivre la série des cours, répartis en deux années, dont il était chargé à l'ancienne Université de la rue Saint-Denis.

En suivant avec beaucoup d'attention et un grand intérêt les leçons du Dr Baudouin, — leçons dont je lui suis très reconnaissant — j'ai compris alors que la pasteurisation du lait ne pouvait être qu'un pis-aller.

Le Dr Baudouin disait d'ailleurs lui-même que le lait naturel, "pur, propre et sain", serait le meilleur s'il était possible de l'obtenir; mais il posait en principe qu'il n'était pas possible de l'obtenir et, de son affirmation de principe, il déduisait que la pasteurisation était nécessaire et il faisait ensuite de son mieux pour démontrer que la pasteurisation n'enlevait rien au lait, ne lui enlèverait rien dans sa constitution organique et naturelle qui ne put lui être restituée par l'adjonction de jus d'orange.

Or je tiens maintenant de médecins, bien placés pour se renseigner et savoir ce qu'il en retourne en la matière, qu'il serait parfaitement possible, même dans une ville de la dimension de Montréal, d'obtenir une distribution de lait naturel "pur, propre et sain", à la condition que les services de l'inspection du lait prennent les moyens nécessaires à cette fin.

Le Dr Baudouin ne doit pas être sans avoir entendu parler de cela. L'Action médicale, dont l'actuel président du Collège des médecins chirurgiens de la province, le Dr

J.-Emile Desrochers, est le rédacteur en chef, a publié sur le sujet, de mois en mois, dans ses livraisons de septembre 1943 à février 1944, une série d'articles que pas un seul tenant de la pasteurisation généralisée et obligatoire n'a, à notre connaissance, tenté de réfuter.

Sauf erreur, les articles de l'Action Médicale et de ses collaborateurs sont restés sans réponse.

Que la pasteurisation soit nécessaire dans beaucoup de cas, dans la plupart des cas même, c'est incontestable et à cause précisément de la façon pitoyable que l'inspection du lait se fait, à tous les stades de la production de cet aliment. Il arrive même, plus fréquemment que le consommateur ne puisse croire, qu'à cause du vice d'inspection, tant des troupeaux, en pâturage et en étable, des laiteries de fermes, des moyens de transport que des établissements de pasteurisation et d'embouteillage, des agences de distribution, du lait parfaitement impropre, impropre même à la pasteurisation, aille à la pasteurisation et, ensuite, offrant une fausse garantie au consommateur, à la distribution.

Une épidémie de typhoïde qui a sévi à Montréal, vers les 1927, causant quelques centaines de morts, avait précisément été causée par du lait qui provenait d'un établissement de pasteurisation. Un médecin, qui touche maintenant de près à la section québécoise de la Health League of Canada, en sait quelque chose.

L'inspection du lait pourrait être bien faite. Des médecins l'affirment et ils sont bien situés pour savoir ce qu'ils disent. Les articles de l'Action Médicale ne laissent là-dessus subsister aucun doute.

Quant à la valeur de la pasteurisation, des chercheurs de quelque mérite, membres aussi de la Faculté — sauf erreur le Dr Alexis Carrel, — ont montré, par leur nombre — osent la mettre en doute, la tenir même en forte suspicion.

Chose sûre et certaine, c'est qu'il ne serait pas raisonnable d'interdire par une loi la distribution et la vente du lait naturel, "pur, propre et sain", quand il est possible de l'obtenir. Et cela serait possible du fait d'une inspection convenable.

Faudrait-il augmenter le nombre des inspecteurs? Qu'on l'augmente. D'autant plus qu'une très sévère inspection s'impose même du lait qui doit aller à la pasteurisation.

Quant au principe de la liberté du commerce, il est évident que cela se pose aussi et la chose n'est pas de minime importance.

Sous le couvert des lois, des salés et des produits frelatés de toutes sortes s'offrent librement dans

le commerce, compartiment des aliments. La Health League of Canada peut trouver là, en ce très vaste champ, à profitablement dépenser ses énergies.

On ne voit pas à quoi pourra servir, si ce n'est à faire avancer les affaires du trust du lait pasteurisé, une loi qui rendra la pasteurisation obligatoire partout et toujours, qui interdira par le fait même la production et la distribution du lait naturel "pur, propre et sain" à ceux qui sont capables de s'en charger, qui ne demandent pas mieux que de se soumettre à toutes les inspections nécessaires, qui réclament même ces inspections, voire une stricte surveillance.

Le Dr Baudouin ne voit que cette étrange chose: une "double alternative", en deux points. Pour notre part, à une double alternative, nous serions porté à chercher quatre points, une simple alternative étant déjà double. L'alternative que nous voyons en l'occurrence, pour autant que la liberté du commerce est concernée, c'est celle que pose la lutte de la petite industrie laitière contre le trust du lait pasteurisé.

Qu'en pense le Dr Baudouin?

Emile BENOIST

Ces provisions de bouche

Montréal, le 13 juillet 1946.

Cher monsieur,
Samedi dernier et dans le bloc-notes de ce soir vous traitez de la question des provisions de bouche qui ont été jetées au dépit de la Pointe-Saint-Charles.

Je dois vous dire que depuis environ trois semaines, sur les ordres du Service de l'Agriculture et des

La Revue Dominicaine

JUILLET-AOÛT 1946

LA REDACTION: Les nouveaux Docteurs "honoris causa" de l'Université de Montréal.

JEANNE BELANGER: Le Prophète. GERARD BERGERON: Internationalisme et régionalisme ou nationalisme et continentalisme?

LEOPOLD HOULE: L'honneur et les honneurs.

Le sens des faits

X...: "Le Délégué apostolique et l'Oeuvre sociale d'Antigonish"; T. R. P. Albert SAINT-PIERRE: "Le troisième centenaire de Louis Jolliet"; R. P. Vincent MASSON: "Un appel urgent de Beauséjour"; Charles PICHON: "Dans la chaire de Notre-Dame de Paris".

L'esprit des livres

Au comptoir: \$0.30

Par la poste: \$0.35

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

AMITIE CANADO-AMERICAINE



Cette photo a été prise sous l'arc de la paix internationale, à la frontière canado-américaine, à Blaine, Washington. Les jeunes filles tiennent des drapeaux distinctifs des deux pays.

départements de la Santé, fédéral et provincial, et même municipal, de nombreux chars de patates ont été confisqués à cause d'une maladie très grave venant du sud des États-Unis. Travaillant moi-même dans un gros commerce d'importation de patates je puis vous assurer, afin de ne pas embrouiller la situation, que les marchands et importateurs ont fait des pertes énormes après ces confiscations.

Ce qui a été jeté à la Pointe-Saint-Charles au dépit de l'inspecteur en font foi. Où je travaille nous avons fait une perte de milliers de dollars. Nous aurions aimé mieux vendre ces patates que de les perdre, nous n'avions rien à gagner en les laissant aller au dépit. Le prix étant fixé par la Commission des prix nous ne pouvions rien faire dans les circonstances.

Personnellement je ne prends pas la défense du gouvernement, mais je tiens à vous assurer qu'il n'y a

point eu de gaspillage comme certains prétendent. L'on a tout simplement protégé la santé des citoyens contre la maladie. Les patates étaient pourries et rien ne peut être sauvé lorsqu'un char est contaminé.

Je crois sincèrement qu'en faisant enquête comme vous le demandez, on constatera les faits que je vous ai mentionnés.

Veuillez me croire,
Votre bien dévoué,
J.-Z.-Léon PATENAUDE

L'aération des locaux — Le ministère de la Santé nationale et du bien-être social, à Ottawa, conseille de bien aérer les locaux qui servent de bureaux ou d'ateliers. Ouvrez largement les fenêtres. La lumière du soleil tuera les microbes du rhume et de la grippe. Cette observation est particulièrement importante pour les endroits surpeuplés, où l'air vicié est mélangé de poussière et parfois de la fumée du

tabac. Les locaux doivent aussi s'aérer en dehors des moments d'utilisation.

Contes dorés
Contes du charpentier Joseph

Par Frère Euchariste Goyette, C.S.C.

Deux volumes écrits spécialement pour les jeunes en vacances.

Nos écoliers aimeront ces récits qui leur feront revivre certaines de leurs propres aventures.

100 pages chacun.

Au comptoir: \$0.50 l'ex. Par la poste: \$0.55 l'ex.

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

LE CANADA EST

Un Pays Modéré

La modération est l'une des caractéristiques

dominantes du peuple canadien. Enfants, nous apprenons la

modération. Adultes, nous la mettons en pratique. Et comme

citoyens du Canada, nous en sommes fiers.

Au lieu de nous livrer à une orgie de dépenses, dès la fin de la guerre,

nous avons écouté la voix de la raison. Grâce à notre modération,

nous avons repoussé l'instinct bien naturel de vouloir nous procurer mille

choses devenues rares sur le marché... et ce faisant, nous avons

échappé, tant comme individus que comme nation,

à la tourmente de l'inflation.

Nous pouvons nous féliciter, et nous pouvons entrevoir un brillant

avenir pour le Canada... mais à condition de maintenir fermement

notre principe de modération... de modération en toutes choses.

Les hommes qui pensent à demain observent aujourd'hui la modération!



LA MAISON SEAGRAM

Manuel d'Action

catholique

par Mgr LUIGI CIVARDI

Essai théorique

Traduit de l'italien

C'est l'exposé théorique, spéculatif de l'Action catholique; c'est le développement des principes qui sont à sa base.

Cette étude est abondamment documentée. Elle éclairera le zèle de ceux qui se dévouent sur le terrain de l'Action catholique et convaincra les autres de l'apostolat laïque.

Volume de 360 pages.

Au comptoir: \$1.25

Par la poste: \$1.30

SERVICE DE LIBRAIRIE

DU "DEVOIR"

La session fédérale

Le rapport sur l'espionnage présenté à la Chambre hier

Il constitue un véritable réquisitoire contre le parti communiste canadien — Recommandations

Ottawa, 16 (D.N.C.) — Le premier ministre Mackenzie King a déposé hier à la Chambre des communes le fameux rapport de la commission Taschereau-Kellock qui a enquêté sur l'espionnage soviétique au Canada. Ce rapport constitue un véritable réquisitoire contre le parti communiste canadien.

Le rapport de la commission Taschereau-Kellock est un volume de 733 pages et il constitue un véritable réquisitoire complet de toute l'œuvre accomplie au Canada par les communistes dans tous les domaines qui les intéressent, avec leurs méthodes d'action, de propagande et d'espionnage.

La commission mentionne d'abord qu'elle a siégé continuellement du 13 février au 18 avril, les jours de semaine, et que, par la suite, elle a continué d'entendre des témoins à mesure qu'ils étaient disponibles jusqu'au 27 juin 1946, alors qu'elle tint sa dernière audience. Elle a entendu 116 témoins, dont plusieurs durent être rappelés plus d'une fois. Elle a aussi examiné environ un million de pages de documents et des témoignages couvrant plus de 6,000 pages.

Ce fut en 1942 que les Russes réformèrent leur service de renseignements au Canada et qu'ils établirent leur réseau d'espionnage militaire. Le premier chef fut Serge N. Koudriavtzev, dont le titre officiel était celui de premier secrétaire de la légation, maintenant devenue ambassade. En juin 1943, le colonel Nicolai Zabotin, attaché militaire de l'ambassade, prit la direction du réseau. Rappelé à Moscou en décembre dernier, Zabotin aurait trouvé la mort dans des circonstances mystérieuses, mais le rapport dit simplement que Zabotin "ne semble pas être revenu" de son voyage à Moscou.

En plus du système d'espionnage dirigé par Zabotin, dit le rapport, il semble que plusieurs autres systèmes clandestins parallèles existaient au Canada et fonctionnaient sous la direction de membres de l'ambassade soviétique. Il apparaît que ces systèmes parallèles avaient et ont peut-être encore leurs propres agents clandestins au Canada. Le système d'espionnage le plus important de ce réseau est celui qui a été révélé par Igor Gouzenko, qui en était le chef et qui ne savait rien des autres réseaux.

Il ne fait aucun doute, déclare le rapport, que la N.K.V.D., antérieurement la Guépouk, et qui est la police politique secrète de l'Union soviétique, possède une puissante organisation au Canada.

Réseau d'agents canadiens

Bien que l'une des fonctions de la N.K.V.D. à Ottawa fut manifestement de surveiller les membres russes du personnel de l'ambassade et de faire des rapports sur leur compte au siège de la N.K.V.D. à Moscou, cette unité dirigeait aussi un réseau clandestin d'agents canadiens. En plus de s'occuper d'espionnage, elle avait pour tâche d'enquêter sur le compte des membres du parti communiste canadien et de faire des rapports à leur sujet.

Certaines preuves tendent à démontrer qu'un service de renseignements navals était en voie d'organisation. En 1944, un officier russe qui travaillait à New-York vint à Ottawa pour transmettre à Zabotin certains renseignements qu'il avait obtenus au sujet de la construction de navires à Halifax. Des officiers russes recueillaient aussi des renseignements navals à Vancouver.

Gouzenko a déclaré que le deuxième secrétaire de l'ambassade, Goussarov, était le chef du service politique, qu'il était en liaison directe avec le bureau central du parti communiste à Moscou et qu'il avait pour mission de transmettre les directives politiques de ses chefs au dirigeant du mouvement communiste canadien.

Ces directives ne s'appliquaient pas seulement à la ligne de conduite générale qu'avait à suivre le parti communiste canadien, mais comportaient encore des instructions sur les techniques d'opération. Ainsi, par exemple, Goussarov recevait l'ordre de créer ou de prendre la direction de sociétés spéciales comme la "Canadian Association of Scientific Workers"; de s'emparer de postes importants dans les syndicats ouvriers quand cela était nécessaire; d'ordonner à certains individus secrètement membres du parti de prendre provisoirement une attitude anticommuniste; de placer des hommes aux postes de commandement dans les conseils de direction des mouvements de jeunesse, etc.

"Il apparaît clairement, a dit Gouzenko, que le parti communiste dans les pays démocratiques a depuis longtemps cessé d'être un parti politique et qu'il est devenu un service du gouvernement soviétique, une machine à guerre, un instrument pour créer des malaises, etc."

La Commission a constaté que le système d'espionnage militaire dirigé par Zabotin avait des ramifications à l'étranger, notamment en Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et en Europe continentale. Le rapport mentionne, en particulier, qu'en 1944 une somme de \$10,000 fut transmise en Suisse par l'intermédiaire d'un agent secret au Canada et d'une maison commerciale de New-York.

Gouzenko a déclaré que l'annonce de la liquidation du Komintern était sans doute la plus grande plaisanterie communiste des dernières années, et qu'en réalité le Komintern n'avait jamais cessé d'exister et de fonctionner. Le rapport dit que les documents apportés par Gouzenko ont amplement confirmé ce témoignage.

La foi communiste

L'un des principaux buts de Zabotin, poursuit le rapport, était de recruter des personnes prêtes à fournir des renseignements secrets. La qualité essentielle que l'on réclamait des personnes à recruter était qu'elles aient la foi en l'idéologie communiste, ou qu'elles y soient tout au moins sympathiques.

Les témoignages recueillis révèlent que des membres secrets du parti communiste ont joué un rôle important dans l'installation d'autres communistes secrets à divers postes du service public qui pouvaient présenter de l'intérêt, non seulement du point de vue espionnage, mais aussi du point de vue propagande.

Il est vrai que la plupart des agents étaient recrutés dans les cellules communistes après avoir fait l'objet d'une enquête complète et après avoir été suffisamment endoctrinés, mais on employait aussi d'autres méthodes de recrutement. Les fonctionnaires soviétiques s'efforçaient constamment d'exploiter leurs contacts mondains et ils s'occupaient activement de gagner à eux les Ukrainiens et les Polonais établis au Canada.

Les Russes restaient en contact avec ces personnes, même s'ils estimaient ne pas en avoir besoin, et ils utilisaient jusqu'aux pires menaces pour forcer à travailler celles dont ils avaient besoin.

Il est clair, dit le rapport, que les Russes avaient l'intention d'augmenter considérablement le nombre de Canadiens devant faire partie de leur service d'espionnage militaire une fois la guerre finie.

Ce qui constitue peut-être l'un des aspects particuliers les plus singuliers de ce réseau est l'étonnante facilité avec laquelle les agents soviétiques ont pu trouver des Canadiens prêts à trahir leur pays et à fournir aux agents d'une puissance étrangère des renseignements secrets auxquels ils avaient accès dans l'exécution de leurs fonctions, et cela malgré les serments d'allégeance, d'office et de discrétion qu'ils avaient prêtés.

Un grand nombre des fonctionnaires canadiens trouvés dans ce réseau d'espionnage possèdent un niveau d'éducation remarquable, et beaucoup d'entre eux étaient tenus pour des personnes d'une habileté et d'une intelligence rares.

Tous les systèmes d'espionnage fonctionnent généralement à coups d'argent. Mais le rapport dit que le système d'espionnage russe se distingue de la formation psychologique inculquée par les cercles d'études communistes.

Conclusions du rapport

Dans ses conclusions, le rapport mentionne les individus suivants comme ayant été directement ou indirectement communiqués à la Russie des renseignements secrets dont la révélation pouvait nuire à la sécurité et aux intérêts du Canada:

Eric Adams; J. S. Benning; Raymond Boyer; H. S. Gerson; Israel Helper; David Gordon Lunan; Allan Nunn May; Edward W. Mazur; M. S. Nightingale; F. W. Poland; David Shugar; Durnan; Smith; Kathleen Mary Willis; Emma Wolk.

Ces 14 individus s'ajoutent cinq personnes dont la Commission ne connaît que les noms fictifs et qu'elle n'a pas pu identifier. Les noms fictifs de ces cinq personnes sont: Galya, Gini, Golia, Green, Suren.

Des témoignages et des preuves recueillis, la Commission a dégagé les faits suivants:

1. Il existe au Canada une cinquième colonne organisée et dirigée par des agents russes au Canada et en Russie.

2. A l'intérieur de la cinquième colonne, il y a plusieurs réseaux d'espionnage.

3. La Commission a pu identifier plusieurs membres de l'un de ces réseaux, celui dont le colonel Zabotin était le chef au Canada. La principale cause de la conduite des individus incriminés se trouve dans le fait qu'ils appartenaient à des associations communistes ou bien qu'ils avaient une certaine sympathie pour l'idéologie communiste.

4. Les individus nommés ci-dessus faisaient partie de l'organisme dirigé par Zabotin.

5. Six des documents comme ceux que Gouzenko a fournis, il est impossible de désigner les Canadiens qui font partie des autres réseaux d'espionnage.

6. Zabotin et ses assistants aidaient à diriger et à financer le travail d'un réseau opérant dans certains pays européens. Au moins une personne, temporairement au Canada comme employée de l'Office international du travail, était membre de cette organisation et c'est Germina (Hermine) Rabinovitch.

Les noms de deux communistes notoirement mentionnés à part comme ayant fourni des renseignements à la Russie parce qu'ils n'appartenaient pas à la catégorie des "fonctionnaires publics".

Tous les individus précédemment nommés travaillaient activement à la formation des "cellules" qui fournissaient des agents. Les personnes suivantes y travaillaient aussi: Agatha Chapman; Freda Linton; S. S. Burman; Henry Harris.

La Commission dit que les documents entrés dans sa possession mentionnent plusieurs personnes qui sont absolument innocentes et dont Moscou désire simplement avoir les noms, peut-être avec l'espoir d'obtenir éventuellement leur collaboration.

L'enquête a révélé les noms d'un certain nombre de personnes, fonctionnaires et autres, qui étaient membres de cellules communistes secrètes. Vu qu'il n'y a aucune preuve contre ces personnes, la Commission n'a pas jugé nécessaire de les mentionner dans le rapport.

Recommandations

La Commission fait les recommandations suivantes:

1. Qu'aucun des secrets officiels produits au cours de l'enquête ne soit publié sans l'autorisation du gouvernement.

2. Que les autorités compétentes dans chaque service administratif et dans chaque organisme du gouvernement prennent des mesures efficaces pour empêcher toute nouvelle transmission semblable de renseignements et qu'elles prennent de nouvelles précautions.

3. Que, dans les différents services, départements et organismes, des personnes soient chargées d'examiner soigneusement les témoignages et les preuves afin d'évaluer complètement les renseignements fournis à la Russie et d'établir jusqu'à quel point ceux-ci ont été compromis et ce qui ne l'a pas été. Les résultats de cette étude seront communiqués au besoin aux autorités compétentes en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

4. Qu'on étudie la loi des secrets officiels afin de l'améliorer s'il y a lieu.

5. Que toutes les mesures de sécurité soient coordonnées et rendues aussi uniformes que possible.

6. Que l'on examine s'il n'y aurait pas lieu d'instituer des mesures additionnelles de sécurité pour empêcher les personnes susceptibles de faire de l'espionnage de s'infiltrer dans des positions de confiance.

7. Que l'on revise la pratique et la procédure en ce qui concerne l'émission de passeports canadiens. Il a été établi que des certificats de naturalisation et de naissance avaient été frauduleusement obtenus.

Notes outaouaises

(suite de la première page)

n'a pas été tenue; en somme, un vrai travail de bon journaliste. Et nous n'avons plus, ceci dit, qu'à décrire sous la dictée du petit personnage impérieux qui nous parle à l'oreille.

"Ecris-le tout de suite qu'il va s'agir d'une visite à un photographe, en vertu d'une promesse faite vers 1935 et que tu n'as jamais tenue. Confesse ensuite la réminiscence poétique qui te travaille la mémoire parce qu'il y était question de l'artiste parisien Nadar, auquel tu es parfois tenté de comparer ton ami d'Ottawa, ce grand atlatle d'Alex. Castonguay qui a tant de mérite et beaucoup de talent."

J'ai voulu objecter: "Mais j'aurais l'air de faire de la publicité commerciale, ou de vouloir me faire 'frapper' pour rien; enfin, j'ai encore besoin de ma réputation..."

— Continue de prendre la dictée, c'est moi qui tiendrai le journal. Et d'abord, quels sont ces vers qui l'obsèdent les esprits?

— Je les cite de mémoire, ils sont de Banville:

— "La Landelle et Nadar sont montés en ballon
Par la température
Qu'il fait et cependant sans eux
l'on s'en frotte le nez."

— Nadar était artiste, c'est entendu, et au surplus aéronaute mais là s'arrête la comparaison avec ton homme de la rue Sparks...

— Arrête de me faire de la morale, je ne veux pas te faire expliquer. Je me suis demandé si tu trouvais que ça allait et j'ai trouvé la réponse dans la célèbre enquête sur les fournitures d'armée, dirigée un peu contre le ministre Sam Hughes, qui fut plus tard mis à pied par M. Robert Borden, premier ministre de son métier. L'un des témoins convoqués se trouva être un homme d'affaires, au physique incertain et au caractère, offrant la rare particularité de n'être pas à l'emploi du gouvernement. Sa famille avait été propriétaire de terrains maintenant occupés par une bonne partie de cette artère, laquelle favorisait moi-même immortalisée, une dizaine d'années plus tôt, en la comparant à la rue St-Jean de Québec.

N'ayant pas arpenté encore les grands boulevards! Conclusion: on n'obtient pas les loyers pour des prunes, rue Sparks, et je n'aurais pas osé demander à l'ami Castonguay, si le l'avis ou hier, le coût annuel de son bel atelier.

— Comment, si tu l'avis ou?

— Lutin, mon ami, tu sais bien qu'en passant hier près de la "montre" élégante de notre ami, j'avais vu le bras l'épave d'un négatif créé par Castonguay il y a plus de quinze ans. Et par un simple geste d'amitié, moi qui ne l'ai pas rencontré depuis assez longtemps, j'ai monté l'escalier pour lui rappeler ce souvenir. Mais il était absent ce matin-là et je n'ai pu voir sa grande charpente dégringoler de l'étage suivant.

Ne recommence pas à nous raconter la légende du fait d'armes d'après lequel il se serait vu assailli un jour par une demi-douzaine de grands diables que l'on eût à ramasser, le lendemain matin, sous les fenêtres qu'il les avait priés d'utiliser comme sorties. Le Jos. Montferrand de sa génération. Mais il ne faut plus lui parler de cela.

Je n'en parlerai mie, d'autant que je pense bien qu'on exagère un peu, et du reste nul n'est plus pacifique aujourd'hui que l'amène et quinquagénaire J.-A. C. J'aurais plutôt envie de rappeler l'éclat de rire tout amical avec lequel j'ai salué, l'autre jour, une rencontre dont il n'a pas eu connaissance et qu'il ignore encore. En deux mots, faisant en ville une promenade modérément paternelle, j'ai failli être traité par une automobile modeste, remplie d'une jeune famille bien fournie, que conduisait noblement un chauffeur de six pieds quatre pouces: Castonguay en famille! Car il est époux

et père modèle et sa descendance de futurs artistes dépasse la demi-douzaine. En voilà toujours une qu'il ne paiera pas pour dix dollars! Et il fut un temps où ses tarifs étaient moins accessibles à tous.

— Mais quel rapport avec la rue Sparks?

— Je veux dire qu'il est admirable que l'un des nôtres réussisse, à force de talent et d'énergie, à tenir tête aux redoutables concurrences qui l'entourent, à tenir fermement échappe parmi les plus huppés. Car sa clientèle est moins riche que celle de ses voisins de quartier, et ce n'est pas chez lui que les arrivants cossus du dernier quadrimestre se précipitent le lendemain. Je pensais à cela dans son salon de réception, où je me suis assis quelques minutes avant qu'un assistant répondit à mes appels. J'y étais entouré des figures les plus variées, et parfois les plus familières de la capitale, où l'on se rencontre toujours aux mêmes endroits, église, Parlement ou Château. Tous ceux de l'élite dirigeante, les délicats qui apprécient le bon goût, le choix des attitudes, les nuances de l'éclairage, le jeu des physionomies, la variété en un mot des ressources de l'art le plus "à la page". Car cet esprit exigeant, cet obsédé de perfection, se rendait naïgure jusque dans les grandes villes américaines pour étudier les "derniers caprices" de l'art. On se laisse dire que ces dépenses ne lui sont plus aussi faciles depuis qu'il est devenu père familial, si c'est là du bon anglais. Se l'on doit admettre aussi un peu de négligence regrettable de la part de ceux de nos nôtres qu'un certain snobisme ou une plus active publicité attirent plutôt ailleurs. Nous manquons un peu, parfois, de la solidarité cordée dont font preuve certains autres groupements ethniques. Pourtant, le prestige de notre élément, de notre liers de population, est étroitement lié à Ottawa au sort de ce que j'ai appelé déjà "la bataille Castonguay", l'effort superbe qu'il fait pour s'accrocher rue Sparks, pour "coucher sur les positions" comme disait Turenne. Pour le moment, en tout cas, les passants nombreux de cette artère centrale, législateurs venus par six mois, gens d'affaires des villes-soeurs, ministres établis en permanence instable, grandes ombres mêmes de ceux qu'on ne rencontre plus chaque matin se rendant au Justice building ou au Conseil des ministres, tout ce monde, qui a posé chez Castonguay et dont il conserve les clichés précieusement, regardant en passant sa vitrine soignée où se reflètent à mesure les événements, les traits faibles des personnalités notoires, ou les groupes plus importants encore empruntés à la vie familière aux aspects toujours changeants.

Seul au salon littéralement tapissé de ces fantômes, vivants ou déjà disparus de la scène fragile où nous passons "comme une ombre vaine", j'ai entendu toutes les voix lointaines... excepté celle de l'artiste sympathique, courageux et véritablement méritant, que j'étais venu voir... et qui tombera de si haut, si j'ose dire, si ces lignes bousculées et incomplètes voient jamais le jour que je serai bien étonné de leur avoir ménagé. Encore un coup, comme disait Brunetiere, aucun intérêt personnel ne s'est mêlé à ce qu'on vient de lire, et M. Castonguay serait justifié en les lisant de nous reprocher de ne l'avoir pas "interviewé" réellement, de ne pas reproduire ici ses souvenirs personnels, qui n'eussent autrement pas manqué d'intérêt. Par ailleurs, d'autres disciples de Daguerre pourraient nous affirmer qu'ils ont, eux aussi, quelque droit à l'existence et à certains compliments, ce que personne ne songe à nier. Du reste, ne peuvent-ils faire comme l'ami Castonguay, et attendre sans mot dire une dizaine d'années, ou deux? Tout vient à point...

Ernest BILODEAU

Harbour. Le Canadian Jewish Congress, à Montréal, vient de commémorer cette nouvelle. Douze autres membres du même groupe étaient parvenus de justesse, une matière de quelques jours, à échapper à la guerre du Pacifique; depuis, ils se sont établis au Canada, ils ont exercé leur ministère, ils ont fait de l'enseignement dans la communauté juive et ils ont fait du Canada l'un des centres d'étude de l'ancien Talmud.

S'agit-il de réfugiés de guerre et d'après-guerre, mais réfugiés temporaires, ou de réfugiés permanents, venus s'établir à demeure chez nous?

Le Canada est-il devenu, pour le demeuré, l'un des centres de l'étude de l'ancien Talmud?

Il serait bon qu'on le sût, que le gouvernement, par son ministère de l'Immigration, nous en informe.

Emile BENOIST

16-VII-46

Bloc-notes

(suite de la première page)

le pays, de précipiter le Canada dans la mêlée au cas où se produirait une guerre entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne, et, va-t-il sans dire, du côté de la Grande-Bretagne.

M. Hackett, pour le sûr, n'est pas sans avoir cela. De même qu'il sait que l'ancien chef du parti conservateur, le Dr Robert Manion, au début de la récente guerre, avait fidèlement suivi l'exemple des chefs libéraux et s'était prononcé contre la conscription.

L'expédition politique inspirée par le soulèvement d'un moyen dont le parti libéral n'a pas été sans abuser; cependant, le moyen n'est pas de son invention.

Dans ce même discours, M. Hackett a dit, sur un autre sujet: celui des droits de fiscalité du fédéral et des provinces, un thème grand-vérité. Homme loi, avocat réputé, ancien bâtonnier du Barreau de Montréal et, sauf erreur, de la province de Québec, l'opinion qu'il exprime en l'occurrence vaut son pesant d'or et d'or fin.

Nous savons maintenant la grande difficulté qu'éprouve le fédéral à rendre aux provinces ces droits qu'il détient d'elles, aux fins et pour le temps de la guerre, de tenir pour raisonnable de supposer que le gouvernement obtient ces droits de fiscalité pour une période de cinq ans, il ne les rendra jamais aux provinces.

Il en sera de même, sans doute possible, les libéraux étant au pouvoir, il en serait aussi de même, les progressistes-conservateurs, les catholiques, ou même, pour ne pas pousser l'invariable, les crédulistes ou les progressistes-ouvriers accédant au pouvoir.

Le simple bon sens indique aux provinces de ne prêter au fédéral aucun de leurs droits qu'elles ne soient prêtes à lui abandonner complètement et définitivement.

Droit prêt, en pareil cas, est droit perdu.

Nous viennent 59 rabbins

La Gazette d'hier matin publiait, en une page d'information, l'entrefilet suivant:

Un groupe de 59 rabbins sont actuellement sur la haute mer en route de Changhai à Montréal, dernière étape d'un voyage, vers la sûreté qu'ils ont commencée il y a sept ans et qui s'est trouvée interrompue pendant cinq ans par l'affaire de Pearl

OUVERTS DE 9 h à 5 h. 30 DU LUNDI AU VENDREDI
FERMES LE SAMEDI DURANT JUILLET ET AOUTFRAIS RIDEAUX DE
MARQUISSETTETout blanc à
broderie blanche.

LA PAIRE

3.95

Hauteur..... 78"
Largeur..... 34"

Ces rideaux droits et taillés sont une parure attrayant dans une fenêtre de salle à manger, de salon. Ce genre convient à n'importe quelle fenêtre de 78" ou plus.

DUPUIS — cinquième
(De Montigny)

Dupuis Frères

RAYMOND DUPUIS, président A.-J. DUGAL, v.-p. et gér. gér.

EXAMEN DE LA VUE

LUNETTES - LOYRONS

J.O. GIROUX O.D.

Membre diplômé de l'A.E.P.O. de Paris
Assisté d'optométristes diplômés

Bureau chez

Dupuis Frères

MONTREAL

Une date dans l'histoire
de l'aviation canadienne

Montréal, 16 (C.P.). — On a terminé avec succès, hier soir, les essais du plus gros et du plus nouvel avion qui ait été construit au Canada — un quadrimoteur destiné au transport de 40 passagers — et son baptême officiel aura lieu samedi. On l'appellera le North Star et c'est la femme du ministre Howe qui le baptisera.

Après l'envolée, qui a eu lieu sur le terrain de la compagnie Canadair, dans la banlieue de Ville St-Laurent, le pilote d'essai, M. Bob Brush, de Santa-Monica, a dit que le transport "se manie remarquablement bien" et que les quatre moteurs Rolls-Royce "se sont maintenus parfaitement".

L'avion, que l'on a mis trois années à développer, a mis 8,000 personnes à sa construction et sa vitesse maximum est de 325 miles. Il peut voler une distance de 3,500 sans arrêt à une altitude pouvant aller jusqu'à 28,000 pieds. C'est la compagnie Trans-Canada Airlines qui emploiera l'appareil.

Pierre VIGANT

HORS DES SENTIERS BATTUS

Essai de méthodologie nouvelle

par le Frère LEON, mariste

- I.—Méthodologie générale. Un volume in-8. 148 pages. \$5.50; par la poste \$6.00
- II.—Méthodologie spéciale. Première partie, contenant la méthodologie de l'éducation religieuse, de l'éducation civique, de la formation à la politique, de l'arithmétique des sciences naturelles et de la géographie. Un volume in-8. 180 pages. \$6.50; par la poste \$7.00
- III.—Méthodologie spéciale. Deuxième partie, contenant la méthodologie de l'étude du milieu, de la lecture et de la langue maternelle. Un volume in-8. 160 pages. \$6.50; par la poste \$7.00
- IV.—Méthodologie spéciale. Troisième partie, contenant la méthodologie de l'enseignement de l'histoire, de l'écriture, de la seconde langue, du dessin, du chant et de la gymnastique. Un volume in-8. 112 pages. \$6.50; par la poste \$7.00
- Les instituteurs canadiens qui ont pu se procurer les manuels du Frère Léon, mariste belge, docteur en sciences pédagogiques de Louvain, les ont grandement appréciés.
- FORMATION RELIGIEUSE ET METHODES ACTIVES — Essai d'application de la Pédagogie nouvelle à l'Education religieuse. Un volume in-8. 176 pages. \$6.50; par la poste \$7.00
- POUR MIEUX ENSEIGNER — La Pédagogie nouvelle — Méthodes d'auto-école — Méthodes d'auto-école. Un volume in-8 — 134 pages. \$5.50; par la poste \$6.00

SERVICE DE LIBRAIRIE DU "DEVOIR"

Voyages organisés

Tour de la Gaspésie

Voyage en autobus spécial

20 JUILLET — 10 JOURS

Arrêts aux endroits intéressants.

Comprendra toutes accommodations

Informations et réservations

Association Voyages Historiques

3802, av. du Parc — CA. 0735